



- Albertville
- Allondaz
- Beaufort
- Bonvillard
- Césarches
- Cevins
- Cléry
- Cohennoz
- Crest-Voland
- Esserts-Blay
- Flumet
- Frontenex
- Gilly-sur-Isère
- Grésy-sur-Isère
- Grignon
- Hauteluce Les Saisies
- La Bâthie
- La Giétaz
- Marthod
- Mercury
- Montailleur
- Monthion
- Notre-Dame-de-Bellecombe
- Notre-Dame-des-Millières
- Pallud
- Plancherine
- Queige
- Rognaix
- Sainte-Hélène-sur-Isère
- Saint-Nicolas-la-Chapelle
- Saint-Paul-sur-Isère
- Saint-Vital
- Thénésol
- Tournon
- Tours-en-Savoie
- Ugine
- Venthon
- Verrens-Arvey
- Villard-sur-Doron



Rapport d'activité

2022



Le CIAS Arlysère a été créé le 1^{er} janvier 2019 par l'agglomération pour mettre en œuvre la politique sociale du territoire.

Établissement public autonome, le CIAS est administré par son conseil d'administration composé pour moitié des élus de l'agglomération Arlysère et pour moitié de représentants d'associations et/ou de structures locales d'intervention sociale.

Préambule

1

L'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE

Le territoire Arlysère	p. 6
Le développement durable sur le territoire Arlysère	p. 7
Historique de la prise de compétence	p. 8
Les compétences	p. 9
Origine des services sociaux	p. 10

2

LE CIAS ARLYSÈRE

Les services en gestion direct par le CIAS	p. 11
Les associations	p. 13
La structuration budgétaire	p. 14
Le compte de résultat 2022	p. 16
Le Conseil d'administration	p. 17
La gouvernance – 3 commissions	p. 19
Le Comité technique et le CHSCT	p. 21
Les services d'appui	p. 25

3

LE BILAN SOCIAL

p. 26

4	LA PETITE ENFANCE	p. 27
	Le développement durable sur la thématique de la petite enfance sur le territoire Arlysère	p. 28
	Le guichet unique	p. 29
	Le public	p. 33
	Les équipements	p. 34
	L'activité 2022	p. 36
	Les Finances	p. 43
	Les ressources humaines	p. 47
	Les commissions	p. 48
	La démarche qualité	p. 52
	Le Printemps des Marmots	p.53
	Les faits marquants de l'année 2022	p. 54
	Les perspectives	p. 55
5	L'ENFANCE JEUNESSE	p. 56
	Le développement durable sur la thématique Enfance Jeunesse sur le territoire Arlysère	p. 57
	Le public	p. 58
	Les équipements	p. 59
	Les ressources humaines	p. 61
	Les finances	p. 63
	Les faits marquants de l'année 2022	p. 64
	Les commissions	p. 67
	Les perspectives	p. 68

6

LES SENIORS

Le développement durable sur la thématique
de la Personnes âgées sur le territoire Arlysère

p. 70

p. 71

Introduction

p. 72

Les Établissements

p.73

- EHPAD d'Ugine, La Nivéole p.74
- EHPAD de la Bâthie, La Bailly p. 76
- EHPAD de Frontenex, Floréal p. 78
- Résidence autonomie d'Ugine, Les Genticanes p. 80
- Résidence autonomie d'Albertville, Les 4 Vallées p. 82
- Résidence autonomie de Frontenex, Floréal p. 84
- Les faits marquants de l'année 2022 p. 86
pour les établissements d'accueil pour les personnes âgées
- Les perspectives p. 87
- Accueil de Jour Alzheimer, le Passé Composé p. 88
- Les faits marquants et perspectives pour l'AJA p. 90

Les Services

p. 91

- SSIAD et ESAD p. 92
- Les Faits marquants pour le SSIAD et ESAD p. 96
- Les perspectives pour le SSIAD et ESAD p. 98
- SAAD p. 100
- Les faits marquants pour le SAAD p. 103
- Les perspectives pour le SAAD p. 105
- Portage des repas p. 106
- Les faits marquants et perspectives pour le portage des repas p. 109
- La Téléalarme p. 110
- Faits marquants et perspectives pour la Téléalarme p. 112
- Animation Seniors p. 113
- Faits marquants et Les perspectives Animations Seniors p. 122

▪ *Glossaire* p. 123

Annexe : CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) p. 125

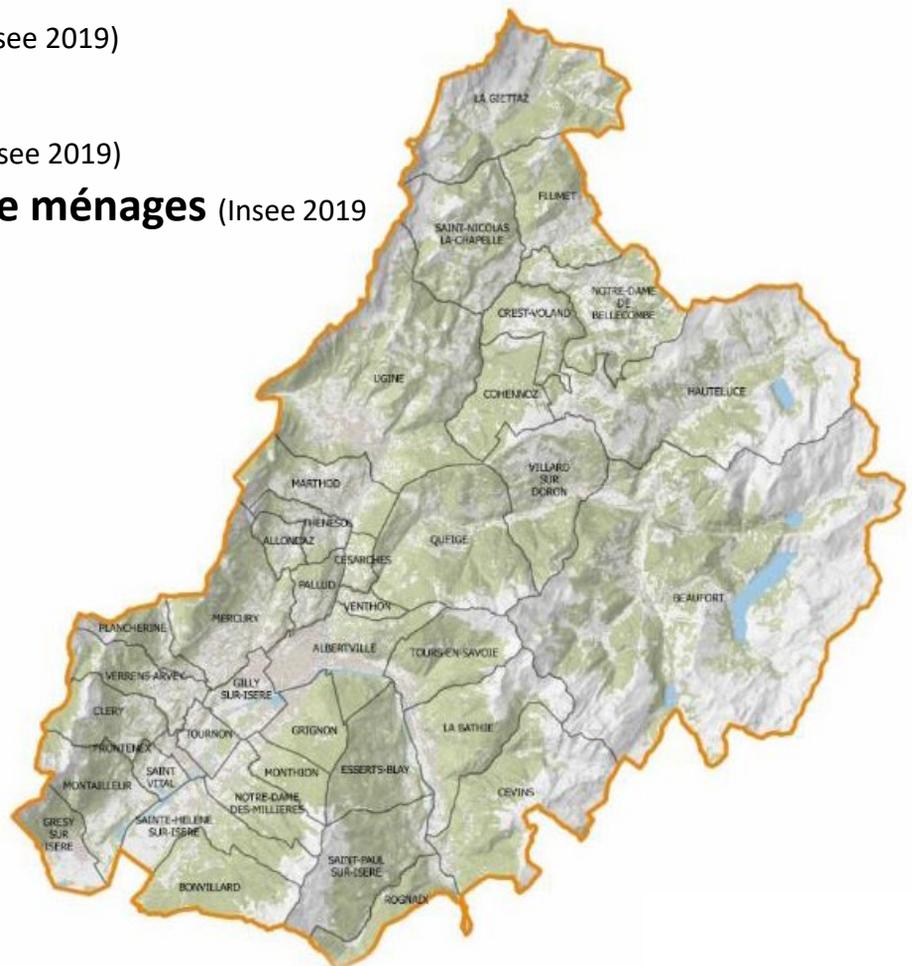
1 L'AGGLOMERATION ARLYSÈRE

Le **CIAS Arlysère** est rattaché à la Communauté d'Agglomération Arlysère (*Établissement Public de Coopération Intercommunale*) regroupant **39 communes** formant, un ensemble de plus de **62 774 habitants** (source Insee mise à jour 1^{er} janvier 2019) d'un seul tenant et sans enclave.

Sa superficie s'étend sur plus de **763 km²**.

39 COMMUNES

-  **61 292 hab.** (Insee 2019)
-  **763,62 km²**
-  **80 hab/km²** (Insee 2019)
-  **28 026 Nbre de ménages** (Insee 2019)



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE ARLYSÈRE

Tout au long de ce document, des pictogrammes illustreront les **actions significatives** de l'agglomération Arlysère en faveur du **développement durable**.

Lutte contre le
changement climatique



Préservation de la
biodiversité, des ressources
et des milieux



Promotion de la cohésion
sociale et de la solidarité entre
les communes et entre
générations



Amélioration de la qualité de vie
Et épanouissement des êtres
humains



Production et consommation
responsables



1 L'AGGLOMERATION ARLYSÈRE

HISTORIQUE DE LA PRISE DE COMPÉTENCE SOCIALE

1^{er} janvier 2017

Création de l'agglomération Arlysère.

Arlysère a l'obligation de redéfinir l'intérêt communautaire sous 2 ans après la fusion des quatre communautés de communes.

26 juillet 2018

Le Conseil Communautaire du 26 juillet 2018 a validé la refonte statutaire et la définition de l'intérêt communautaire « social », compétence exercée à titre optionnelle.

1^{er} janvier 2019

Création du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère au 1^{er} janvier 2019, au vu de la réglementation en vigueur pour la mise en œuvre des compétences d'action sociale.

1 L'AGGLOMERATION ARLYSÈRE

LES COMPÉTENCES

Pour le secteur de la **Petite enfance de 0 à 3 ans**, sont reconnus d'intérêt communautaire :

- **les Relais Petite Enfance (RPE)** du territoire
- **les Etablissements d'Accueils du Jeune Enfant (EAJE)** du territoire publics et permanents

Pour le secteur de **l'Enfance-Jeunesse de 3 à 17 ans**, la rédaction de l'intérêt communautaire permet le maintien des services territorialisés, soit :

- **Structures « extra scolaires » pour les 3-11 ans et 11-17 ans**
Les territoires concernés : Haute-Combe de Savoie et Basse Tarentaise (*régie directe*); Beaufortain et Val d'Arly (*conventions d'objectifs avec l'AAB et VVA*)
- **Structures d'accueil « périscolaire »**
Territoire concerné : Haute-Combe de Savoie (*régie directe*)

Pour le secteur **des personnes âgées**, sont concernés :

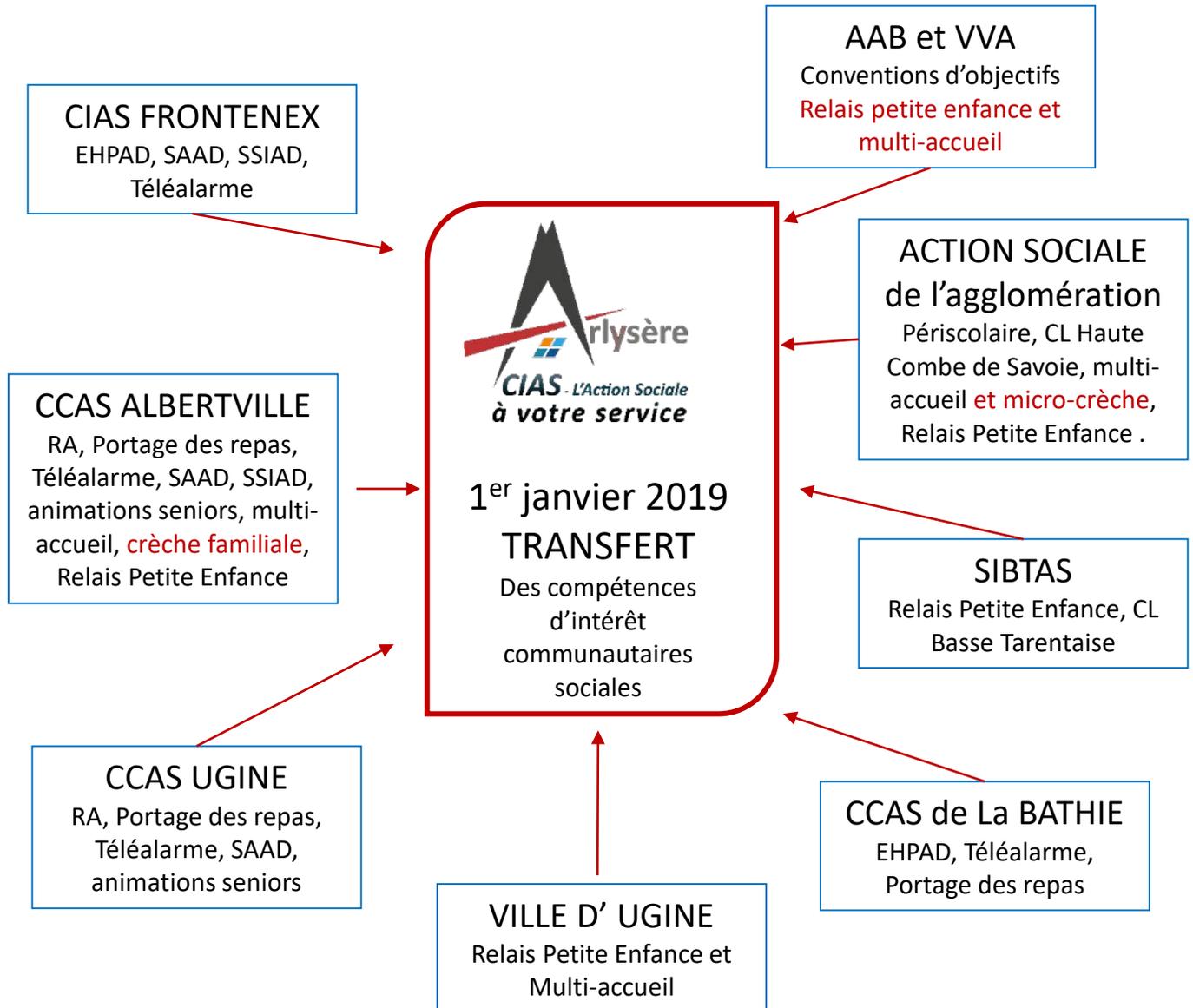
- **les établissements médico sociaux publics non hospitaliers :**
 - > EHPAD : Ugine, La Bâthie, Frontenex
 - > Résidence Autonomie : Ugine, Albertville, Frontenex
- **les services médico sociaux publics non hospitaliers et à but non lucratif :**
 - > Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),
 - > Services d'Aide à Domicile (SAD),
 - > Portage des repas,
 - > Téléalarme
 - > Accueil de Jour Alzheimer Albertville
 - > Equipe spécialisée Alzheimer à domicile de Frontenex

Pour les **centres sociaux** : la rédaction de l'intérêt communautaire permet le maintien des services territorialisés :

- **Centres sociaux** du Beaufortain et du Val d'Arly (*conventions d'objectifs avec l'AAB et VVA*)

1 L'AGGLOMERATION ARLYSERE

ORIGINE DES SERVICES DU CIAS ARLYSERE



Il est possible de mesurer la diversité d'origine des services transférés et de ce fait les écarts d'organisation et de fonctionnement.

LES SERVICES EN GESTION DIRECTE DU CIAS ARLYSÈRE

1. La Petite-Enfance

- L'accueil familial
 - > Albertville : crèche familiale
- L'accueil collectif :
 - > Albertville
 - > Ugine
 - > Frontenex
 - > Beaufort
 - > Hauteluce
 - > Flumet
 - > Crest Voland
 - > Itinérant
- Les Relais Petite Enfance du Territoire

2. L'Enfance Jeunesse

- Les centres de loisirs 3-11 ans de la Haute-Combe de Savoie
- Le service Jeunesse 12-17 ans de la Haute-Combe de Savoie
- Le centre de loisirs 3-11 ans de la Basse Tarentaise
- Le service Jeunesse 12-17 ans de la Basse Tarentaise
- Le périscolaire de la Haute-Combe de Savoie

3. Les seniors

Les établissements comprenant :

- > La résidence autonomie d'Albertville, Résidence des Quatre Vallées
- > La résidence autonomie d'Ugine, Résidence les Gentianes
- > La résidence autonomie de Frontenex, Floréal
- > L'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes d'Ugine, La Nivéole
- > L'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes de la Bâthie, La Bailly
- > L'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes de Frontenex, Floréal
- > L' Accueil de Jour Alzheimer d'Albertville, Le Passé Composé (AJA).

Le Pôle Maintien à Domicile (PMAD) comprenant :

- > Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- > Le Portage de Repas à Domicile (PRAD)
- > La Téléalarme (TA)
- > Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),
- > L'Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)
- > L'animation en direction des personnes âgées

LES ASSOCIATIONS

La mise en œuvre des compétences sociales se traduit par le conventionnement de différentes associations et notamment de :

- ▶ **l'AAB et VVA,**
centres sociaux du Beaufortain et du Val d'Arly
- ▶ **SPAD** (statut SIC), **AFD et les ADMR** du Beaufortain et du Val d'Arly.



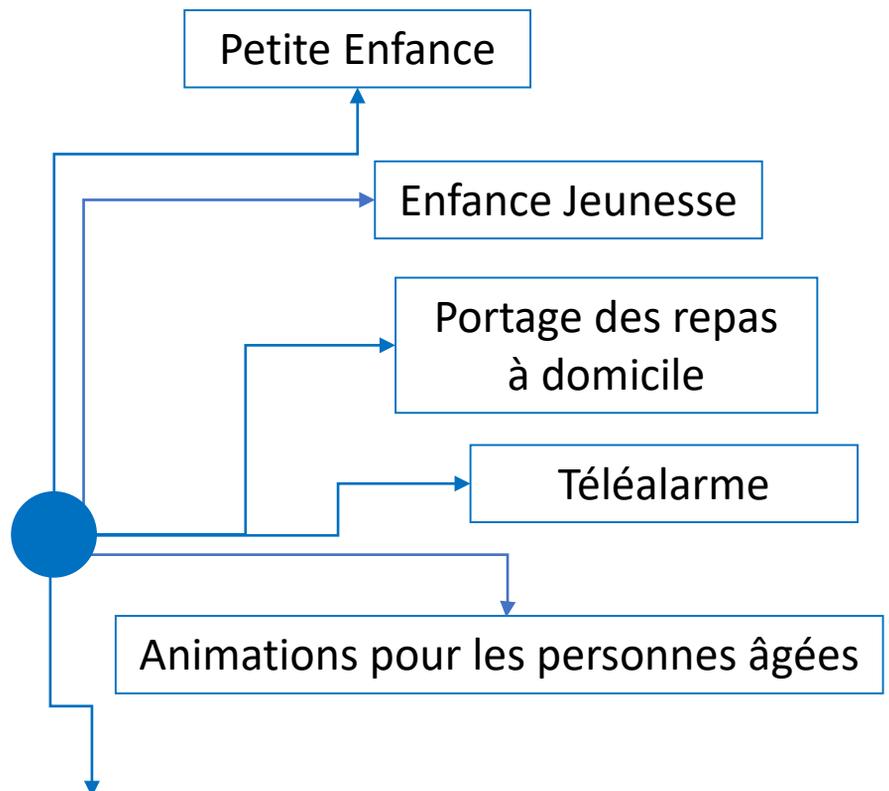
LA STRUCTURATION BUDGÉTAIRE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale gère ses activités au travers de

10 budgets

1 Budget Principal

régi par l'instruction budgétaire et comptable M14, qui retrace notamment ses actions en faveur :



Activités de l'administration générale utiles au fonctionnement de l'ensemble des services du CIAS.

2

LE CIAS ARLYSÈRE

9 Budgets Annexes

régis par l'instruction budgétaire et comptable M22, qui sont par ailleurs soumis à l'autorisation de leurs autorités de tarification respectives (Conseil Départemental et A.R.S.) :

Résidence Autonomie
Floréal de Frontenex

Résidence Autonomie
Les Gentianes d'Ugine

Résidence Autonomie
Quatre Vallées d'Albertville

EHPAD *Floréal*
de Frontenex

EHPAD *La Bailly*
de La Bâthie

EHPAD *La Nivéole*
d'Ugine

Accueil de Jour Alzheimer
(A.J.A.)

Service d'Aide et
d'Accompagnement à
Domicile (S.A.A.D.)

Service de Soins
Infirmiers à Domicile
(S.S.I.A.D.)

LES COMPTES DE RÉSULTATS de FONCTIONNEMENT 2022

	Comptes administratifs 2022			
Budget Principal	Dépenses total	Masse salariale	Recette	Résultat
<i>Administration générale</i>	527 296,92	266 470,00	2 526 476,31	1 999 179,39
Petite enfance	3 541 881,28	3 149 658,00	2 444 443,71	-1 097 437,57
Enfance jeunesse	807 255,94	692 273,00	446 093,24	-361 162,70
Personnes âgées	900 767,45	167 779,00	668 779,33	-231 988,12
Association	438 776,27		-39 374,00	-478 150,27
Total Budget principal	6 215 977,86	4 276 180,00	6 046 418,59	-169 559,27
Budgets annexes				
EPHAD Ugine	4 275 189,21	3 141 992,29	4 412 675,33	137 486,12
RA Ugine	532 385,71	260 387,13	567 660,00	35 274,29
RA Albertville	626 139,00	342 887,31	554 337,37	-71 801,63
AJT Albertville	218 559,86	174 186,32	218 549,42	-10,44
EHPAD La Bâthie	2 241 390,32	1 524 430,96	2 287 302,44	45 912,12
EPHAD Frontenex	4 302 512,68	3 149 598,99	4 051 878,49	-250 634,19
RA Frontenex	244 759,23	81 196,28	198 639,91	-46 119,32
SAAD Arlysère	2 288 462,15	1 947 149,87	1 886 182,10	-402 280,05
SSIAD Arlysère	1 584 083,92	1 234 158,56	1 735 721,77	151 637,85
Total Budgets annexes	16 313 482,08	11 855 987,71	15 912 946,83	-400 535,25
TOTAL CIAS ARLYSÈRE	22 529 459,94	16 132 167,71	21 959 365,42	-570 094,52

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Renouvelé à l'occasion des dernières élections,
il est composé de la façon suivante :

16 membres désignés par le Conseil Communautaire de la CA Arlysière

1 - Yves BRECHE

2 - Jean-Francois DURAND

3 - Davy COUREAU

4 - Fatiha BRIKOUÏ - AMAL

5 - Laurent GRAZIANO

6 - Philippe BRANCHE

7 - François GAUDIN

8 - André VAIRETTO

9 - Moustapha HADDOU

10 - Emmanuel LOMBARD

11 - Olivier JEZEQUEL

12 - Claude DURAY

13 - Sandrine BERTHET

14 - Lina BLANC

15 - Nathalie MONTVIGNIER MONNET

16 - Evelyne MARECHALE

**16 membres désignés
parmi les personnes participant aux actions de prévention,
d'animation ou de développement social, menées sur le territoire Arlysère**

- 1 – Hugues DE BOISRIOU (UDAF)
- 2 - Georges CROISSONNIER (Association des retraités d'Ugine)
- 3–Catherine LEDUC (Association des Paralysés France Handicap)
- 4 - André THOUVENOT (CHS)
- 5 - Etienne WIROTH (Association AART)
- 6 - Claudine RODRIGUES (CAPS)
- 7 - Patrick LATOUR (CPAM)
- 8 - Christiane DETRAZ (Cohennoz)
- 9 - Maguy RUFFIER (Esserts-Blay)
- 10 - Anaïs TORNIER (Verrens-Arvey)
- 11 - Justine HORNECKER (Beaufort)
- 12 - Elisabeth REY (Montailleur)
- 13 - Eliette VIARD GAUDIN (Beaufort)
- 14 – Marie-Claude ANSANAY ALEX (Flumet)
- 15 – Jean-Pierre ANDRE (La Bâthie)
- 16 - Irène CHAPPUIS (Gilly sur Isère)



En 2022, le Conseil d'administration s'est réuni **6 fois**.



LA GOUVERNANCE : Création de 3 commissions

COMMISSION Petite Enfance

ÉLUS RÉFÉRENTS

François GAUDIN
Moustapha HADDOU

Technicien référent

1 Responsable
Pôle Petite Enfance

Représentants CIAS

Claude DURAY
Maguy RUFFIER
Elisabeth REY
Fatiha BRIKOU-AMAL
Justine HORNECKER
Marie-Claude
ANSANAY ALEX
Olivier JEZEQUEL
Evelyne MARECHAL
Lina BLANC

COMMISSION Enfance Jeunesse

ÉLUS RÉFÉRENTS

François GAUDIN
Yves BRÈCHE

Technicien référent

1 Responsable
Pôle Enfance Jeunesse

Représentants CIAS

Davy COUREAU
Marie-Claude ANSANAY ALEX
Claude DURAY
Mustapha HADDOU
Maguy RUFFIER
Elisabeth REY
Justine HORNECKER
Olivier JEZEQUEL
Irène CHAPUY
Evelyne MARECHAL
Lina BLANC

COMMISSION Personnes Agées

ÉLUS RÉFÉRENTS

Emmanuel LOMBARD
Philippe BRANCHE

Technicien référent

1 Responsable
Pôle Personnes Agées

Représentants CIAS

Fathia BRIKOU-AMAL
Olivier JEZEQUEL
Marie-Claude ANSANAY
ALEX
Sandrine BERTHET
Jean-Pierre ANDRÉ
Eliette VIARD GAUDIN
Claude DURAY
Anaïs TORNIER
Lina BLANC

Ce nouveau schéma de gouvernance a été mis en place lors du conseil d'administration qui a suivi les élections.

EN 2022



La commission Petite Enfance
s'est réunie à **7 reprises**



La commission Enfance Jeunesse
s'est réunie à **5 reprises**



La commission Personnes Agées
s'est réunie à **5 reprises.**

LE COMITÉ TECHNIQUE

1. RÔLE

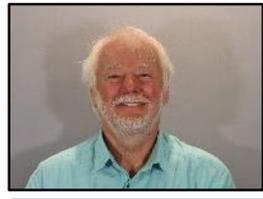
Le **Comité Technique** est l'instance que l'administration employeur doit consulter pour avis sur les questions relatives :

- > à l'organisation et au fonctionnement des services,
- > à l'évolution des effectifs, des emplois et des compétences,
- > à la politique générale de formation du personnel,
- > aux incidences des principales décisions budgétaires sur la gestion des emplois.

2. SON ORGANISATION

Il a été décidé d'organiser un CT commun pour le Conseil d'Agglomération et le CIAS ; ce dernier est composé de la façon suivante :

▪ Représentants de la collectivité pour le CIAS

	<i>Nom Prénom</i>	<i>Fonction</i>
	François GAUDIN	Vice-Président en charge des politiques sociales et notamment la Petite Enfance et Enfance-Jeunesse
	Emmanuel LOMBARD	Vice-Président en charge des politiques sociales et notamment les personnes âgées et la coordination sanitaire, gens du voyage
	Philippe BRANCHE	Conseiller délégué pour les affaires traitant des personnes âgées

Représentants suppléants de la collectivité pour le CIAS



Nom-Prénom	Fonction
André VAIRETTO	Vice-Président en charge de l'habitat et du logement
Claude DURAY	Conseiller délégué pour les affaires traitant de la coordination sanitaire
Nathalie MONVIGNIER-MONNET	Conseillère Communautaire Titulaire, pour les affaires traitant des équipements de loisirs, des piscines et des plans d'eau

Représentants du personnel *Les titulaires*

Nom-Prénom	Organisation syndicale
Zéhoua AÏDOUN (CA Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Alexis LEGER (CA Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Stéphane BELLISSAND (CA Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Christophe LESTRAT (CIAS Arlysère)	Force Ouvrière (FO)

Les suppléants

Nom-Prénom	Organisation syndicale
Jocelyne DIGARD (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Françoise CHEVRIER (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Floriane RIMOUX-PERMALAMA (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Maryline MILLE MALHEIRO (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Brigitte LASSIAZ (CIAS Arlysère)	Force Ouvrière (FO)



Cette instance s'est réunie à **8 reprises** au cours de l'année 2022.

LE COMITE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

1. RÔLE ET ORGANISATION

Le **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** mis en place suite aux élections, est une instance privilégiée :

- > de dialogue,
- > de concertation et de coordination en matière de prévention des risques professionnels et de la qualité de vie au travail.

Le **CHSCT** a pour mission de contribuer :

- > à la protection de la santé physique et mentale des agents,
- > à leur sécurité et à l'amélioration de leurs conditions de travail et notamment faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et répondre aux problèmes liés à la maternité.

2. SON ORGANISATION

Il a été décidé d'organiser **un CHSCT commun pour le Conseil d'Agglomération et le CIAS** ; ce dernier est composé de la façon suivante :

- > Les représentants pour le CIAS Arlysère sont les mêmes que ceux qui siègent au Comité Technique

Représentants du personnel

Les titulaires

Nom-Prénom	Organisation syndicale
Zéhoua AÏDOUN (CA Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Alexis LEGER (CA Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Stéphane BELLISSAND (CA Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Brigitte LASSIAZ (CIAS ARLYSÈRE)	Syndicat Force Ouvrière (FO)

Les suppléants

Nom-Prénom	Organisation syndicale
Jocelyne DIGARD (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Sandrine TAMBAY (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Floriane RIMOUX-PERMALAMA (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Maryline MILLE MALHEIRO (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Cyann NANTET (CIAS ARLYSÈRE)	Syndicat Force Ouvrière (FO)



Il s'est réuni à **2 reprises** en 2022

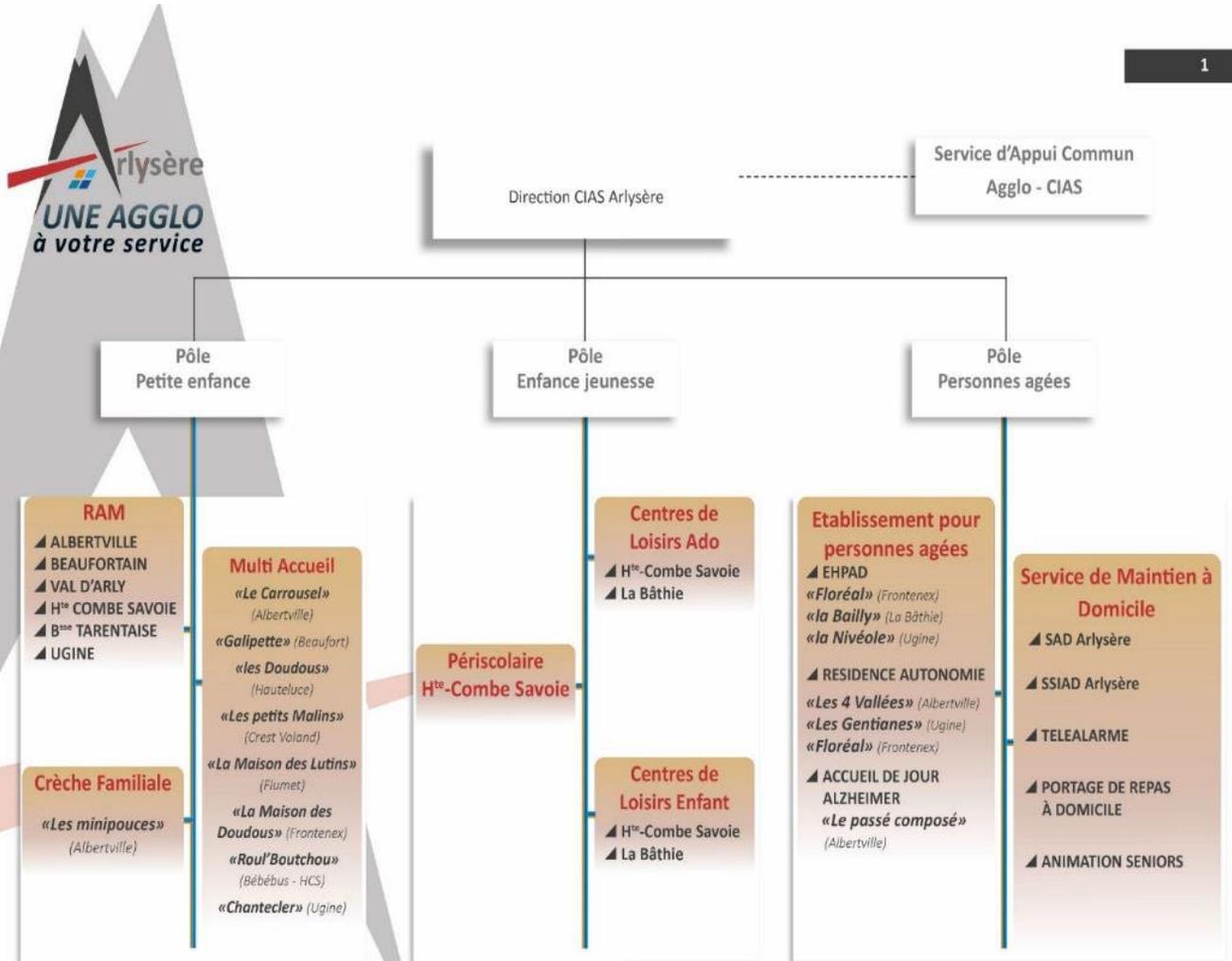


LES SERVICES D'APPUI

Dans un souci de mutualisation des services supports, l'agglomération Arlysère a opté pour la création d'un service commun pour l'exercice des missions fonctionnelles entre le CIAS Arlysère et la communauté d'agglomération Arlysère (*Délibération 48 du jeudi 13 décembre 2018*).

La mise à disposition concerne le service des ressources humaines, le service des finances, les assemblées, le service informatique, la communication et les services techniques notamment.

La répartition financière est en cours d'élaboration.



ORGANIGRAMME L'ACTION SOCIALE

CHT MAJ 22/06/2022 10:49

Le CIAS fait état d'un effectif de **439 agents** dont :

247

fonctionnaires

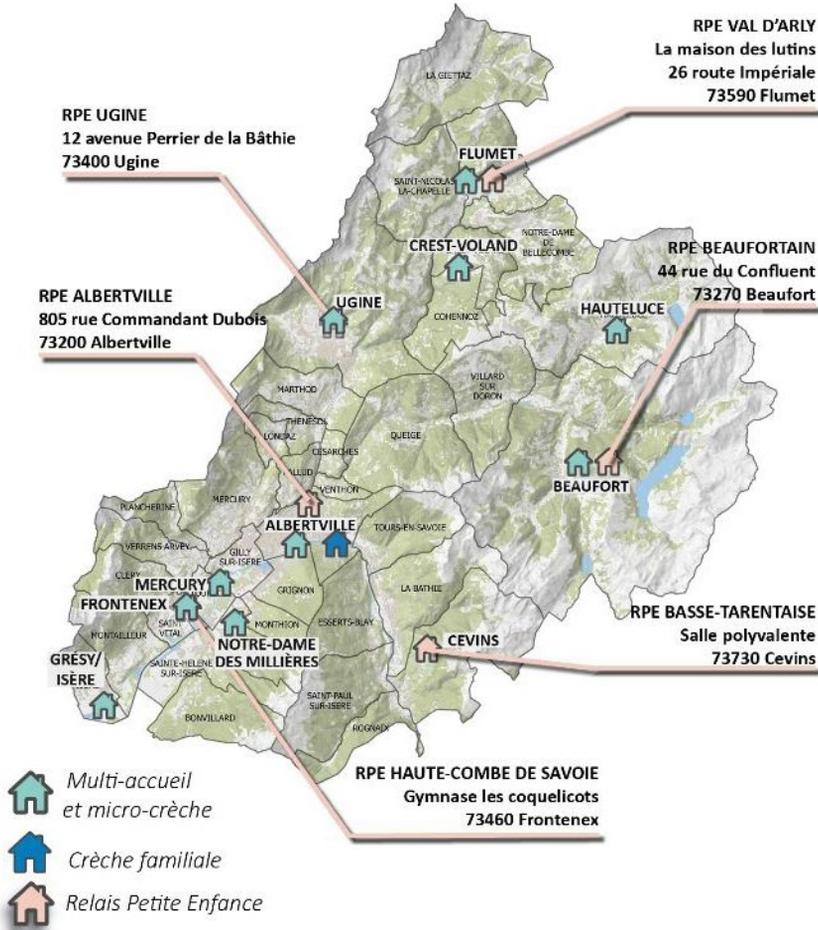
37

Contractuels permanents

155

Contractuels non permanents





La Petite Enfance

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LA THÉMATIQUE DE LA PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE ARLYSÈRE

**Promotion de la cohésion
sociale et de la solidarité entre
les communes et entre
générations**



**Amélioration de la qualité de vie
Et épanouissement des êtres
humains**



1 - LE GUICHET UNIQUE

C'est simple et facile à retenir



04 79 10 73 73



petite.enfance@arlysere.fr

HORAIRES DU GUICHET UNIQUE

8h30 → 12h00

13h30 → 17h30

Et le vendredi

8h30 → 12h00 - 13h30 → 16h30



LE GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE

a été créé en mars 2020, à l'ouverture de la maison de l'enfance Simone Veil à Albertville.

- Il consiste à centraliser toutes les demandes relatives au public 0/6 ans.
- Il enregistre les demandes d'inscription en structure en vue de la commission d'attribution.
- Il permet également de faciliter et simplifier les démarches administratives des administrés par le biais d'un seul numéro de téléphone.
- Chaque demande est ensuite orientée vers le bon interlocuteur.

Une plaquette d'information a également été élaborée.

Consultable sur le site www.arlysere.fr



NOUVEAU

En 2022, le guichet unique petite enfance a été étendu au pôle enfance jeunesse.

Toutes les inscriptions pour les activités périscolaires et accueil de loisirs ont été centralisées sur la Maison de l'enfance Simone Veil à Albertville.

- ▶ Près de **600 inscriptions** ont été enregistrées par le guichet unique
- ▶ **252 jours** d'ouverture au public

LES ACCUEILS

1 622



Accueillies
physiquement

4 843 appels



406 mails

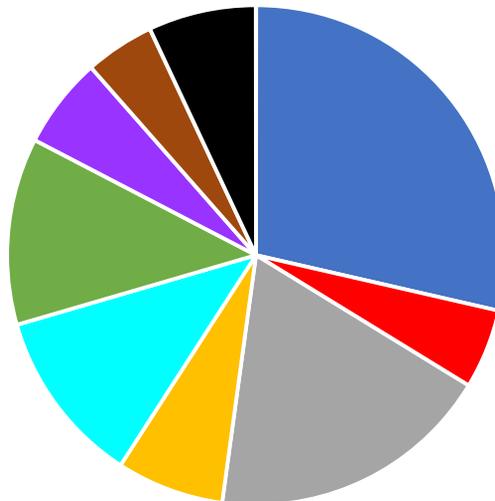


737 rendez-vous pris pour les relais petite enfance

Soit en moyenne
27 contacts
par jour d'ouverture

- ▶ L'activité du guichet unique a **augmenté de 32%** par rapport à 2021.
- ▶ Le service est aujourd'hui **identifié par les familles**.
- ▶ L'extension sur le pôle enfance/jeunesse explique en partie cette augmentation : + 12% de l'activité annuelle.

Type de renseignements



- Prise de rendez-vous RPE
- Commission d'attribution
- Demande de stage et emploi
- ALSH Albertville
- Accueil touristique
- Liste d'assistantes maternelles
- Demande d'inscription
- ALSH CIAS
- Printemps des marmots

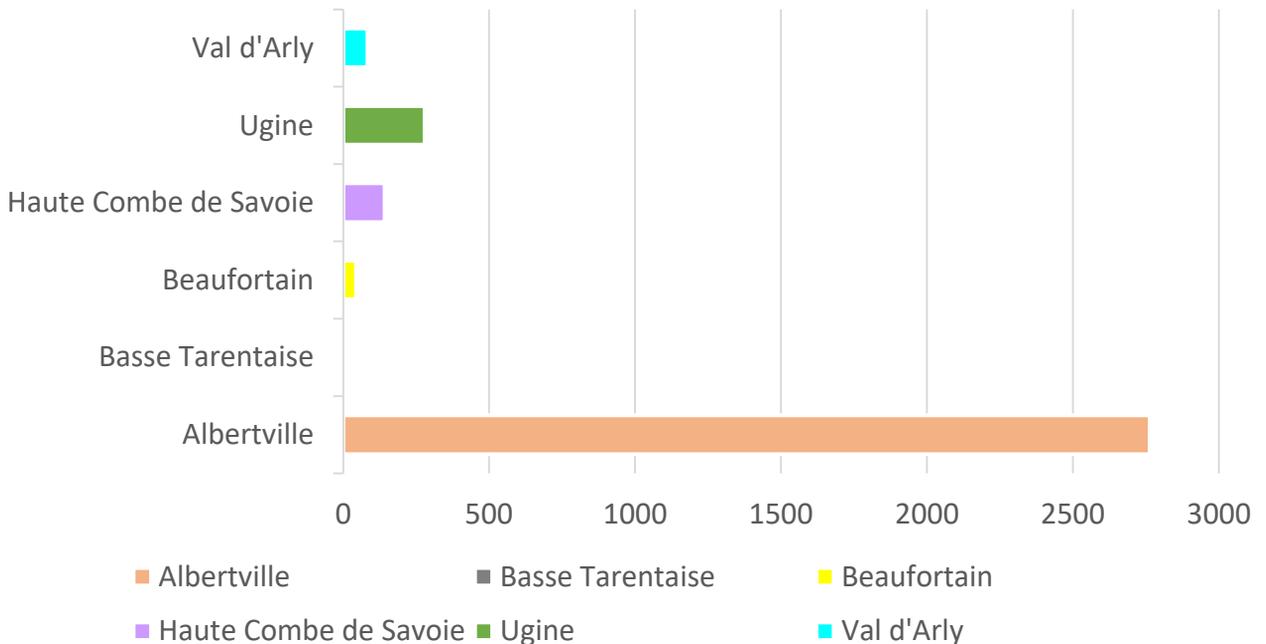
Le guichet unique couvre tout le territoire Arlysère.

Cependant,

- ▶ **83,2%** de son activité concernent les structures basées sur Albertville,
- ▶ **8,4%**, pour le secteur d'Ugine
- ▶ **4,3%** pour le secteur de la Haute-Combe de Savoie.

Les secteurs du **Val d'Arly** (2,5%) et du **Beaufortain** (1,3%) **progressent** grâce à la communication établie sur l'existence du guichet unique.

Répartition géographique



2 - LE PUBLIC

Le service petite enfance est un service en direction :

- des enfants âgés de **0 à 3 ans** pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- des enfants âgés de **0 à 6 ans** pour les relais petite enfance (RPE).

Au 31 décembre 2021, on comptabilise **1 531 enfants de moins de 3 ans** sur le territoire Arlysère (*données statistiques CAF*).

Le service petite enfance accueille **26,71%** de ces enfants au sein de ses structures avec des disparités par secteur géographique en lien avec l'offre d'accueil chez les assistantes maternelles et également le taux d'activité professionnelle des parents.

Secteur	Nombre d'enfants 3 ans	Enfants accueillis dans les EAJE	
		Nombre	%
Albertville*	606	97	16 %
Basse tarentaise	145	14	9,65 %
Beaufortain	89	53	59,55 %
Haute Combe de Savoie	398	108	27,13 %
Ugine**	239	78	32,63 %
Val d'Arly	54	49	90,74 %
Hors secteur	-	10	-
Arlysère	1 531	409	26,71 %

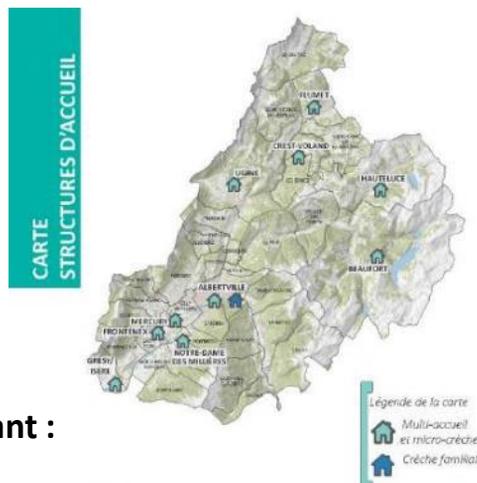
* dont les communes d'Allondaz, Césarches Grignon, Pallud, Venthon

** dont les communes de Marthod et Thénésol

4

LA PETITE ENFANCE

3 - LES ÉQUIPEMENTS



3-1 Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant :

- 9 structures
- 184 places

SECTEUR	STRUCTURES	NBRE DE PLACES
Albertville	Multi-accueil Le Carrousel	50 places
	Crèche familiale Les Minipouces	30 places
Beaufortain	Multi-accueil Galipette	15 places
	Micro-crèche Les Doudous	12 places
Haute-Combe de Savoie	Micro-crèche La Maison des Doudous	9 places
	Multi-accueil itinérant Roul'Boutchou	8-10 places
Ugine	Multi-accueil Chantecler	32 places
Val d'Arly	Multi-accueil La Maison des Lutins	16 places
	Multi-accueil Les P'tits Malins	10 + 10 places
Total nombre de places		184 places permanentes + 10 places touristiques

➔ **+ 2 places par rapport à 2021**
sur la micro-crèche Les doudous à Hauteluce

4

LA PETITE ENFANCE

3-2 Les Relais petite Enfance (RPE)

- 6 relais (3,6 ETP)
- 270 assistantes maternelles
- 793 places



Secteur	Nbre ETP	Nbre d'Assistants Maternelles (en activité)	Nbre de places
Albertville	1	111	309
Basse Tarentaise	0,5	25	82
Beaufortain	0,5	16	44
Haute Combe de Savoie	0,8	75	230
Ugine	0,5	40	116
Val d'Arly	0,3	3	12
TOTAUX	3,6	270	793

- 9 % d'assistantes maternelles par rapport à 2021 (-27)

- 8,5% de places par rapport à 2021 (-76)

➔ 3,6 ETP pour 270 assistantes maternelles, soit 1 ETP pour 75 professionnelles (préconisations CAF 1 ETP pour 70)

Un taux de couverture théorique de 51,79% pour l'accueil familial. Mais, à noter que certaines assistantes maternelles n'utilisent pas la totalité de leur agrément.

4 - L'ACTIVITÉ 2022

4 – 1 – L'ACTIVITE PSU

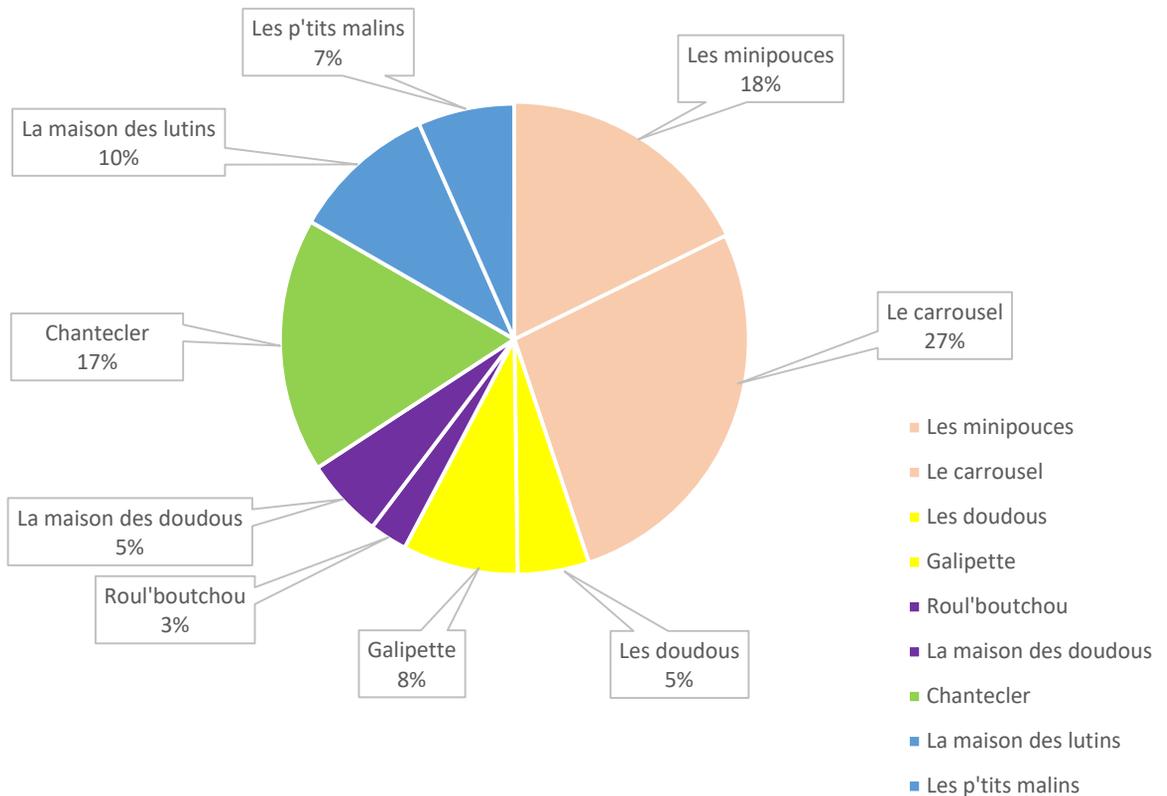
Secteur	Structures	Heures facturées	Taux d'occupation	Nbre d'enfants accueillis
Albertville	Le Carrousel	80 564,24	82,52 %	110
	Les Minipouces	52 847,83	75,72 %	49
Beaufortain	Les Doudous	14 698,15	77,44 %	21
	Galipette	23 698,31	74,94%	35
Haute-Combe de Savoie	Roul' Boutchou	7 713,83	64,58%	33
	La maison des doudous	16 327,56	77,34%	44
Ugine	Chantecler	51 969,64	74,88%	88
Val d'Arly	La Maison des Lutins	29 881,03	76,06%	39
	Les P'tits Malins	19 811,51	79,77 %	29
TOTAUX		297 512,10	77,36 %	448

On compte **448 enfants** accueillis dans les **9 EAJE** dont **39** ont fréquenté plusieurs structures.

➔ **+ 6,5% heures facturées par rapport à 2021**

Cette progression s'explique par une reprise d'activité après la pandémie. Les plus fortes augmentations sont enregistrées sur les doudous à Hauteluce (+50%), Le Carrousel à Albertville (+10%).

Nombre d'heures facturées par structure



Les structures d'Albertville, le multi-accueil Le Carrousel et la crèche familiale Les Minipouces représentent **45%** de l'activité globale du service.

Le secteur de la Haute-Combe de Savoie enregistre **8%** de l'activité alors que **26%** des enfants de moins de 3 ans du territoire sont domiciliés sur ce territoire.

L'accueil des enfants porteurs d'un handicap

► **2,90%** des effectifs des structures concernent des enfants porteurs d'un handicap.

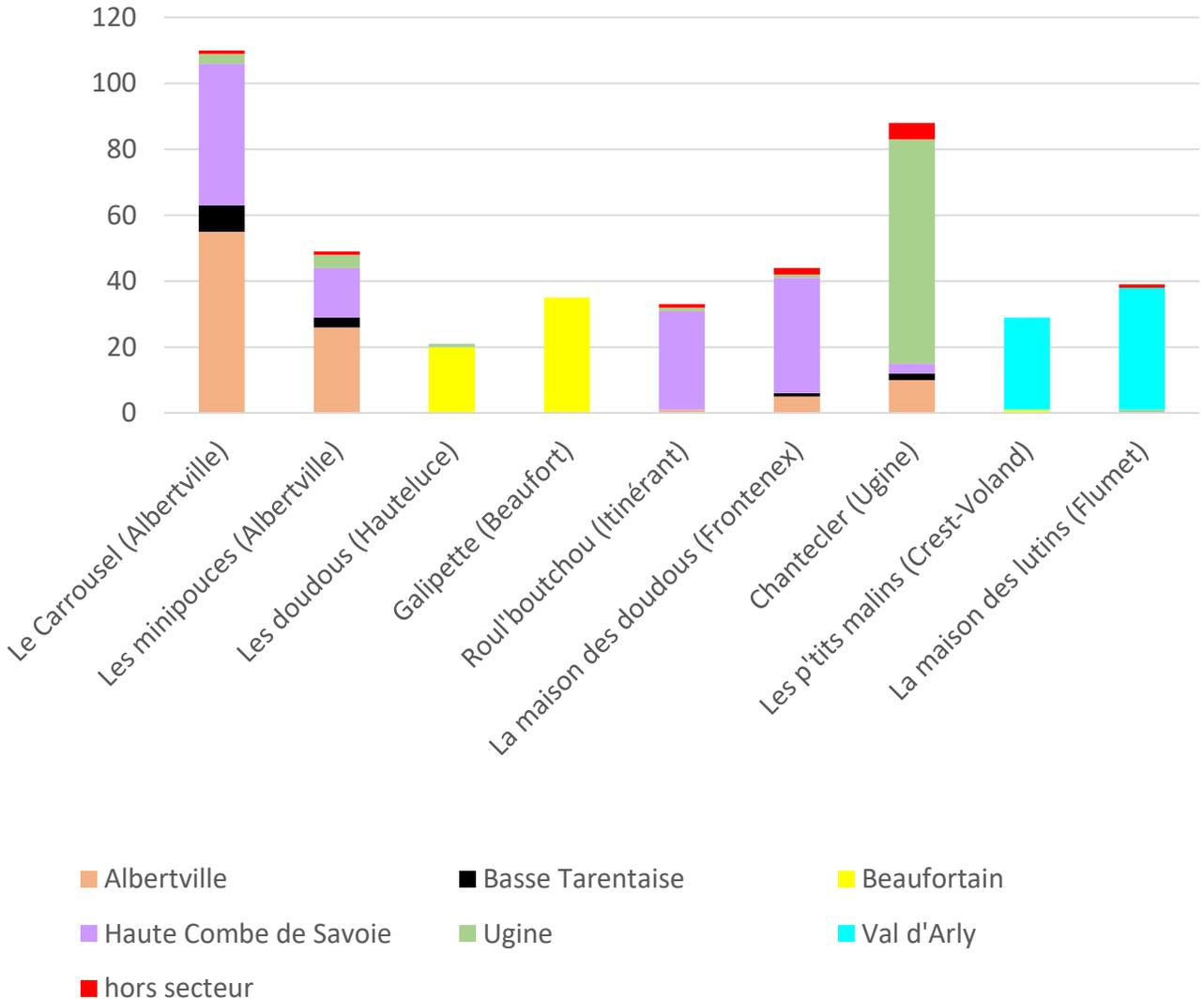
	Nb d'enfants accueillis	Nb d'enfants porteurs de handicap	% handicap
Les minipouces	49	2	4,08%
Le carrousel	110	2	1,82%
Chantecler	88	7	7,95%
Les p'tits malins	29	0	0,00%
Galipette	35	0	0,00%
Roul' boutchou	33	0	0,00%
La maison des lutins	39	1	2,56%
La maison des doudous	44	1	2,27%
Les doudous	21	0	0,00%
	448	13	2,90%

Familles en insertion professionnelle

► **21,88 %** des familles accueillies suivent un parcours d'insertion professionnelle et **23,44 %** d'entre elles sont considérées par la CAF sous le seuil de pauvreté (*participation inférieure à 1 € de l'heure*)

	% seuil pauvreté	% insertion professionnelle
Les minipouces	24,49%	18,37%
Le carrousel	25,45%	17,27%
Chantecler	26,14%	31,82%
Les p'tits malins	6,90%	3,45%
Galipette	20,00%	20,00%
Roul' boutchou	36,36%	60,61%
La maison des lutins	10,26%	5,13%
La maison des doudous	31,82%	25,00%
Les doudous	14,29%	4,76%
	23,44%	21,88%

Origine géographique des enfants accueillis dans les structures



Le multi-accueil le Carrousel compte dans ses effectif **39%** d'enfants domiciliés sur la Haute-Combe de Savoie, **30,6%** pour la crèche familiale les minipouces.

Ce constat s'explique par le **manque de places d'accueil sur ce secteur.**

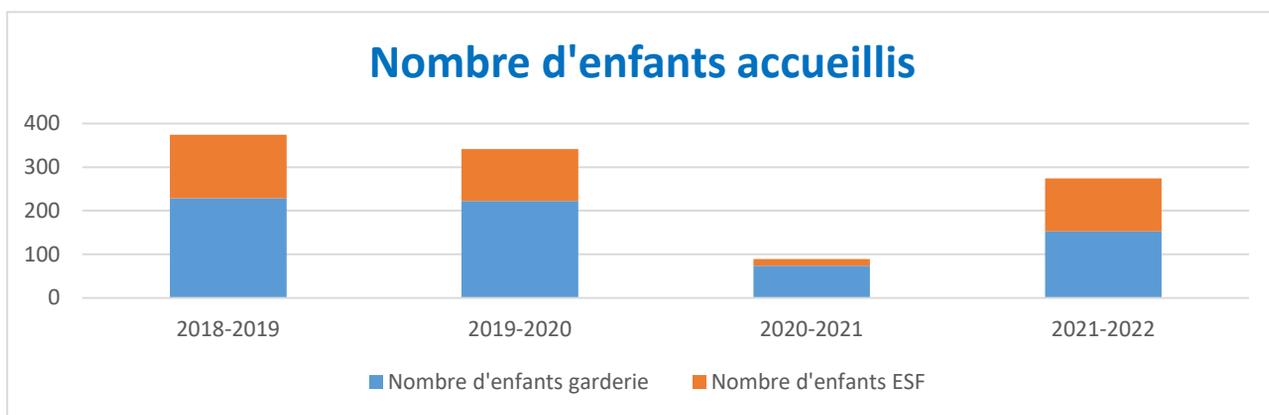
4-2 L'ACTIVITE ACCUEIL TOURISTIQUE

Dans le cadre d'une **convention de gestion avec la commune de Crest Voland**, le CIAS gère **10 places d'accueil touristique** sur la saison d'hiver en complément des places permanentes.

Après deux années largement impactées par la crise sanitaire, la saison 2021-2022 a été marquée par une nette reprise de l'activité. Le taux d'occupation moyen sur la saison s'élève à **65,91%** avec un pic de la fréquentation en février (105%).

On enregistre **80 jours d'ouverture** sur la saison du 20 décembre 2021 au 1^{er} avril 2022. Au regard des difficultés de recrutement, le multi-accueil a fermé ses portes le week-end.

► **274 enfants de touristes ont été accueillis.**



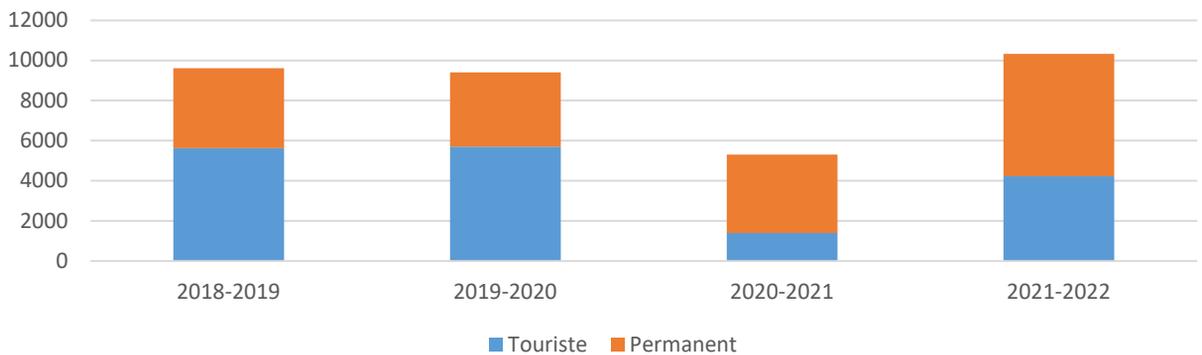
Un partenariat avec l'ESF existe afin que les parents puissent bénéficier pour leur enfant, à la fois de la garderie et des cours de ski.

Le partenariat avec l'ESF sur la saison 2021/2022 représente **47,33%** de l'activité touristique.

L'activité touristique a représenté sur la saison 2021-2022, **40,90 %** de l'activité globale de la structure.

Elle est **en nette hausse par rapport à la saison précédente** (26,3%).

Evolution de la répartition de l'activité touristique et permanente (en nombre d'heures)



Le coût de fonctionnement lié à l'activité touristique pour la saison d'hiver 2021-2022 s'élève à **47 681,05 €** couvert en totalité

▶ par les recettes familles : **34 745 €**

▶ la commune de Crest Voland : **12 936,05 €**

4-3 - L'ACTIVITE DES RELAIS PETITE ENFANCE

L'année 2022 a été marquée par une nette reprise de l'activité des relais après la pandémie → **+40 % de journées d'ouverture**.

On note également le recrutement de 2 nouvelles animatrices suite au départ des 3 agents des relais de Flumet, Frontenex et Ugine.

L'animatrice du relais d'Ugine a pris également en charge le relais de la Basse Tarentaise au regard de l'absence de l'agent titulaire du poste depuis l'automne 2021.

L'activité du relais de Flumet a été rattachée au relais d'Ugine compte tenu de la faible activité sur le secteur du Val d'Arly.

Relais	Nb de journées d'ouverture	Nb de rdv physiques	Mails + rdv téléphoniques	Nb d'animations	Nb d'enfants accueillis
Albertville	184	853	925	87	89
Basse Tarentaise	0	13	10	8	21
Beaufort	94	3	134	28	21
Frontenex	184	151	395	95	72
Ugine	141	269	345	57	24
Val d'Arly	94	0	14	11	7
TOTAL	697	1 289	1 823	286	234

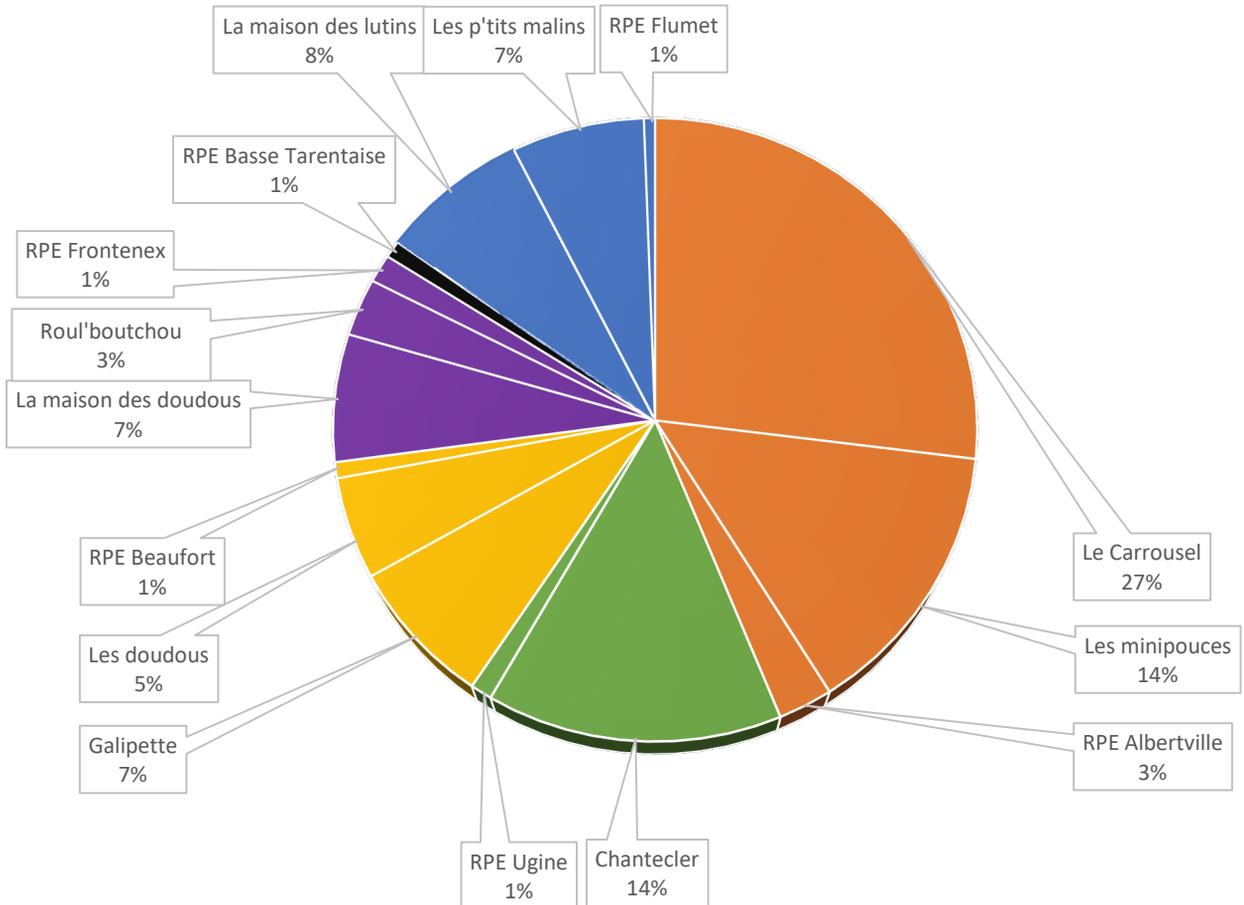
Le service a assuré **697** journées de permanence et **1 289** rendez-vous physiques sur l'année dont **66,1%** sur le secteur d'Albertville.

234 enfants différents ont pu bénéficier d'animations et **74** assistantes maternelles, soit **27,4%** d'entre-elles.

5 - LES FINANCES

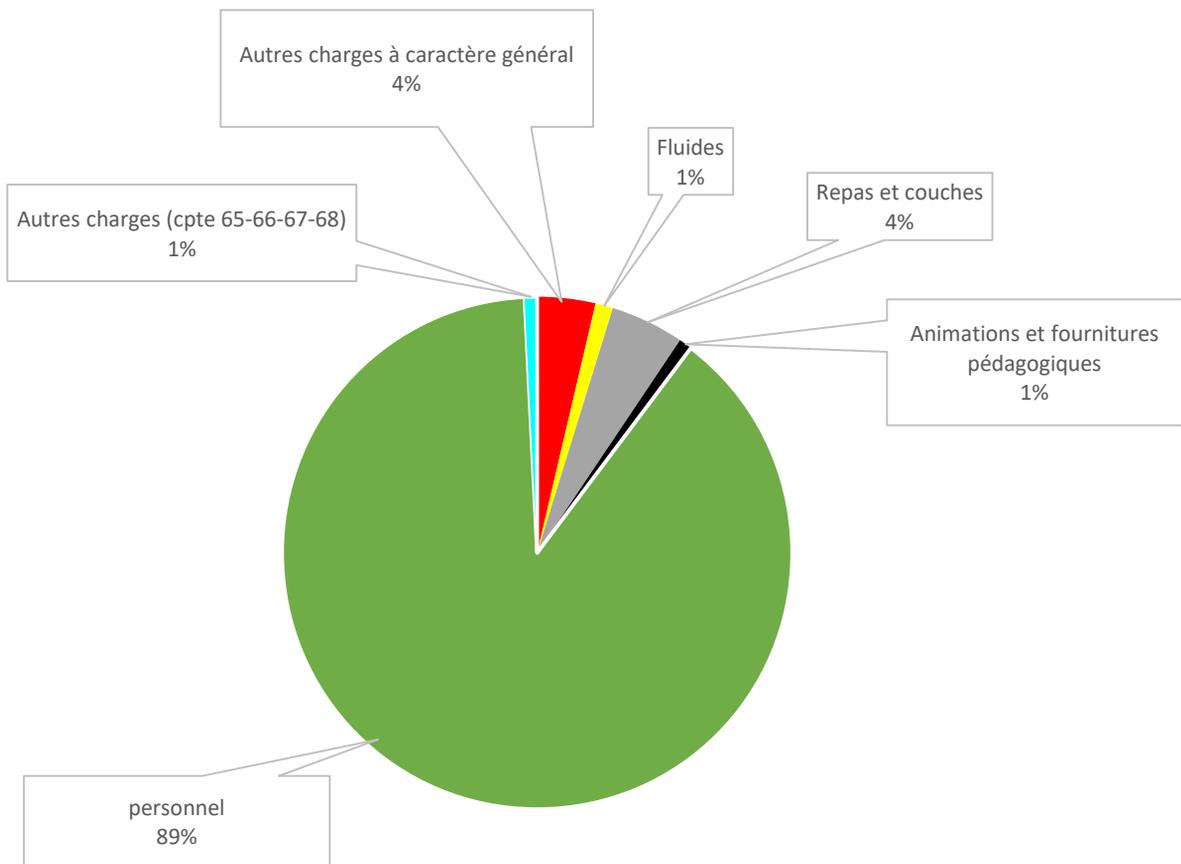
Le budget de fonctionnement 2022 du service petite enfance s'élève à **3 541 881,88 €**

Répartition des charges de fonctionnement par structure



➔ Le secteur d'Albertville représente **43,81%** des charges de fonctionnement.

Répartition des dépenses par poste



➔ (Le principal poste de dépense reste les charges de personnel **89 %**)

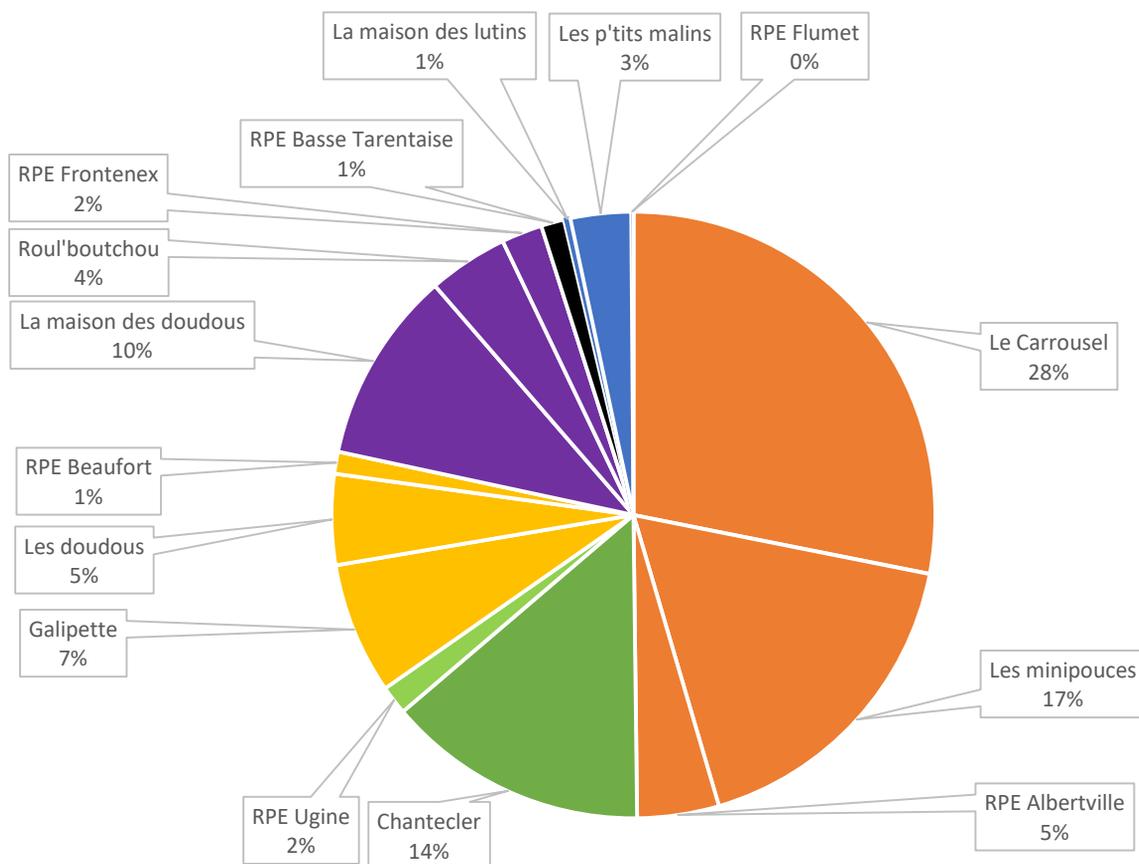
Pour 184 places et 6 relais petite enfance, le reste à charge pour la collectivité s'élève à **1 097 437 €** réparti de la façon suivante :

- **986 904,22 €** pour les EAJE
- **110 533,33 €** pour les relais

En comparaison à l'année 2021, **le reste à charge a augmenté de 140 000 €** en raison de l'augmentation des charges de personnel → mise en place du nouveau régime indemnitaire;

Pour autant, il reste atténué grâce à la reprise d'activité et l'augmentation des recettes (participations des familles) et le versement des indemnités journalières.

Répartition du reste à charge par structure



4

LA PETITE ENFANCE

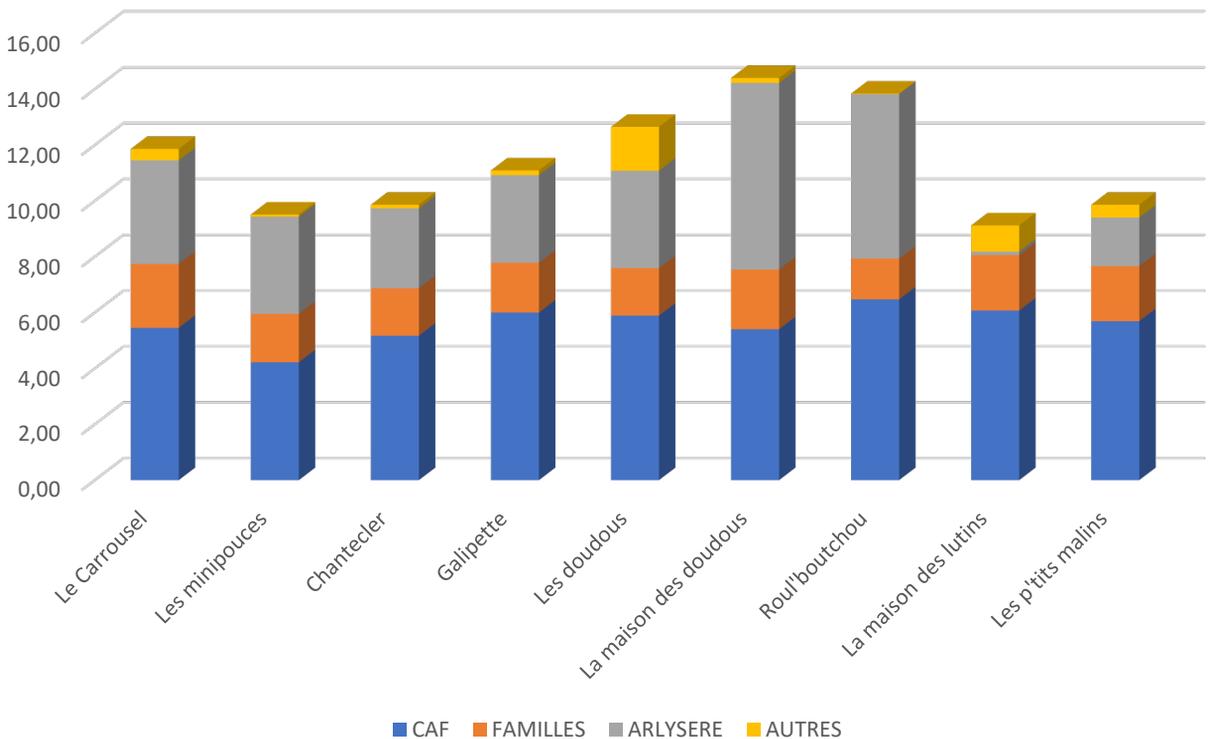
Le service compte 3 principaux financeurs :

- La CAF
- Les familles
- La collectivité

Le principal financeur du service petite enfance reste la CAF avec un montant total de **1 591 227,91€** (PSU et CEJ).

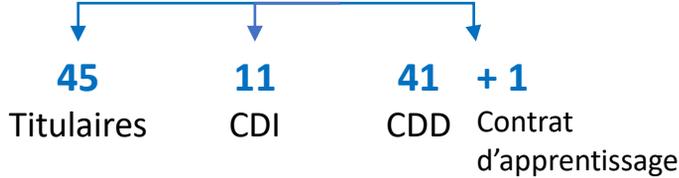
La MSA a versé quant à elle **3 773,87 €** contre 32 271.01 € en 2021 au titre de la PSU en raison des nouvelles modalités de calcul de la PSU.

Répartition du coût horaire par financeur



6 - LES RESSOURCES HUMAINES

Le service emploie **98 agents** au 31/12/2022,



soit **85,30 ETP** pour une masse salariale de **3 149 662,7 €**

= 88,92% des dépenses de fonctionnement

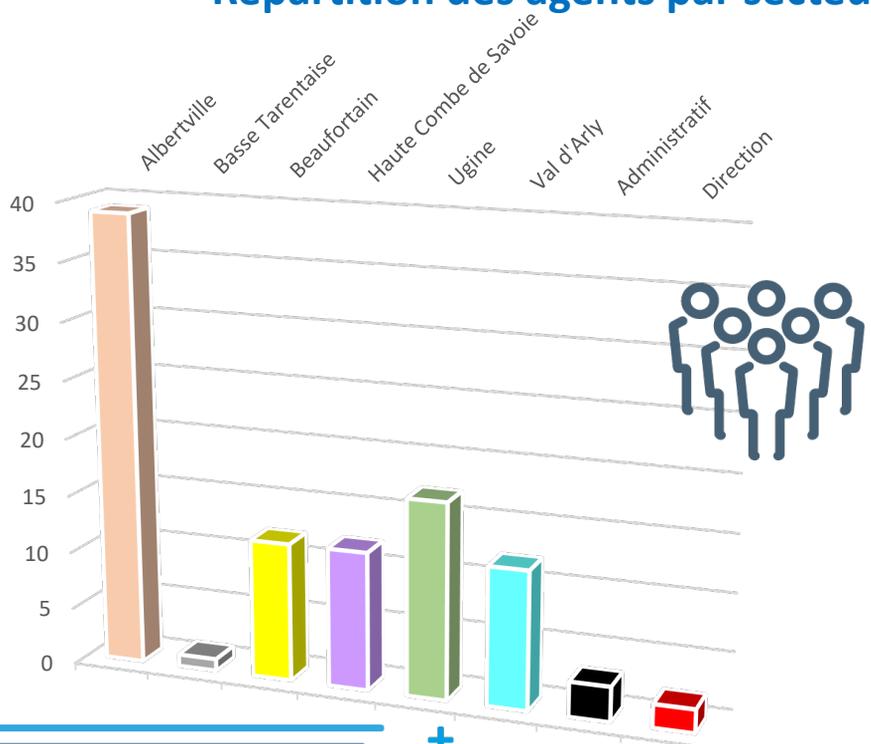
La masse salariale a augmenté de **13%** → **+365 389 €** par rapport à 2021 en raison :

- de la mise en place du régime indemnitaire,
- la revalorisation du point d'indice
- le nombre d'arrêts de travail.

En 2022, on enregistre :

- 6 titularisations
- 1 mutation vers une autre collectivité
- 1 démission
- 1 demande de disponibilité
- 1 changement de service

Répartition des agents par secteur



50 agents occupent un poste à temps complet (51%).

100 % des agents sont des **femmes**.

7 – LES COMMISSIONS

7-1 La commission d'attribution

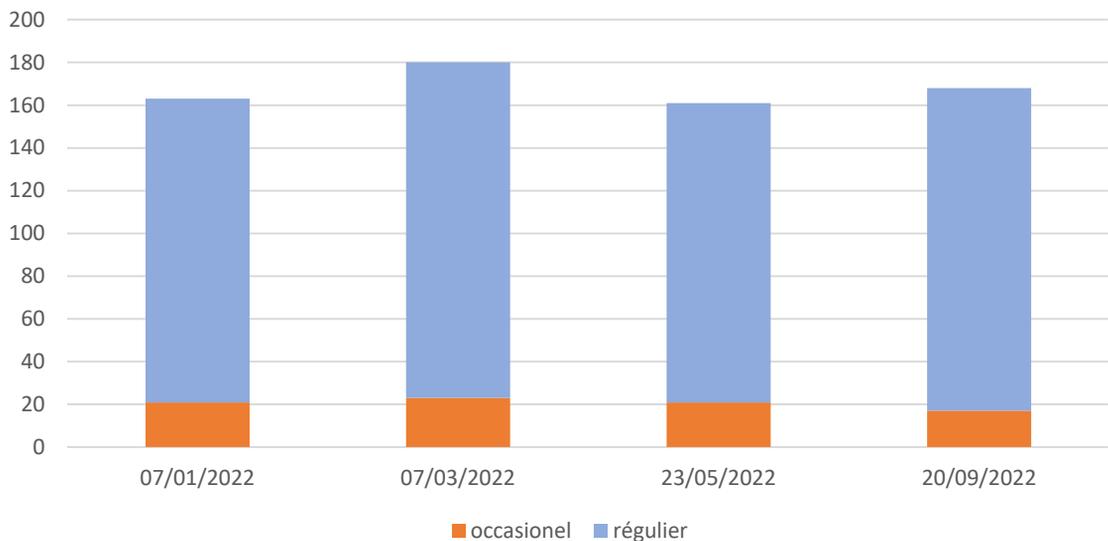
En 2022, la commission d'attribution s'est réunie **4 fois**.

672 demandes d'inscription ont été étudiées :

- 590 pour le mode d'accueil régulier
- 82 pour le mode d'accueil occasionnel

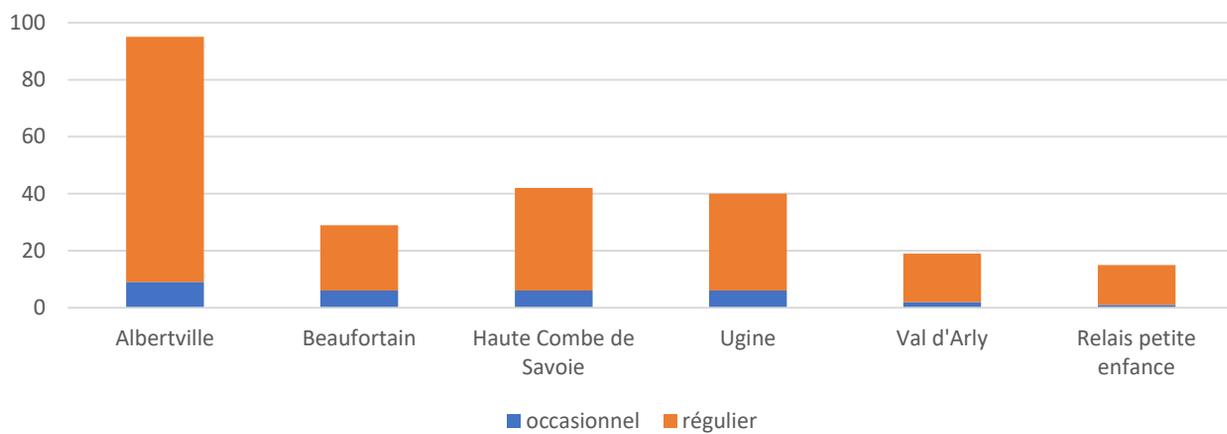
Parmi ces demandes, **386** concernaient des nouvelles inscriptions.
Les autres sont des demandes reportées d'une commission sur l'autre.

Nombre d'inscriptions étudiées



Lors des commissions, **210 places** ont été attribuées en **mode régulier** et **30 places** en mode **occasionnel**.

Places attribuées



Albertville reste le secteur où le plus de places ont été attribuées compte tenu des capacités d'accueil Le carrousel (50 places) et la crèche familiale (30 places).

Le secteur de **la Haute-Combe de Savoie** compte un nombre d'attributions assez important au regard de sa capacité d'accueil (9 sur la micro-crèche et 8-10 sur le multi-accueil itinérant) expliqué par le multi-accueil Roul'boutchou qui accueille un plus grand nombre d'enfants sur un volume d'heures restreint (1 journée ou 2 sur Grésy sur Isère).

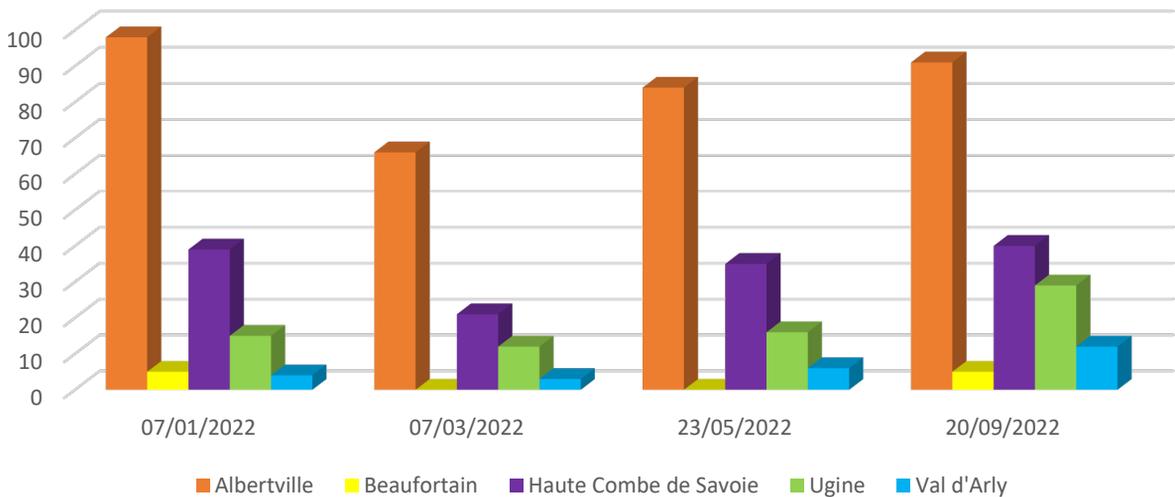
Le Val d'Arly a enregistré peu de départs en septembre et par conséquent, moins d'attributions sur cette année.

Parmi les places attribuées, **25,8%** des familles refusent la place pour différentes raisons :

- Obtention d'un autre mode de garde
- Changement de situation

5,4% des familles demandent une nouvelle étude de leur demande pour obtenir leur premier choix de structure d'affectation.

Evolution de la liste d'attente par secteur

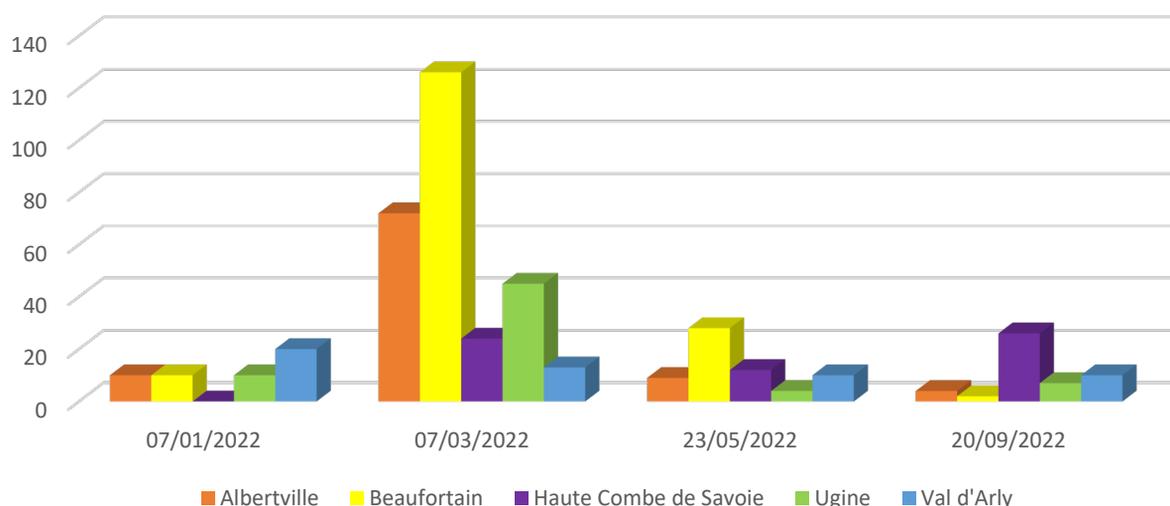


La liste d'attente

On constate qu'après chaque commission, la liste d'attente est très réduite voir inexistante pour certains secteurs (Beaufortain, Val d'Arly).

Elle reste importante pour les secteurs d'Albertville et la Haute Combe de Savoie au regard de l'offre d'accueil sur ce dernier secteur.

Places restées vacantes



Les places restées vacantes

On constate qu'à l'issue de la commission du mois de mars (attribution des places de septembre), le nombre de places restées vacantes était important.

Sur les 2 commissions suivantes, la quasi-totalité des places ont été attribuées. On note quelques places disponibles sur la Haute-Combe de Savoie où le multi-accueil itinérant ne parvient pas à attribuer toutes ses places.

A noter que les places vacantes sur le Val d'Arly concernent le mercredi sur Flumet.

7-2 La commission opérationnelle

En 2022, la commission s'est réunie **3 fois** pour échanger sur différents thèmes :

- Adéquation de l'offre et la demande sur le secteur du Val d'Arly (commission de proximité)
- Offre et besoins d'accueil sur le secteur du Beaufortain
- Bilan d'activité et perspectives

8 – LA DÉMARCHE QUALITÉ

Le service petite enfance est engagé dans une **démarche qualité** et notamment avec la mise en place de **2 types de questionnaires** :



- **Questionnaire 1^{er} contact**
→ 59 envoyés

adressé à toutes les familles à l'issue de la période d'adaptation

- **Questionnaire de satisfaction**
→ 271 envoyés

adressé une fois par an au printemps.

Sur l'ensemble des questionnaires de satisfaction adressés aux familles (271),
99 ont été retournées, soit 36,53 %

Concernant les questionnaires 1^{er} contact (59 envois),
25 ont été retournés



Il ressort globalement de ces questionnaires un **niveau de satisfaction des familles supérieur à 90%**.
Des **actions correctives** seront apportées sur les **points à améliorer** (programme d'activités, période de fermeture...)

9 – LE PRINTEMPS DES MARMOTS

La manifestation s'est déroulée du 7 au 18 mai 2022.

Il s'agit de la quatrième édition.

Elle est organisée en partenariat avec différents acteurs locaux.

Elle a pour objectifs de faire découvrir aux enfants de 0 à 6 des activités ludiques, culturelles et d'éveil dans le cadre du soutien à la parentalité.

➔ On comptabilise plus de **500** enfants inscrits sur les différentes animations proposées durant ces 10 jours.



10 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

■ La reprise de l'activité

Après 2 années impactées par la crise sanitaire, l'année 2022 est marquée par une reprise de l'activité. La micro-crèche les doudous à Hauteluce étant la structure la plus représentative de cette augmentation (+50%).

■ La politique RH

En matière de ressources humaines, l'année 2022 a permis l'écriture du projet de service qui définit les contours du cadre de travail.

Aussi, la refonte du régime indemnitaire a permis une harmonisation des primes et une revalorisation des salaires.

■ Les difficultés de recrutement

Malgré une revalorisation des salaires, le recrutement reste un frein majeur dans le fonctionnement du service. Les secteurs du Val d'Arly et Beaufortain restent les plus touchés par cette difficulté.

■ L'extension du guichet unique

Le guichet unique petite enfance a été étendu au pôle enfance jeunesse afin de simplifier les démarches des familles et soulager le service sur la partie administrative

■ La mutualisation de la direction du Val d'Arly

Suite au départ de la directrice du multi-accueil de Crest-Voland, la direction a été donnée à la responsable de la structure de Flumet dans le cadre d'une mutualisation.

■ Réorganisation des relais petite enfance

Suite au départ de 3 agents, une animatrice en charge du relais d'Ugine (y compris secteur du Val d'Arly) et du relais de la Basse Tarentaise ainsi qu'une animatrice pour le secteur de la Haute Combe de Savoie ont été recrutées.

11 - LES PERSPECTIVES

▪ **La Convention Territoriale Globale (CTG)**

Le CIAS signera une CTG avec la CAF pour la période 2023-2027. Cette convention viendra remplacer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

▪ **Le projet d'établissement et les projets de fonctionnement**

Le projet d'établissement devra être écrit pour la période 2023-2027. Il concernera l'ensemble des EAJE.

Les projets de fonctionnement seront également renouvelés pour les 5 relais petite enfance.

▪ **Les règlements de fonctionnement et le règlement intérieur des assistantes maternelles**

Les règlements de fonctionnement de l'accueil collectif et familial seront modifiés afin de répondre aux nouvelles dispositions PSU, à la loi ASAP et au fonctionnement du service.

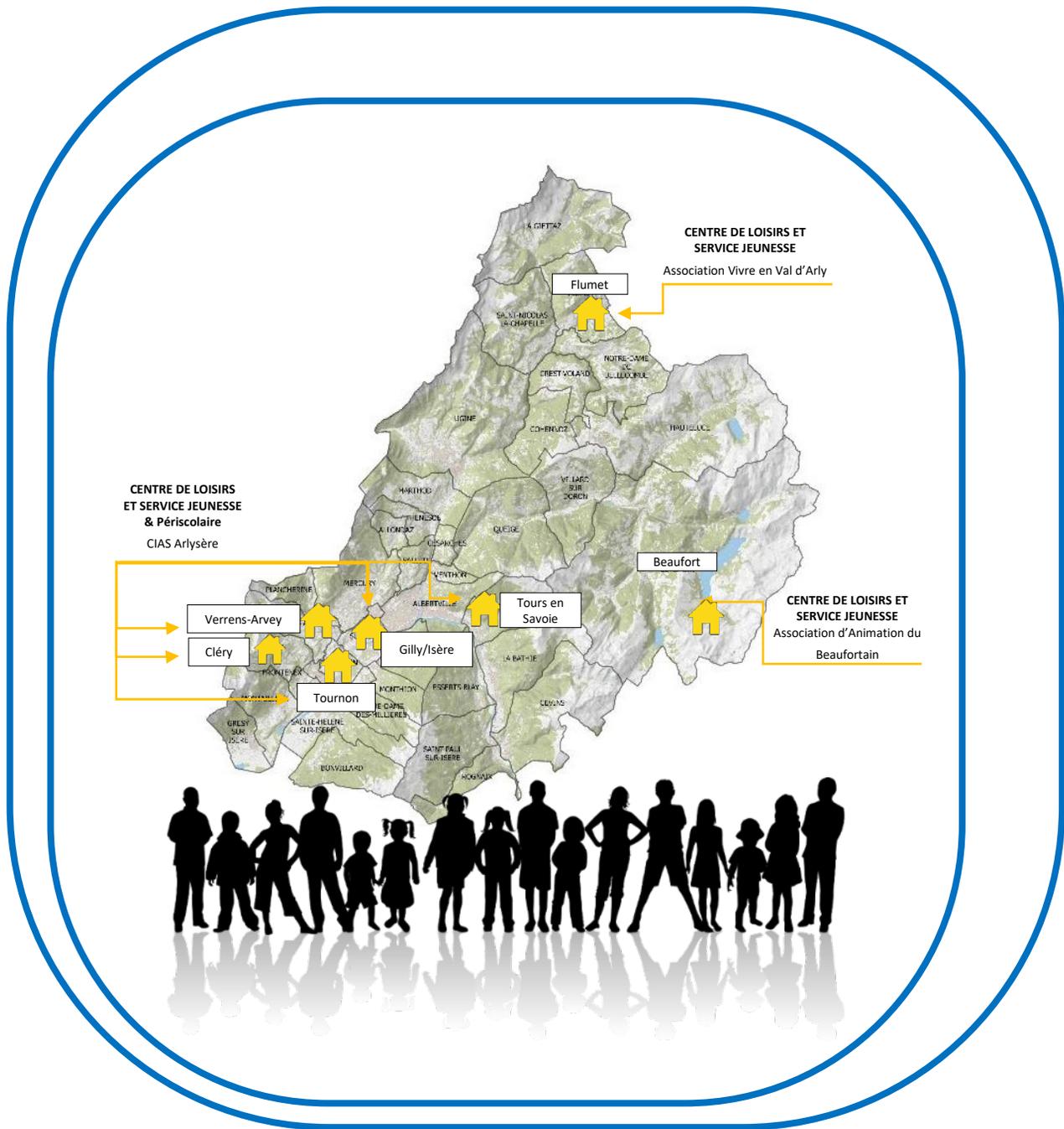
Le règlement intérieur des assistantes maternelles sera également revu.

▪ **Le projet de frontenex**

Les différentes commissions d'attribution et l'analyse présentée en commission opérationnelle font ressortir un manque de places sur le secteur de la Haute Combe de Savoie. Afin de répondre aux besoins des familles, un projet de construction d'une nouvelle structure porté par la commune de Frontenex est engagé. Le service petite enfance accompagnera la commune sur ce projet.

▪ **La séparation de l'accueil touristique de l'accueil permanent dans le Val d'Arly**

A la demande de la PMI, une réflexion doit être engagée pour séparer les 2 modes d'accueil.



Enfance Jeunesse

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LA THÉMATIQUE DE L'ENFANCE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE ARLYSÈRE

**Promotion de la cohésion
sociale et de la solidarité entre
les communes et entre
générations**



**Amélioration de la qualité de vie
Et épanouissement des êtres
humains**



1 – LE PUBLIC

Rappel : Le service Enfance Jeunesse est un service en direction des enfants âgés de 3 ans (et scolarisés) à 11 ans (jusqu'au CM2) et des adolescents, collégiens et lycéens, âgés de 11 à 17 ans. Il accueille en régie directe les enfants et jeunes des territoires de la Haute-Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise. Sur les territoires du Val d'Arly et du Beaufortain, les actions Enfance Jeunesse sont portées par les centres sociaux, via les associations « Vivre en Val d'Arly » et « l'Association d'Animation du Beaufortain ».

Les communes d'ALBERTVILLE et d'UGINE ont leur propre service en gestion municipale.

Les chiffres démographiques connus n'ont pas beaucoup bougé par rapport à 2021 ,

- **1 884 enfants de 3 ans à 10 ans**
- **1 440 jeunes de 11 à 17 ans** sur les territoires de la Haute-Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise

Secteur	Nombre d'enfants de 3 à 10 ans	Enfants accueillis au sein des APS et des Centres de loisirs	
		Nombre	%
Basse Tarentaise - EXTRASCOLAIRE	474	246	52 %
Haute-Combe de Savoie – PERISCOLAIRE	870	503	58 %
Haute-Combe de Savoie – EXTRASCOLAIRE	1 410	758	53 %
Secteur	Nombre d'enfants de 11 à 17 ans	Enfants accueillis au sein des services Jeunesse	
		Nombre	%
Basse Tarentaise	350	66	20%
Haute-Combe de Savoie	1 090	137	12%

2 - LES ÉQUIPEMENTS

2-1 : EXTRASCOLAIRES

Les Centres de loisirs Mercredis :

2 sites, 83 places (hausse du nombre de places de + 8 %, par rapport à 2021)

Secteur	Structures	Nombre de places
Haute-Combe de Savoie	Centre de loisirs VERRENS ARVEY	47
Basse Tarentaise	Centre de loisirs TOURS en SAVOIE	35

➔ (+ 6 places par rapport à 2021 sur l'accueil du mercredi)

Les Centres de loisirs Vacances :

3 sites, 123 places

Secteur	Structures	Nombre de places
Haute-Combe de Savoie	Centre de loisirs – VERRENS ARVEY	83
	Centre de loisirs – GILLY sur ISERE (depuis l'Été 2021)	
Basse Tarentaise	Centre de loisirs – TOURS en SAVOIE	40

➔ (Nombre de places stables par rapport à 2021)

2-2- PERISCOLAIRES

Les Accueils périscolaires (HCS uniquement) :

9 sites, 226 places par jour

Secteur	Nombre de places	Nombre d'enfants accueillis au moins 1 fois
BONVILLARD	10	21
CLERY	18	30
FRONTENEX	30	81
GRESY sur ISERE	25	52
RPI MONTAILLEUR – St VITAL	22	61
RPI TOURNON – VERRENS ARVEY	36	100
Ste HELENE sur ISERE	30	71
NOTRE DAME des MILLIERES	55	87
TOTAL	226	503



4 % d'enfants accueillis en + par rapport à 2021 sur l'accueil périscolaire

+ 5 places par rapport à 2021

3 – LES RESSOURCES HUMAINES

Le service *Enfance – PÉRISCOLAIRE* emploie **33 agents** au 31/12/2022

↓
10 Titulaires
 dont **3** en cours de stagiairisation

↓
1 CDI

↓
21 CDD + **1** CPJEPS

Pour une masse salariale de **283 253 €**

= 95,60% des dépenses de fonctionnement 2022

Sur 2022, il y a eu beaucoup de mouvements et de petits contrats pour essayer de palier aux hausses des effectifs Enfants

→ **31 agents** occupent un poste à **temps non complet** (94%).
97 % des agents sont des **femmes**.

Le service *Enfance – EXTRASCOLAIRE*

(Centres de loisirs vacances + Mercredis)

Sur 2022, au même titre que sur les accueils périscolaires, il y a eu beaucoup de mouvements, donc beaucoup de CDD.

Nos besoins durant les mercredis scolaires sont les suivants :

- **9** agents, par mercredi

Tous ces agents travaillent aussi sur le service Périscolaire.

pendant les vacances scolaires :

- **les mêmes agents que le mercredi** avec des compléments par des animateurs **BAFA**, diplômés ou stagiaires, ainsi que des CAP Petite Enfance. Ce sont souvent des étudiants, ils sont sous CEE (contrat d'engagement éducatif)

Pour chaque période de vacances nos besoins quotidien sont de

- **13** animateurs auprès des enfants, renforcés par des animateurs volants pour palier aux demi-journées de repos hebdomadaires

La masse salariale 2022 (80 % du budget de fonctionnement 2022) pour le **service extrascolaire** est de **313 770 €**

5

ENFANCE JEUNESSE

Le service Jeunesse emploie au 31/12/2022

1 poste de direction,
mutualisé sur tous
les services du Pôle

2
agents de
terrain
pour **2 ETP**

La masse salariale est de
76 925 €

= 66,50 % du budget de
fonctionnement 2022

→ Les **2** agents de terrain sont **désormais titulaires**

Pilotage des services

**Pour encadrer et piloter tous ces services,
une équipe de direction/coordination est en place**

1 poste de direction,
mutualisé sur tous les services du Pôle
– agent titulaire, ETP, et en lien avec la
Direction du CIAS

**1 équipe de coordination
avec 2 agents à 1,90 ETP**

- **1 agent titulaire,**
en coordination des accueils extrascolaires
(mercredis et vacances) à temps
complet
- **1 agent titulaire,**
en coordination des accueils périscolaires +
centre de loisirs Basse Tarentaise
pendant les vacances à 0,90 ETP

4 – LES FINANCES

**Le budget de fonctionnement 2022
du service Enfance s'élève à :**

296 365 €,

pour l'Accueil périscolaire

Le principal poste de dépense reste
les charges de personnel **95,60 %**

395 326 €,

pour les Centres de loisirs
(Mercredis et Vacances)

Le principal poste de dépense
reste les charges de personnel **80%**

**Le budget de fonctionnement 2022
pour le service Jeunesse s'élève à :**

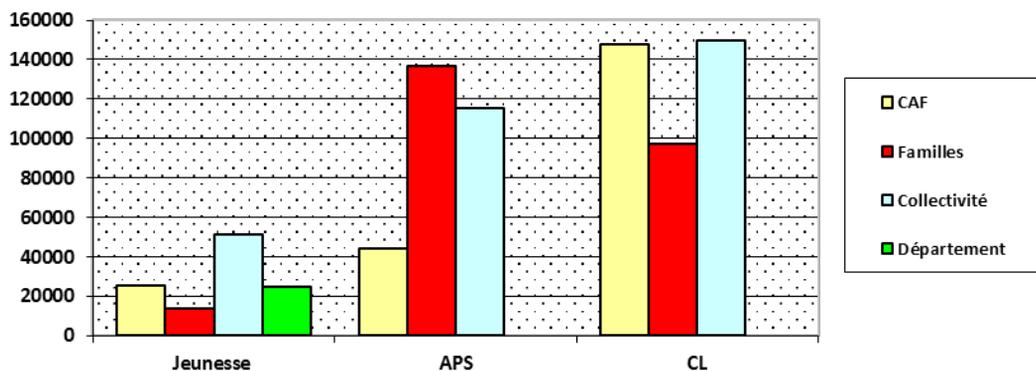
115 564 €

dont **66,50 %** en charges de personnel

4 – 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le service Enfance Jeunesse compte **4 principaux financeurs** :

- La CAF
- Les familles
- Le Département
- La Collectivité



5 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

■ LA CRISE SANITAIRE

Début 2022, le service a été très fortement **impacté par la Covid** avec, sur 3 semaines consécutives, entre 7 et 9 agents en arrêt maladie. Néanmoins l'ensemble du service a été maintenu sur le mois de Janvier 2022 avec uniquement la fermeture d'un site APS, un matin de janvier.

■ LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Les problématiques de 2021 se poursuivent et s'intensifient : le service est toujours en très grande difficulté de **recrutement** du personnel, notamment sur les postes de terrain, auprès des enfants.

Le manque de candidatures pénalise fortement l'organisation du service d'autant plus que les effectifs « enfants » sont en hausse. Faute de candidats, les remplacements reposent toujours sur le personnel en poste, qui cumule un temps de travail important ou qui ne peut assurer l'ensemble de ses missions (*ex : Animateur Jeunesse*). Les équipes de coordination et de direction sont toujours fortement impactées par la gestion de ces non-remplacements.

Suite au départ du troisième animateur Jeunesse en Juin 2021, le service Jeunesse a fonctionné pendant plus d'un an et demi avec seulement 2 animateurs, faute de candidats. Le service a néanmoins bien fonctionné mais a, de fait proposé moins d'animations. Un troisième animateur est arrivé en octobre 2022 mais son CDD n'a pas été reconduit.

Nous avons **redéfini les priorités du service Jeunesse dans sa globalité** afin de renforcer l'équipe Jeunesse mais aussi de pouvoir renforcer l'équipe Enfance des mercredis en mutualisant ce poste sur les 2 services Enfance et Jeunesse.

■ LE POSTE DE COORDINATION DES CENTRES DE LOISIRS

L'équipe de coordination : le poste est enfin pourvu depuis janvier 2022 (Centres de loisirs et Accueil périscolaire). Au quotidien, elle rencontre une gestion assez lourde des équipes de terrain.

■ PÉRENNISATION DU TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE LE MATIN SUR LA COMMUNE DE CLÉRY

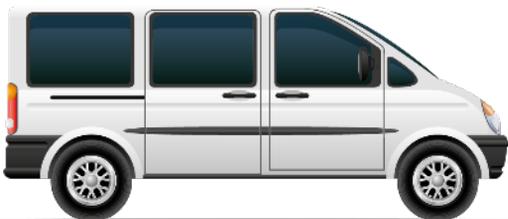
L'ouverture d'un **accueil périscolaire le matin sur la commune de CLÉRY** suite à la sollicitation des élus de cette commune et des parents a permis de satisfaire les besoins des familles

L' accueil étant bien fréquenté, il a été pérennisé en Septembre 2022.

■ PÉRENNISATION D'UN SITE SUPPLÉMENTAIRE SUR LA HAUTE-COMBE DE SAVOIE DEPUIS L'ÉTÉ 2021

Au regard des locaux dont dispose la commune de Gilly-sur-Isère et au regard du nombre de places disponibles insuffisant, il a été ouvert, sur l'été 2021, un site expérimental sur cette commune.

Cette ouverture nous a permis **d'accueillir plus d'enfants** et de **diversifier l'offre**. Cette ouverture est désormais pérenne et accueille les enfants sur l'ensemble des petits vacances (sauf Noël) et des vacances d'Été 2022.



■ VÉHICULE

Depuis juillet 2021, le service ne dispose plus que **d'un seul véhicule 9 places**, pour le transport des jeunes.

Cette **situation est complexe au quotidien** et nous devons jongler entre les animations, les activités, les plannings des agents et les locations pour chaque période de vacances.

■ ACCUEIL ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

Poursuite de l'accueil des enfants porteurs de handicap sur les centres de loisirs de VERRENS ARVEY, le mercredi et durant les vacances scolaires.

Ceci nécessite la présence d'une **intervenante de l'association Bulle d'Air** pour nous aider sur site quand l'enfant est présent. Ce dispositif est désormais pérenne.

Depuis mars 2021, une délibération permet aux familles concernées de bénéficier d'une gratuité lorsque l'enfant est accueilli en présence de son accompagnatrice Bulle d'Air.



■ POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Le recrutement :

Mise en place du **protocole « temps de travail »** : validation du protocole du temps de travail propre au service Enfance Jeunesse.

Développer l'attractivité pour recruter du personnel compétent, diplômé et investi notamment avec la mise en place depuis juillet d'un **régime indemnitaire valorisant**.

6 - LES COMMISSIONS

La **Commission Opérationnelle Enfance Jeunesse** s'est réunie **3 fois** au cours de l'année 2022 :

▪ **27 juin 2022**

- Bilan du contrat territorial Jeunesse 2019-2022 et perceptives du nouveau contrat 2023-2027.
- Informations sur les services Enfance et Jeunesse

▪ **15 septembre 2022**

- Validation des orientations du nouveau contrat territorial Jeunesse.
- Informations sur l'été écoulé.

▪ **15 novembre 2022**

- Bilan Eté 2022 et Toussaint 2022 sur les Centres de loisirs Vacances.
- Bilan 2022 et perspectives 2023 des centres de loisirs pour les Mercredis scolaires
- Proposition de hausse des tarifs Enfance pour 2023
- Présentation de la nouvelle Convention Territoriale Globale de la CAF (en lieu et place du CEJ actuel (Contrat Enfance Jeunesse))

Les **commissions de proximité Enfance Jeunesse** se sont réunies **1 fois** sur chacun des 2 territoires portés en régie

▪ **5 janvier 2022 – Commission de proximité Enfance Jeunesse du territoire de la Basse Tarentaise**

- Présentation de l'accueil du mercredi sur TOURS en SAVOIE
- Présentation du centre de loisirs de TOURS en SAVOIE pendant les vacances
- Présentation du service Jeunesse Basse Tarentaise et perspectives du service

▪ **03 mars 2022 – Commission de proximité Enfance Jeunesse du territoire de la Haute Combe de Savoie**

- Présentation du service périscolaire Haute-Combe de Savoie
- Présentation de l'accueil du mercredi VERRENS-ARVEY
- Présentation des 2 centres de loisirs, des vacances, VERRENS ARVEY et GILLY/ISERE
- Présentation du service Jeunesse Haute-Combe de Savoie et perspectives du service.

7 - LES PERSPECTIVES

▪ Service Enfance

Ouverture expérimentale d'un troisième site d'accueil le mercredi, pour les 3-11 ans sur la commune de Gilly-sur-Isère (Février 2023)

Relance de la réflexion autour de l'accueil sans distinction de tarifs pour tous les habitants Arlysère avec en fond, la problématique du manque de personnel, la taille des locaux limitée et insuffisants pour accueillir plus d'enfants.

▪ Service Jeunesse

Réorganisation du service suite au départ de l'animateur en 2021 : réflexion sur les missions et les priorités du service et embauche d'un(e) nouvel(le) animateur(trice) avec un poste **mutualisé Enfance et Jeunesse**.

Achat d'un véhicule 9 places.

Développement des actions intergénérationnelles avec un partenariat sur les établissements du CIAS ARLYSÈRE (EHPAD)

Multiplication des projets Jeunes (projet participatif, projet citoyen, ...)

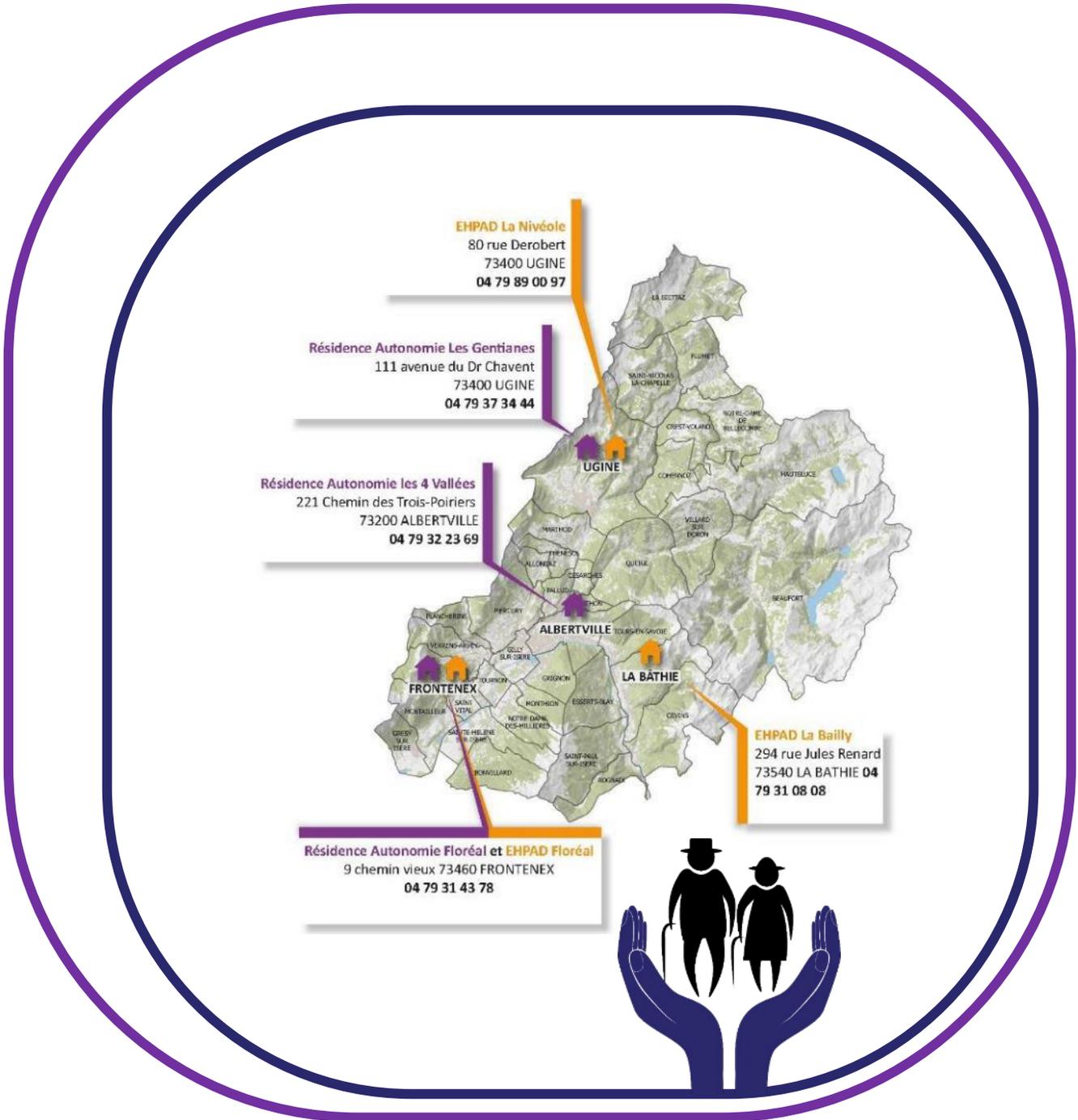
Pôle Enfance Jeunesse

- Achat d'un **nouveau logiciel** afin de dématérialiser la gestion des dossiers Familles et Enfants et se doter d'un outil plus performant, notamment au niveau des listes d'attente et sureffectifs, pour le service périscolaire et Centres de loisirs.
- **Réécriture du projet éducatif et pédagogique du service**, en lien avec les équipes de terrain.
- **Guichet Unique** avec le Pôle Petite Enfance : une première phase est en place. L'objectif serait de créer une extension du guichet unique en direction du pôle Enfance Jeunesse afin d'offrir aux familles un plus large service et soulager la responsable du pôle dans ses tâches administratives.
- **Démarche Qualité** : la mise en place de questionnaire de « satisfaction ».
- Poursuivre **l'attractivité** pour recruter du personnel compétent, diplômé et investi afin de palier au manque d'animateurs permanents et contractuels.

Pôles Petite Enfance / Enfance Jeunesse

- Fin 2022/Début 2023 : travail sur la **Convention Territoriale Globale (CTG)** de la CAF, en lieu et place du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ce document, basé sur un diagnostic de territoire des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, est une démarche pour **construire un projet social sur le territoire ARLYSÈRE**. Ont été associés, à la demande de la CAF : le CIAS ARLYSÈRE, la ville d'UGINE, l'Association Vivre en Val d'Arly et l'Association d'Animation du Beaufortain.

Cette nouvelle **CTG** sera signée pour **5 ans** à partir de **2023**.



Personnes âgées

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LA THÉMATIQUE DE PERSONNES ÂGÉES SUR LE TERRITOIRE ARLYSÈRE

**Promotion de la cohésion
sociale et de la solidarité entre
les communes et entre
générations**



**Amélioration de la qualité de vie
Et épanouissement des êtres
humains**



Introduction

L'année 2022 est une année charnière pour le pôle personnes âgées avec l'élaboration du **CPOM 2023-2027*** dont le périmètre concerne les trois EHPADs d'Arlysère, les trois Résidences Autonomies, le SSIAD et l'AJA, le SSAD disposant d'un contrat propre n'a donc pas été intégré dans l'attente de la réforme du domicile.

Les équipes ont été mobilisées pour l'élaboration de ce contrat avec **l'accompagnement de KPMG** dont l'objet concerne:

- Un **diagnostic détaillé** par établissements et services,
- Des **objectifs d'amélioration de la qualité sur trois enjeux** : santé et bien-être des résidents, politique en faveur des ressources humaines et l'équipement dans son environnement.
- Des **moyens dédiés** à la réalisation du contrat.

*Le document intégral figure en annexe

LES ÉTABLISSEMENTS POUR LES PERSONNES AGEES

Au nombre de **7**,
les établissements pour personnes âgées regroupent :

Les EHPAD

(Etablissements pour personnes âgées dépendantes)

→ Sur Ugine, **La Nivéole**

→ Sur La Bâthie, **La Bailly**

→ Sur Frontenex, **Floréal**



Les résidences autonomie :

→ Sur Albertville, **Résidence des Quatre Vallées,**

→ Sur Ugine, **Résidence les Gentianes**

→ Sur Frontenex, **Floréal**



L'Accueil de Jour Alzheimer (AJA)

→ Sur Albertville, **Le Passé Composé**



L'EHPAD D'UGINE, LA NIVÉOLE

1 - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT



L'EHPAD d'Ugine date de 2009 dans sa configuration actuelle.

**CAPACITÉ : 75 places, dont 2 unités protégées de 17 places,
1 PASA et 1 place d'accueil de jour.**

L'Hébergement - Tarifs



Chambre simple : **67,87€**



Chambre double : **64,87€**

Hébergement pour moins de 60 ans **87,82€**

Dépendance

Gir 1-2	22,75 €
Gir 3-4	14,43€
Gir 5-6	6,12€

2 - L'ACTIVITÉ 2022

▪ Théoriques (journées)	27 375
▪ Réalisée (journées)	27 348

➔ (Taux d'occupation 99%)

3 - LE PROFIL DES RÉSIDENTS

Moyenne d'âge des résidents	87,51
Nb Hommes sur l'année	13
Nb Femmes sur l'année	61
Nb de résidents ayant séjourné	99
Durée Moyenne de Séjour	3 ans et 2 mois
GMP	847
PATHOS	296

4 - LES RESSOURCES HUMAINES

	Direction/ Administration	Services généraux	Animation Service social	ASH	AS	Psychologue	Infirmiers	Médecins	Total
Nombre de postes	3		3	23.4	22	1	7	1	60.4
Nombre d'ETP	2.5		2.9	23.6	21.4	0.7	6.8	0.3	58.2
Ratio par ETP	0.33		0.38	3.14	2.85	0.09	0.9	0.04	

pour 10 résidents en ETP 7.76 d'agents

5 – LES FINANCES

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Dépenses d'exploitation	682 390,15 €
Dépenses de personnel	3 141 992,29 €
Dépenses de structure	450 806,77 €
Total	4 275 189,21 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Produits de la tarifications	4 192 253,44 €
Autres produits relatifs à l'exploitation	207 465,79 €
Produits financiers	12 956,10 €
Total	4 421 675,33 €

➔ [Résultat: excédent de **137 486,12 €**]

L'EHPAD DE LA BÂTHIE , LA BAILLY



1 - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La Résidence La Bailly a ouvert ses portes en 1997 en tant que MAPAD avec une partie en foyer logement et a été reconnue EHPAD en 2004.

CAPACITE : 41 lits

L'Hébergement - Tarifs



Chambre simple : **70,59€** Hébergement pour moins de - 60 ans **89,36€**

Dépendance

Gir 1-2	22,37 €
Gir 3-4	14,20 €
Gir 5-6	6,02€

2 - L'ACTIVITÉ 2022

▪ Théoriques (journées)	14 965
▪ Réalisée (journées)	14 937

➔ **Taux d'occupation 99, 8%**

3 - LE PROFIL DES RÉSIDENTS

Moyenne d'âge des résidents	86 ans
Hommes sur l'année	16
Femmes sur l'année	48
Nb de résidents ayant séjourné	64
Durée Moyenne de Séjour	3 ans et 1 mois
GMP	743
PATHOS	280

4 - LES RESSOURCES HUMAINES

	Direction/ Administration	Services généraux	Animation Service social	ASH	AS	Psychologue	Infirmiers	Médecins	Total
Nombre de postes	2	2	2	12	12	1	6	1	38
Nombre d'ETP	2	2	1,4	9,78	21,49	0,10	4,6	0,20	29,57
Ratio	pour 10 résidents EHPAD en ETP 7,2 d'agents								

5 - LES FINANCES

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Dépenses d'exploitation	423 959,69 €
Dépenses de personnel	1 524 430,96 €
Dépenses de structure	292 999,67 €
Total	2 241 390,32 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Produits de la tarifications	2 176 453,59 €
Autres produits relatifs à l'exploitation	109 388,76 €
Produits financiers	1 460,09 €
Total	2 287 302,44 €

➔ [Résultat: Excédent de **45 912,12 €**]

L'ÉHPAD DE FRONTENEX, FLOREAL



1 - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ÉHPAD Floréal a aménagé dans un bâtiment neuf de 5 000 m², le 11 février 2019

CAPACITE : 70 lits dont 14 en Unité protégé

L'Hébergement - Tarifs



Chambre simple : **71,69 €** Hébergement pour moins de - 60 ans **93,53 €**

Dépendance

Gir 1-2	22,29 €
Gir 3-4	14,15 €
Gir 5-6	6,00 €

2 - L'ACTIVITÉ 2022

▪ Théoriques (journées)	25 185
▪ Réalisée (journées)	24 958

➔ (Taux d'occupation 99 %)

3 - LE PROFIL DES RÉSIDENTS

Moyenne d'âge des résidents	88 ans
Hommes sur l'année	18
Femmes sur l'année	51
Nb de résidents ayant séjourné	86
Durée Moyenne de Séjour	3 ans
GMP	824
PATHOS	273

4 - LES RESSOURCES HUMAINES

	Direction/ Administration	Services généraux	Animation Service social	ASH	AS	Psychologue	Infirmiers	Médecins	Total
Nombre de postes	4	4	2	33	28	1	8	1	81
Nombre d'ETP	1,65	3,72	2	28,73	25,12	0,40	7,80	0,40	69,27
Ratio	pour 10 résidents EHPAD en ETP 8,5 d'agents								

5 - LES FINANCES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses d'exploitation	532 573,73
Dépenses de personnel	3 149 598,99
Dépenses de structure	620 339,96
Total	4 302 512,68
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Produits de la tarifications	3 773 206,02
Autres produits relatifs à l'exploitation	270 782,69
Produits financiers	7 889,78
Total	4 051 878,49

➔ [Résultat: Déficit de 250 634,19 €]

RESIDENCE AUTONOMIE D'UGINE, LES GENTIANES



1 - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CAPACITE : 54 logements avec une capacité de 57 résidents

TYPE DE LOGEMENTS	Surfaces habitables		Loyers au 01/01/2022
	Bâtiment I	Bâtiment II	
Studio	30,51 m avec douche		574€
T bis	40,25 m ² avec douche	33,05 m ² et 36,08 m ² avec douche	632€
T 2		51,10 m ² avec douche	703€
T 3		63,37 m ² avec douche	760€

2 - L'ACTIVITÉ 2022

- Théoriques (journées) 20 805
- Réalisée (journées) 20 440
- Journées d'hospitalisation 546

➔ (Taux d'Occupation des logements **99,77 %**)

3. PROFIL DES RÉSIDENTS

Moyenne d'âge des résidents	86
Nb Hommes sur l'année	17
Nb Femmes sur l'année	47
Nb de résidents ayant séjourné	64
Durée Moyenne de Séjour	8 ans et 2 mois

4 - LES RESSOURCES HUMAINES

	Direction/ administration	Services généraux	Animation Service social	ASH	Aux. Médicaux	Psychologue	Infirmiers	Médecins	Totaux
Nombre de postes	1		1	4			1		7
Nombre d'ETP	0,80		1	3,3			0,10	0,10	6,0

5 - LES FINANCES

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Dépenses d'exploitation	114 526,33 €
Dépenses de personnel	260 387,13 €
Dépenses de structure	157 472,35 €
Total	532 385,71 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Produits de la tarifications	419 086,69 €
Autres produits relatifs à l'exploitation	146 597,31 €
Produits financiers	1 976,00 €
Total	567 660,00 €

➔ [Résultat: Excédent de **35 274,29 €**]

RÉSIDENCE AUTONOMIE D'ALBERTVILLE, LES 4 VALLÉES



1 - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CAPACITE : 42 logements 54 personnes

Type appartement	Surface	Loyer 2022
T1	34 m ²	763 €
T1 couple	34 m ²	864 €
T2	54 m ²	878 €
T2 couple	54 m ²	986 €

2 - L'ACTIVITÉ 2022

- Théoriques (journées) 19 710
- Réalisée (journées) 15 919

➔ [Taux d'occupation des logements **97,74%**]

3. PROFIL DES RÉSIDENTS

Moyenne d'âge des résidents	88 ans
Nb Hommes sur l'année	15
Nb Femmes sur l'année	43
Nb de résidents ayant séjourné	58
Durée Moyenne de Séjour	4 ans

4 - LES RESSOURCES HUMAINES

	Direction Administration	Services généraux	Animation Service social	ASH	AS	Psychologue	Infirmiers	Médecins	Totaux
Nombre de postes	3	6	1						10
Nombre d'ETP	2	5.2	0,4						7.68

5 - LES FINANCES

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Dépenses d'exploitation	184 608,42 €
Dépenses de personnel	342 887,31 €
Dépenses de structure	98 643,27 €
Total	626 139,00 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Produits de la tarifications	387 438,74 €
Autres produits relatifs à l'exploitation	163 570,56 €
Produits financiers	3 328,07 €
Total	554 337,37 €

➔ [Résultat: Déficit de 71 801,63 €]

RÉSIDENCE AUTONOMIE DE FRONTENEX, FLORÉAL



1 - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La Résidence Autonomie Floréal est intégrée à l'EHPAD Floréal.

CAPACITE : 9 logements 11 personnes

L'Hébergement – Tarifs mensuels



Studio 27 m², 1 personne : **870, 00 €**



Studio 31 m², 2 personnes : **981, 00 €**

2 - L'ACTIVITÉ 2022

- | | |
|-------------------------|-------|
| ▪ Théoriques (journées) | 4 015 |
| ▪ Réalisée (journées) | 3 123 |

➔ { Taux d'occupation des logements **95,06 %** }

3 - PROFIL DES RÉSIDENTS

Moyenne d'âge des résidents	86 ans
Hommes sur l'année	6
Femmes sur l'année	4
Nb de résidents ayant séjourné	10
Durée Moyenne de Séjour	2 ans et 6 mois

4 – LES RESSOURCES HUMAINES

Le personnel est partagé avec l'EHPAD. Une refacturation est opérée.

	Direction Administration	Agents sociaux	Cuisiniers	Animation	Médecin coordinateur	Aide soignante	IDE
Nombre d'ETP	0,23	0,3	0,5	0,5	0,05	0,3	0,2

5 - LES FINANCES

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Dépenses d'exploitation	121 005,76 €
Dépenses de personnel	81 196,28 €
Dépenses de structure	42 557,19 €
Total	244 759,23 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Produits de la tarifications	117 343,51 €
Autres produits relatifs à l'exploitation	73 471,40 €
Produits financiers	7 825,00 €
Total	198 639,91 €

➔ **Résultat: Déficit de 46 119, 32 €**

LES FAITS MARQUANTS

de l'année 2022 pour les établissements d'accueil pour les personnes âgées:

- Difficultés récurrentes en matière de Ressources Humaines. La crise sanitaire et le manque d'attractivité du secteur a entraîné une **désaffection des professionnels notamment des soignants en EHPAD**.
- Mise en œuvre du **nouveau protocole du temps de travail** décliné en projet de services conformément à la réglementation
- Demande d'admission de personnes dont le profil rend difficile, voire impossible l'accompagnement. (Personnes relativement jeunes avec des troubles psychiatriques et/ou handicaps physiques importants).
- Le programme d'animation a été rétabli avec la mise en place d'une coordination du service animation des établissements à l'échelle du CIAS Arlysère permet également de proposer un programme privilégiant les échanges inter-structures et de répondre aux différents appels à projets (conférence des financeurs, AG2R).

LES PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du CPOM (*en annexe*)
- Création de trois places d'hébergements temporaires sur Ugine et Frontenex.
- Evolution dans la gestion des repas pour Frontenex et La Bâthie
- Création d'un Pasa sur Frontenex
- Fin de la réhabilitation de l'EHPAD d'Ugine

LES PERSPECTIVES



ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER, LE PASSE COMPOSE

1 - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'accueil de jour thérapeutique le Passé Composé est situé sur la commune d'Albertville. Il a ouvert en 2005.

CAPACITE : 10 personnes

2 - L'ACTIVITÉ 2022

Activité	2020
Nombre de jours d'ouverture	232
Taux d'occupation	68,7%

3 - PROFIL DES RÉSIDENTS

Moyenne d'âge des résidents	ans
Hommes sur l'année	8
Femmes sur l'année	10
Nb de résidents ayant séjourné	25

4 - LES RESSOURCES HUMAINES

	Direction Administration	Services généraux	Animation Service social	ASH	AS AES	Psychologue	Infirmière	Médecin	Totaux
Nombre de postes	1	0	0	1	3	1	1	0	7
Nombre d'ETP	0,08	0	0	0,05	2,1	0,10	1	0	3,33

5 - LES FINANCES

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Dépenses d'exploitation	39 704,02 €
Dépenses de personnel	174 186,32 €
Dépenses de structure	4 669,52 €
Total	218 559,52
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Produits de la tarifications	202 084,16 €
Autres produits relatifs à l'exploitation	11 525,25 €
Produits financiers	4 940,01 €
Total	218 549,42 €

➔ Résultat: Déficit de **10,44 €**

6 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

L'année 2022 peut être considérée comme une année de redémarrage pour l'accueil de jour. La crise sanitaire liée au COVID s'est éloignée permettant aux gens de reprendre une vie sociale plus normale. Ainsi les familles dont les proches sont touchés par une maladie neuro dégénérative ont repris contact avec les structures en étant davantage en confiance. Le besoin de renouer avec une vie sociale normale s'est fait ressentir.

► **15 nouvelles familles** ont pu bénéficier de l'accueil de jour sur l'année 2022.

Les différentes activités tournées vers l'extérieur ont pu reprendre progressivement. Les bénéficiaires ont pu de nouveau participer aux activités senior proposées sur le territoire Arlysère. Les animatrices ont pu reprendre les sorties et les rencontres intergénérationnelles.

7 - LES PERSPECTIVES

- Stabiliser la dynamique retrouvée en post-Covid
- Diversifier les activités
- Ouverture vers l'extérieur

LES PERSPECTIVES

LES SERVICES

Les services pour les seniors ont pour vocation le maintien à domicile, le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.



Les prestations suivantes sont proposées :

- > Le **SSIAD** : Service de soins infirmiers à domicile
- > L' **ESAD** : Equipe spécialisée Alzheimer à domicile
- > Le **SAAD** : service d'aide et d'accompagnement à domicile
- > Le **PRAD** : portage des repas à domicile
- > La **Téléalarme**
- > L' **animation seniors**

LE SSIAD ET L'ESAD

1 - PRÉSENTATION DU SERVICE

Les locaux sont situés sur 2 sites :

- secteurs Albertville/Beaufort/Val d'Arly à l'EAS d'Albertville
- secteur Frontenex à Floréal

dans l'attente d'un regroupement dans le cadre de la réforme des services du domicile.

2 – ACTIVITÉS 2022 - ESAD

	TAUX D'OCCUPATION réalisé sur 51 semaines
Nombre de séances ASG et/ou ergothérapeute	925
Nombre de VAD IDEC	57
Durée moyenne d'une intervention	1 H
Taux d'occupation selon cahier des charges	45,34 %
Taux d'occupation selon contexte du service	82,44 %

MOUVEMENTS DES BENEFICIAIRES ESAD	
Années	2022
Nombre d'entrées	67
Dont réadmissions	31
Nombre de sorties	60
Nouvelles demandes	117
Moyenne du nombre de PEC/MOIS	21
Nombre de personne en liste d'attente au 31/12/2022	72

3 – ACTIVITÉS 2022 - SSIAD

TAUX D'OCCUPATION ET MOUVEMENTS DES BENEFICIAIRES				
	ALBERTVILLE	FRONTENEX	BEAUFORTAIN/ VAL D'ARLY	TOTAL 2022
Capacité PA et PH	35	35	33	103
Dont 96 PA et 7 PH				
Taux d'occupation	60 %	70%	41 %	57 %
Nombre de demandes	59	51	28	138
Nombre d'entrées	13	16	19	48
Nombre de bénéficiaires en liste d'attente au 31/12/22	9	18	2	29
NOMBRE DE SORTIES :	15	18	17	50

4 – LES RESSOURCES HUMAINES

LES AIDES-SOIGNANTES

	ALBERTVILLE	FRONTENEX	BEAUFORTAIN/ VAL D'ARLY	TOTAL
ETP AS au 31.12.2022	5,4	5,6	5,3	16,30 ETP
Nombre d'agents	7	8	7	22
ETP AS vacataires au 31.12.22	1,15 ETP avec 4 agents			1,15 ETP
ETP AS manquants	2,85	2,65	2,95	8,45 ETP

LES AUTRES PROFESSIONNELS

	ALBERTVILLE	FRONTENEX	BEAUFORTAIN/ VAL D'ARLY	TOTAL en ETP
ETP IDEC	0.8	1.6 Dont 0.25 ESAD	0.8	3.2
ETP Agent administratif	1 agent à temps			0.97
Responsable de service	1agent à temps plein			1
Direction	1 agent à 0.1 ETP			0.1
Agent entretien	1 agent à 0.07 ETP			0.07

5 - LES FINANCES

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Dépenses d'exploitation	214 432,67 €
Dépenses de personnel	1 234 158,56 €
Dépenses de structure	135 492,69 €
Total	1 584 083,92 €

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Produits de la tarifications	1 689 794,74 €
Autres produits relatifs à l'exploitation	29 960,07 €
Produits financiers	15 966,96 €
Total	1 735 721,77 €

➔ (Résultat excédent de **151 637,85€**)

5 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

■ LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

L'année 2022, comme ces 3 dernières années a encore été marquée par **des problèmes de recrutement** qui viennent impacter fortement l'activité du service en entraînant la fermeture de tournées.

Un travail sur l'attractivité du service, en lien avec l'ARS et l'ARACT a été initié en 2022. Des pistes de réflexion sont en cours et des actions ont été mises en œuvre (modifications des offres d'emploi, élargissement de leur diffusion...).

■ LA REORGANISATION DU SERVICE

Suite à la mise en place d'un **nouveau protocole du temps de travail** et afin d'améliorer les recrutements, une réorganisation du service a eu lieu au 01 octobre 2022.

■ LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pour la première année et pour explorer de nouvelles pistes de recrutement possibles, nous avons signé un **partenariat avec la MFR d'Annecy**, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour un poste d'aide-soignante. Cette pratique semble prometteuse.

6 - LES POINTS FORTS

L'AIDE AUX AIDANTS

Dans le cadre des prises en soins de l'ESAD, **une séance spécifique d'aide aux aidants** est proposée lorsque l'équipe relève une souffrance, un manque d'information sur le réseau et les aides disponibles.

► **En 2022, 14 séances d'aide aux aidants ont ainsi pu être réalisées.**

LA QUALITE DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La réorganisation du service a permis :

- La mise en place effective de « tournées en binôme » sur l'ensemble des secteurs. Cette mesure représente un vrai plus en termes de qualité de soins pour les bénéficiaires mais également une amélioration certaine des conditions de travail pour les agents. Ces « tournées binôme » permettent un réel travail de prévention concernant les troubles musculosquelettiques ;
- Une réduction de l'amplitude horaire journalière des aides-soignantes de 45 minutes ;
- De proposer des postes à temps plein aux agents qui le souhaitent.

7 - LES FRAGILITÉS

LES DIFFICULTES DE RECRUTEMENT

- La persistance des difficultés de recrutement qui impactent de manière négative l'activité du SSIAD et pour lesquelles il n'existe pas réellement de solution, représente une vraie problématique sur le territoire.
- Le maintien à domicile de certains bénéficiaires est de plus compromis et une entrée anticipée en établissement constitue la seule réponse pouvant leur être proposée.

LES DELAIS D'ATTENTE POUR LES PRISES EN SOINS DE L'ESAD

- Comme pour 2021, nous ne pouvons que constater que le délai d'attente pour une prise en soins à l'ESAD ne fait qu'augmenter et que ce service ne parvient pas à répondre de façon adaptée aux besoins du territoire.
- Le délai d'attente sur 2022 est passé de 5 mois à environ 12 mois. Ce délai est dû en parti à l'augmentation du nombre de nouvelles demandes chaque année, du nombre de demande de renouvellement à 1 an, 2 ans et plus.
- A noter aussi que l'absentéisme, notamment dû au COVID, et le départ simultané de l'IDEC et de l'ergothérapeute ont également impactés le fonctionnement du service et que cet impact sera encore visible sur le début 2023.

8 - LES PERSPECTIVES 2023

■ PRIORITÉ AU RECRUTEMENT

Comme en 2022, le recrutement va être au cœur des préoccupations du service. Toutes les pistes possibles vont faire l'objet d'une attention particulière.

Liens avec les écoles d'aides-soignantes, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, amélioration des conditions de travail...

■ LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESAD ET LE SOUTIEN AUX AIDANTS

Depuis plusieurs années maintenant, nous espérons vivement pouvoir développer notre ESAD, son nombre d'accompagnement n'a fait que progresser depuis sa création mais malheureusement sans arriver à répondre de manière efficace aux besoins réels de notre territoire. Son nombre de place limité à 10, constitue un réel frein.

Une augmentation d'au moins 5 places dans les conditions prévues au cahier des charges permettrait une meilleure réponse aux demandes et réduirait le délai d'attente qui est de 1 an au 31/12/2022.

En parallèle, **un développement complémentaire** du service permettant la **mise en place de séances « occupationnelles »** serait également une plus-value et permettrait d'apporter une réponse aux bénéficiaires ne répondant plus aux critères du cahier des charges et pour lesquels aucune solution n'est apportée pour leur maintien d'un lien social et le répit de leur aidant. Ce développement serait lié obligatoirement à de nouveaux recrutements et une augmentation budgétaire.

■ LE CPOM

De nouveaux axes de travail ont été définis dans le cadre du CPOM et seront développés de manière progressive sur les prochaines années : prise en charge de la dénutrition, gestion des événements indésirables, poursuite des projets personnalisés, favoriser les recrutements, développer l'offre en faveur du domicile.

■ LE GROUPEMENT DES SERVICES DU DOMICILE

A ce jour, le SSIAD est réparti sur 2 sites distincts et le SAAD sur 3.

Un regroupement de ces services sur un même lieu géographique constituerait une plus-value dans la gestion quotidienne des prises en charge, de la facturation du SAAD, permettrait la mutualisation de certains postes notamment celui de l'accueil et représenterait la première étape de **la réforme des services à domicile** comme prévu par l'article 44 de la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021.

■ LE RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE

Le rachat de 6 PANDA en location n'a pas pu être réalisé en 2022, faute d'un accord trouvé entre le loueur et la trésorerie. Sur 2023, le rachat de 4 CLIO sera effectif.

Un renouvellement progressif du reste du parc automobile est envisagé sur les prochaines années.

■ L'APPEL À CANDIDATURE POUR UN POSTE DE PSYCHOLOGUE EN SSIAD

Le SSIAD envisage de répondre à l'appel à candidature de l'ARS concernant la création de temps de psychologue en SSIAD.

Ce poste serait une réelle plus-value au sein de l'équipe et viendrait parfaitement compléter les compétences des agents déjà en poste.

Le soutien indispensable auprès des bénéficiaires, des aidants et des équipes se verrait renforcé.

LE SAAD

1 - PRÉSENTATION DU SERVICE

Les trois secteurs géographiques distincts ont été maintenus (Frontenex – Albertville – UGINE) dans l'attente de la finalisation de l'harmonisation des pratiques.

Le CPOM signé avec le Département en 2018 par le CCAS d'ALBERTVILLE a fait l'objet d'un avenant pour intégrer les 2 autres secteurs (UGINE et FRONTENEX)

Période de référence → 2018-2020 avec des avenants annuels de prolongation.

2 – DONNÉES D'ACTIVITÉS DE 2022

2022				
	ALBERTVILLE Nombre d'heures	UGINE Nombre d'heures	FRONTENEX Nombre d'heures	TOTAL
APA	13 800,83	11 147,78	22 633,49	47 582,10
PCH	387,00	1 288,58	2 384,37	4 059,95
AS PA	186,00	62,00	0,00	248,00
AS PH	1 168,50	307,75	0,00	1 476,25
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	15 542,33	12 806,11	25 017,86	53 366,30
AUTRES APA	373,00	0,00	52,50	425,50
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
SOUS TOTAL	15 915,33	12 806,11	25 070,36	53 791,80
AUTRES ORGA*	2 977,00	2 067,00	2 665,28	7 709,28
ARDH	0,00	15,00	37,50	52,50
CPAM	3,50	0,00	0,00	3,50
PAYANTS	1 214,17	1 273,25	2 619,94	5 107,36
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
SOUS TOTAL	4 194,67	3 355,25	5 322,72	12 872,64
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL GÉNÉRAL	20 110,00	16 161,36	30 393,08	66 664,44

3 – ÉVOLUTION DES HEURES

	Activité retenue pour 2022 (en h)	Activité réalisée en 2022 (en h)	Taux d'évolution
APA	50 000 h	47 582,10 h	- 4,84 %
PCH	3 840 h	4 059,95 h	+ 5,73 %
Aide sociale PA	120 h	248 h	+ 106,67 %
Aide sociale PH	1 560 h	1 476,25 h	- 5.37 %
TOTAL	55 520 h	53 366,30 h	- 3,88 %
CARSAT	7 581,39 (2021)	5 836,72 h	- 23,01 %
Nombre d'entrées	93	Nouvelles prises en charge	
Nombre de sorties	129	Dont 46 décès et 41 entrée en établissements	

4 – LES BÉNÉFICIAIRES

Nombre de bénéficiaires

ALBERTVILLE	UGINE	FRONTENEX	TOTAL 2022
194	140	221	555 dans l'année
131	94	145	370 au 31/12/22

Statut des bénéficiaires

	ALBERTVILLE	UGINE	FRONTENEX
STATUT DES BÉNÉFICIAIRES	Personnes âgées = 175 Personnes handicapées = 19	Personnes âgées = 134 Personnes handicapées = 6	Personnes âgées = 215 Personnes handicapées = 6
NOMBRE	194	140	221

Soit 524 personnes âgées et 31 personnes handicapées

Répartition par sexe : Nombre de femmes = 385 soit 69,37 %

Nombre d'hommes = 170 soit 30,63 %

GIR APA DES BÉNÉFICIAIRES : GIR 1 = 4; GIR 2 = 24; GIR 3 = 54; GIR 4 = 177
PCH = 10 et AIDE SOCIALE PA+PH = 18

5 - RESSOURCES HUMAINES

Effectifs	ALBERTVILLE		UGINE		FRONTENEX		TOTAL 3 SECTEURS	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Equipe adm (avec coordination et sans le poste support)	7	6,80	3*	2,60	3	3	13	12,40
Equipe aides à domicile	23	17,86	22	16,20	42	29,96	87	64,02

* Ces 3 agents sont affectés à la gestion du portage de repas et téléalarme

6 - ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le tarif horaire fixé par le département au 1 janvier 2022 est de 23,30 € de l'heure.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Dépenses d'exploitation	118 597,85 €
Dépenses de personnel	1 947 149,87 €
Dépenses de structure	222 714,43 €
Total	2 288 462,15 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Produits de la tarifications	1 756 451,56 €
Autres produits relatifs à l'exploitation	120 574,79 €
Produits financiers	9 155,75 €
Total	1 886 182,10 €

➔ (Résultat déficitaire de 402 280,05€)

7. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

■ HARMONISATION DES ASTREINTES

Les astreintes domicile Week-End pour les Aides à Domicile :

Le secteur de Frontenex a retravaillé en totalité le roulement des WE, le nombre de tournées. Il a été possible à l'issue de ce travail de fond, de mettre en place une astreinte domicile chaque weekend comme sur les 2 autres secteurs.

Les astreintes « responsables » weekend /jours fériés :

Elles sont nécessaires le week-end pour rassurer, aider une aide à domicile seule sur le terrain. Elles ont été élargies à l'ensemble du pôle « interventions à domicile », soit 6 agents.

Harmonisation dans la rémunération des astreintes et temps de travail les dimanches et jours fériés :

Dans la continuation de l'harmonisation des pratiques au sein du SAAD, la rémunération est la même sur les 3 secteurs et ce depuis le 1^{er} janvier 2022.

■ RÉALISATION DU PROJET DE SERVICE

Après l'évaluation interne, le SAAD a réalisé son **projet de service en 2022**. Dans la poursuite de l'évaluation interne menée en 2021, le fil conducteur du projet de service est : « La prévention des risques professionnels et le repérage de la fragilité ».

■ RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE TÉLÉPHONIQUE

Achat de **93 nouveaux téléphones** pour les aides à domicile et les 6 agents d'astreinte.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022 - SUITE

■ DÉPLOIEMENT DE FORMATIONS

Pour l'ensemble des agents du SAAD

Formation « Posture et économie de mouvement proposé aux AD.

Organisme de formation : SYNPEAK.

Afin de sensibiliser les agents sur la pratique d'activité et les capacités fonctionnelles pour prendre soin de leur capital santé.

Prévention des risques professionnels

8 - LES PERSPECTIVES

■ RÉFORME DES SAAD – NOUVEAUX SERVICES A DOMICILE

Le secteur du domicile va se **restructurer** en rapprochant/fusionnant les services existants (SAAD, SSIAD et SPASAD) pour former **une catégorie unique de services autonomie à domicile** qui répondront aux conditions minimales de fonctionnement définies par un cahier des charges.

L'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF) est remplacé par un article créant les services autonomie à domicile qui remplacent les SAAD, les SSIAD et les SPASAD.

Il y aura deux catégories de services autonomie à domicile :

Des services dispensant de l'aide et du soin (*mentionnés au 1° de l'article*)

Des services ne dispensant que de l'aide (*mentionnés au 2° de l'article*)

■ DÉVELOPPEMENT DE LA VISIBILITÉ EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT

Face à l'absence de recrutement, développer les outils tels que INDEED, directement auprès des communes ARLYSÈRE tout en conservant les outils actuellement utilisés : POLE EMPLOI, site INTERNET ARLYSÈRE, Emploi Territorial, LinkedIn et Facebook.

Reconduire la présence du service dans les manifestations, forum, job dating.

■ POURSUITE DANS L'HARMONISATION DES PRATIQUES – INTERVACATIONS

■ MISE EN ROUTE DU 1^{ER} PROJET DE PRÉVENTION DU SERVICE

■ PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION EXTERNE

Elle sera réalisée en 2025 (au lieu de 2023 prévu) suite à la proposition de calendrier de la part d'ARLYSÈRE sur l'ensemble des services du CIAS.

LE PORTAGE DES REPAS

1 - PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service assure la livraison de repas au domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées au moins à 80%.



LE SERVICE EST ASSURÉ SUR DIFFÉRENTS TERRITOIRES D'ARLYSÈRE :

La Commune d'Albertville et communes avoisinantes

- Fabrication et livraison: Cuisine Centrale de la Ville d'Albertville.
 - Repas complet équilibré avec potage et yaourt nature pour le soir, en liaison froide.
- La livraison est assurée du lundi au vendredi entre 6 heures 30 et 18 heures avec 2 tournée, une le matin et une l'après midi.

La Commune d'Ugine et communes avoisinantes

- Fabrication et livraison : Cuisine Centrale de la Ville d'Ugine
 - Repas complet équilibré avec potage et yaourt nature pour le soir, en liaison froide.
- La Livraison est assurée du lundi au vendredi entre 7h30 et 12 heures 5 jours/7, entre 8h et 12h

Les Communes dites Basse Tarentaise

- Fabrication : Cuisine Centrale du CCAS de la Bâthie situé dans l'EHPAD La Bailly à la Bâthie.
- Livraison en liaison froide 4 jours/7 (lundi-mardi-jeudi-vendredi), entre 9h30 et 12h)

2 - LES DONNÉES CLÉS DE L'EXERCICE

RECAPITULATIF BUREAU PRAD CIAS	2021		2022	
Tarifs repas complet	REVENUS	PRIX REPAS COMPLET	REVENUS	PRIX REPAS COMPLET
	≤ à 8 400 €	7,05 €	≤ à 8 400 €	7,05 €
	De 8 401 € à 11 000 €	8,30 €	De 8 401 € à 11 000 €	8,30 €
	De 11 001 € à 15 000 €	10,25 €	De 11 001 € à 15 000 €	10,25 €
	≥ à 15 001 €	10.95 €	≥ à 15 001 €	10.95 €
Nombre de bénéficiaires sur l'année	357		403	
Nombre d'hommes	152		160	
Nombre de femmes	205		243	
Nombre d'entrées	152		182	
Nombre de sorties	112		135	
Nombre de repas livrés	52 449		56 757	
Informations	Potage et yaourt pour le soir Pain livré Attestation fiscale pour bénéficier du crédit d'impôt			
Prix du repas cuisine centrale	Albertville 10.34 € La Bâthie 10.57 € Ugine 10,57 €		Albertville 10.34 € La Bâthie 10.57 € Ugine 10.68 €	

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

MOYENNE D'AGE

83,19 ANS

ALBERTVILLE	UGINE	LA BATHIE	TOTAL
257	106	40	403
H 96 / F 161	H 42 / F 64	H 22 / F 18	H 160 / F 243



3 – LES FINANCES :

	CA 2022			
	Dépenses total	Masse salariale	Recette	Reste à charge
Portage repas à domicile	739 921,89	72 892,00	567 213,74	-172 708,15

➔ (Résultat déficit de 172 708,15 €)

3 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

- Reprise du portage repas sur le secteur Basse Tarentaise par la cuisine centrale d'Albertville le 1^{er} décembre.
- Action de sensibilisation autour de la dénutrition de la personne âgée.
- Action menée lors de la semaine nationale de la dénutrition du 18 au 25 novembre 2022 :
 - diffusion par courrier auprès des 247 bénéficiaires d'un kit de communication, flyer autour de la dénutrition et fiche conseil dénutrition.
 - diffusion auprès du personnel des cuisines centrales et des livreurs du flyer et de la fiche conseil dénutrition.
 - diffusion auprès des bureaux maintien à domicile avec affiche semaine dénutrition 2022 à accueil principal.
 - diffusion avec encart dénutrition sur la signature mail et badge dénutrition pour le personnel administratif et livreur.
- Mise en place de la télégestion mobile pour le portage de repas en novembre.

4 - LES PERSPECTIVES

Le territoire n'est pas couvert en totalité ► 31 communes sur les 39 que comporte le territoire ARLYSÈRE.

Un travail devra être mené avec comme ambition de permettre à tous les habitants de pouvoir bénéficier d'un portage des repas à domicile.

LA TÉLÉALARME

1 - PRÉSENTATION DU SERVICE

La téléalarme offre une solution de confort et de sécurité pour les seniors et permet de rassurer la famille souvent éloignée.

Les appareils installés sont compatibles avec un branchement internet.



2 - LES DONNÉES CLÉS DE L'EXERCICE

RECAPITULATIF BUREAU TA CIAS	2021	2022	
		Revenus	Prix
Tarifs		Abonnement de base ≤ à 8 400 €	19,10 €
		Abonnement de base 8 401 € à 11 000 €	21,00 €
		Abonnement de base de 11 001 € à 15 000 €	24,50 €
		Abonnement de base ≥ à 15 001 €	26, 50 €
Nbre de bénéficiaires sur l'année	256	294	
Nombre d'hommes	46	68	
Nombre de femmes	210	226	
Nombre d'entrées	121	124	
Nombre de sorties	80	64	
Prix d'achat auprès de VITARIS Abonnement de base		8,50 € sans GMS 11,50 € avec GMS	
Action en cours depuis 2021 sur l'isolement et la sécurité lors des chutes		L'équipement d'un abonnement de base et l'installation d'une boîte à clé permettent d'équiper les personnes isolées et sans réseau de téléphone.	

3 – LES FINANCES

	CA 2022			
	Dépenses total	Masse salariale	Recette	Reste à charge
Téléalarme	81 016, 39 €	55 578,00 €	60 297,59 €	-20 718,80

3 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

- Poursuite de l'action sur l'isolement de la personne âgée en lien avec sa sécurité lors des chutes.
- Promotion faite autour des options sécurisant le logement et les déplacements sur l'extérieur.
- Intervention de présentation du service et du matériel proposé auprès de la résidence des 4 Vallées sur Albertville.
- 1^{ère} enquête de satisfaction proposée et réalisée avec élaboration d'un compte-rendu et des objectifs.

4 - LES PERSPECTIVES

- Développer la communication sur l'ensemble du territoire afin de déployer le service sur les 39 communes

LES PERSPECTIVES

ANIMATION SENIORS

1 - PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service organise des animations avec les différents partenaires et communes du territoire à destination des personnes de 60 ans et plus.

2 – BILAN DE L'ANNÉE 2022

Thé Ciné

Partenariat avec l'association « Les Amis du Cinéma ». Un tarif exceptionnel de 4 € est appliqué aux 60 ans et plus. Le CIAS prend en charge 2 € par place.

Thé Théâtre

Partenariat avec le Dôme Théâtre. Convention établie chaque année avec une adhésion de 25 €. Un tarif exceptionnel de 12 € est appliqué aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Thé Livres

Partenariat avec les Médiathèques. Gratuit. Depuis fin 2022, ces animations s'intitulent « Thé Découverte ».

Thé Patrimoine

Partenariat avec le musée d'Art et d'Histoire de la ville d'Albertville. Tarif selon le musée.

Thé Curieux

Partenariat avec le centre d'Art et de rencontre Curiox à Ugine. Gratuit.

PROGRAMME SEMAINE 2022

La Semaine Bleue

Destinée aux 60 ans et plus. La Semaine Bleue 2022 s'est déroulée du **3 au 12 octobre dans 7 communes du territoire** : Albertville, Ugine, Gilly sur Isère, La Bâthie, Saint Hélène sur Isère, Frontenex et Grignon.

Animations gratuites (offertes). Subventionnée par le département.



➔ **532 participants** au total, toutes animations confondues.
Coût total de la manifestation : **13 434 €**

Sortie « détente et culture » pour les bénéficiaires du service maintien à domicile

Mercredi 14 septembre 2022.
Secteur Ugine.

Sortie à l'Auberge Les Bruyères à Saint Félix.
Déjeuner et découverte du métier d'herboriste.
Présentation des plantes, préparation d'une infusion.
Encadré par Céline Guirao de Activ'immersion.
Avec pour intervenante Nelly Orand, herboriste de « Hellophyto ».

13 participants. 12€ / personne.

Coût total : 1 648,23€.



Exposition **DES RIDES, MOI ?**

Photographies seniors.

Installée à l'AAB du 5 mai au 13 juin 2022.
Un vernissage a eu lieu le mercredi 11 mai.
Un atelier a été organisé autour de l'exposition avec des enfants du Beaufortain.

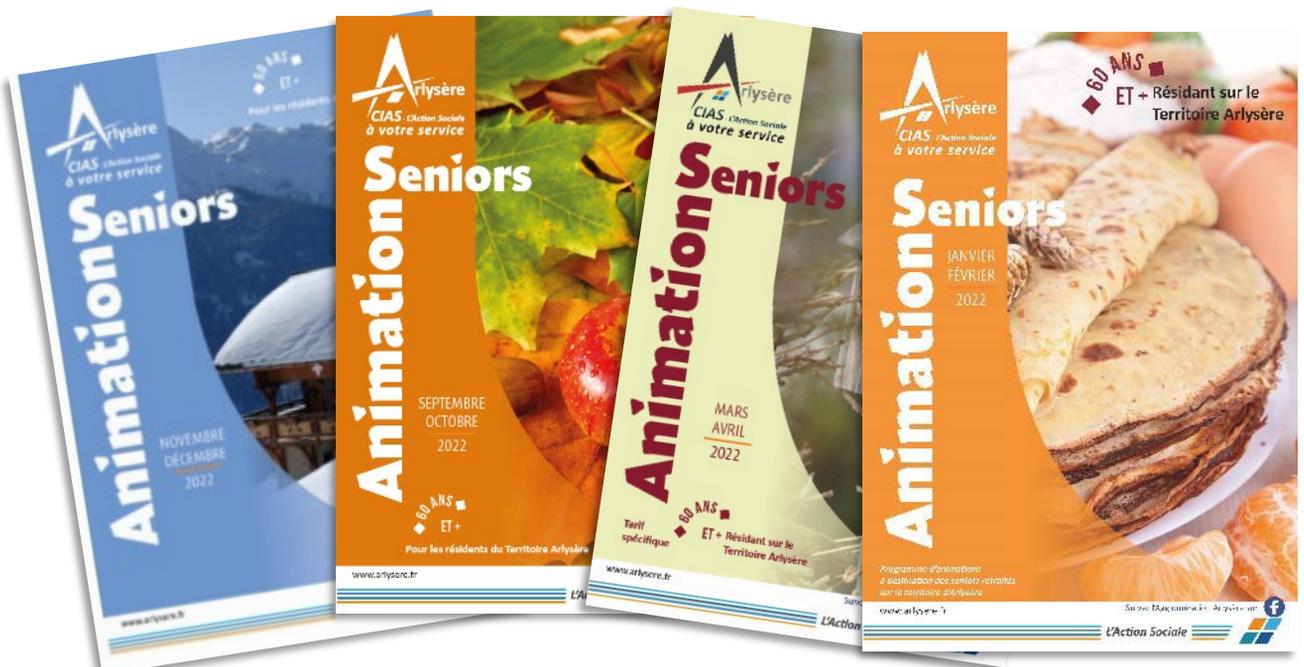
La 2^{ème} séance n'a pas eu lieu faute de participants



2 – LES PARTICIPANTS

Les animations

Animations	Nombre d'animations	Nombre de participants
Thé Ciné Albertville	3	115
Thé Ciné Ugine	6	168
Thé Théâtre	4	18
Thé Livres Albertville	1	47
Thé Livres Ugine	8	160
Thé Patrimoine	3	28
Visite musée des JO	1	0
Visite Curiox Ugine	1	2
Semaine Bleue	12	532
Sortie détente & culture(SMAD)	1	13



Financés par la subvention de la Conférence des Financeurs.

Les ateliers

ATELIERS	LIEUX	SEANCES	NBRE PARTICIPANTS	AGE MOYEN	SEXE	Communes de résidence des participants
Art-Thérapie	Albertville	7 séances de 2h20	6	68 ans	F	Ugine + Gilly + Ste-Hélène + Frontenex + Beaufort + La Bâthie
	Ste-Hélène-sur-Isère		8	74 ans	F	Ste-Hélène + Albertville
	Cevins		6	76 ans	F	Cevins + Verrens-Arvey
Mémoire	Albertville	8 séances	12 10 présents en moy.	73 ans	10 F 2H	Albertville + Esserts-Blay
	Ugine		7 4 présents en moy.	74 ans	6 F 1H	Ugine + Venthon
	Grignon		10 6 présents en moy.	74 ans	6 F 4H	Grignon + Gilly + Albertville
	Tournon		15 6 en liste d'attente	75 ans	13 F 2 H	Ugine + Frontenex + Montailleux + Albertville + cCléry + Tournon + Mercury + St-Vital
Equilibre	Ugine	Annuel	30	74 ans	26 F 4 H	Ugine + Gilly + Marthod
	Ste-Hélène-sur-Isère	10 séances	17	81 ans	16 F 1 H	Ste-Hélène + Albertville + Grésy + Ugine
	La Bâthie	10 séances	22	76 ans	21 F 1 H	La Bâthie + Albertville + Tours en Savoie + Esserts-Blay

Les ateliers (suite)

ATELIERS	LIEUX	SEANCES	NBRE PARTICIPANTS	AGE MOYEN	SEXE	Communes de résidence des participants
Stage 1 ^{er} secours	Albertville	1 séance Sur chaque lieux	11	78 ans	9 F 2 H	Albertville + Ste-Hélène + Grignon + Marthod
	Ugine		11	69 ans	9 F 2 H	ND des Millières + Mercury + Ugine + Thénésol + Venthon + Pallud
	Grignon		13	75 ans	9 F 4 H	Grignon
Informatique	Ugine	10 séances	6	73 ans	2 F 4 H	Ugine + Marthod + Thénésol + Ste-Hélène
	Gilly-sur-Isère	10 séances	6	77 ans	5 F 1 H	Gilly + Frontenex + Grésy + St-Vital

Ateliers d'Art-thérapie

Albertville	7 séances de 2h15	6 participants
Sainte Hélène	7 séances de 2h15	8 participants
Cevins	7 séances de 2h15	6 participants
Total		20 participants

Ateliers Mémoire

Albertville	8 séances de 1h30	12 participants
Ugine	8 séances de 1h30	7 participants
Grignon	8 séances de 1h30	10 participants
Tournon	8 séances de 1h30	15 participants
Total		44 participants

Activités physiques et atelier équilibre/prévention des chutes

Ugine	tout au long de l'année	30 participants
Sainte Hélène sur Isère	10 séances de 1h	17 participants
La Bathie	10 séances de 1h	22 participants
Total		69 participants

Ateliers Informatique

Ugine	10 séances de 1h30	6 participants
Gilly sur Isère	10 Séances de 1h30	6 participants
Total		12 participants

Stage 1ers secours

Albertville	1 séance de 2h	11 participants
Ugine	1 séance de 2h	11 participants
Grignon	1 séance de 2h	13 participants
Total		35 participants

➔ **TOTAL nombre de participants aux différents ateliers : 180 personnes**

La plaquette « Animations Seniors »

Parution tous les 2 mois, éditée en 800 exemplaires environ à chaque diffusion.

> 6 parutions dans l'année 2022 (soit 4 800 tirages).



Projets des partenaires

► service en appui sur l'organisation, le service communication...

▪ Ecomobilité

6 participants à la balade branchée de juin 2022.

▪ Mobilité avec Wimoov

10 séances organisées de mai à décembre 2022.

Au total 19 participants.

▪ Ateliers Nutrition

Portés par Christine Stievenard-Ginger

Une **quinzaine d'ateliers** ont eu lieu sur Tournon et Beaufort durant toute l'année.

Une belle participation dans l'ensemble.

Partenariats avec :

L'Association d'Animation du Beaufortain (AAB),

Vivre en Val d'Arly (VVA),

Le centre socioculturel d'Albertville,

Le centre socioculturel d'Ugine.

3 – LES FINANCES

Le service Animations seniors fait partie du budget principal du CIAS .

Les dépenses et recettes de fonctionnement réalisées en 2022 s'élevèrent à :

Dépenses : 79 829,17€

Recettes : 41 268€

→ (Le résultat de l'exercice 2022 présente un déficit de : **38 561,17€**)

3. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

Les animations/ateliers ont permis de répondre à la **politique de prévention en faveur du bien vieillir** ; de lutter contre l'isolement des seniors et de diversifier l'offre d'animations sur le territoire.

Après une année difficile, en 2021, en raison du covid, les seniors étaient davantage présents cette année pour participer aux actions du territoire.

Tous les **ateliers ont pu se dérouler en présentiel** et ont continué à être proposés sur différentes communes du territoire.

7 communes ont accueilli des ateliers permettant d'étendre au mieux l'offre des activités et de répondre au problème d'isolement et de déplacement.

Les retours des usagers sont très positifs. On peut ressentir un besoin de se divertir et de participer à des animations pour maintenir le lien social.

4 - LES PERSPECTIVES 2023

Dans le cadre de l'appel à projet de la Conférence des financeurs (CDF) les Ateliers Seniors seront repropoés ainsi qu'une **Semaine Bleue de qualité**.

Poursuite des animations/sorties culturelles.

D'autres nouveaux projets auront lieu en 2023 : Thé musique (avec l'EM&D), ateliers sommeil, ateliers conduite seniors, ...

Aussi, la plaquette Animations s'intitulera désormais « Animations 60 ans et + ».

LES PERSPECTIVES

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

APA : Allocation personnalisée autonomie

CAF : Caisse d'Allocations Familiale

CEE : contrat d'engagement éducatif

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CHSCT : Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CTG : Convention Territoriale Globale

EAJE : Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes

ESAD : Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile

GIR : Groupe Iso Ressource (Indicateur de la perte d'autonomie)

IDEC : Infirmier(e) Diplomé.e d'Etat Coordinatrice

PASA : Pôle Activité Soins adaptés

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PRAD : Portage des Repas à Domicile

PSU : Prestation de service Unique

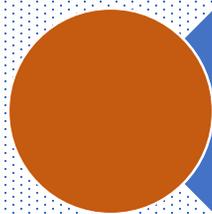
RA : Résidence Autonomie

RPE : Relais Petite Enfance

SAAD : Services d'Aides à Domicile

SPASAD : services polyvalents d'aide et de soins à domicile

SSIAD : Service Soins Infirmiers à Domicile



CPOM 2023-2027



Direction de l'Autonomie
Délégation Départementale de la
Savoie

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

2023 – 2027

PERSONNE MORALE GESTIONNAIRE

CIAS ARLYSÈRE
2 Avenue des Chasseurs Alpains- 73200 ALBERTVILLE
N° FINESS juridique : 73 078 442 8

EHPAD 1

EHPAD LA BAILLY
294 Rue Jules Renard – 73540 LA BATHIE
N° FINESS géographique : 73 079 072 2

EHPAD 2

EHPAD LA NIVEOLE
80 Rue Derobert – 73400 UGINE
N° FINESS géographique : 73 000 069 2

EHPAD 3

EHPAD FLOREAL
9 Rue du Chemin Vieux – 73460 FRONTENEX
N° FINESS géographique : 73 000 801 8

ACCUEIL DE JOUR

ACCUEIL DE JOUR LE PASSE COMPOSE
223 Chemin des 3 Poiriers – 73200 ALBERTVILLE
N° FINESS géographique : 73 000 354 8

RESIDENCE AUTONOMIE 1

RA FLOREAL
9 Rue du Chemin Vieux – 73460 FRONTENEX
N° FINESS géographique : 73 078 380 0

RESIDENCE AUTONOMIE 2

RA LES 4 VALLEES
221 Chemin des 3 Poiriers – 73200 ALBERTVILLE
N° FINESS géographique : 73 078 395 8

RESIDENCE AUTONOMIE 3

RA LES GENTIANES
111 Avenue du Docteur Chavent – 73400 UGINE
N° FINESS géographique : 73 078 388 3

SSIAD

SSIAD ARLYSERE
2 Avenue des Chasseurs Alpains – 73200 ALBERTVILLE
N° FINESS géographique : 73 000 513 9

ENTRE

Le Département de la Savoie, représenté par Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Département de la Savoie,;

L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Monsieur le docteur Jean-Yves GRALL, Directeur Général ;

La personne morale gestionnaire, représentée par la personne habilitée à signer le CPOM conformément aux dispositions du IV ter A de l'article L313-12 du CASF, Monsieur Franck LOMBARD Président du CIAS, dont le siège social est situé à Albertville, 2 Avenue des Chasseurs Alpains

VISAS

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.313-11, L.313-12 et L.313-12-2 ;
- VU** l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;
- VU** les arrêtés 1921 à 1924 du 28 mai 2019 portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2018-2023 et du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 ;
- VU** l'arrêté du 6 juin 2019 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R.314-160 déclenchant le dispositif de modulation du forfait global soins des EHPAD ;
- VU** l'instruction N°DGCS/SD5C/2017/96 du 21 mars 2017 relative à la mise en œuvre de l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges CPOM ;
- VU** la délibération du Département en date du 24 janvier 2020 relative au Schéma social et médico-social ;
- VU** le règlement de l'habilitation à l'aide sociale ;
- VU** l'arrêté n° 2019-14-0045 portant cession d'autorisation de fonctionnement des EHPAD la Bailly, la Nivéole, Floréal, des résidences autonomes Floréal et les Gentianes à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- VU** l'arrêté du département portant cession d'autorisation de fonctionnement de la résidence autonomie les 4 Vallées à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- VU** l'arrêté n°2021-10-0101 portant renouvellement de fonctionnement de l'Accueil de Jour « le Passé Composé » pour une durée de 15 ans à compter du 8 juin 2020 ;
- VU** l'arrêté n°2019-14-0103 portant création du SSIAD Arlysère à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- VU** l'arrêté n°2023-14-0005 portant suppression de l'accueil de jour de l'EHPAD la Nivéole, et ouverture d'une place d'hébergement temporaire à l'EHPAD le Floréal du 6 janvier 2023;
- VU** la convention tripartite 2013-2018 de l'EHPAD La Bailly ;
- VU** la convention tripartite 2016-2021 de l'EHPAD La Nivéole ;
- VU** le CPOM 2019-2023 de l'EHPAD Floréal ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du CIAS Arlysère du 14 décembre 2022, qui autorise à signer le présent contrat ;

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	4
PREAMBULE.....	5
Titre 1 : OBJET DU CPOM	5
Article 1 : Identification du gestionnaire et périmètre du CPOM	5
1.1. <i>Caractéristiques du CIAS ARLYSERE.....</i>	<i>5</i>
1.2. <i>Identification des ESMS constituant le périmètre du CPOM.....</i>	<i>6</i>
EHPAD LA BAILLY	6
EHPAD LA NIVEOLE.....	9
EHPAD FLOREAL	12
RESIDENCE AUTONOMIE FLOREAL.....	15
RESIDENCE AUTONOMIE LES 4 VALLEES	17
RESIDENCE AUTONOMIE LES GENTIANES	19
SSIAD ARLYSERE.....	22
ACCUEIL DE JOUR - LE PASSÉ COMPOSÉ	24
Article 2 : Articulation avec les CPOM existants.....	26
Article 3 : Diagnostic.....	27
3-1 <i>Évaluation des précédentes CTP.....</i>	<i>27</i>
3-2 <i>Diagnostic à la date du 31 mai 2022.....</i>	<i>27</i>
3-3 <i>Diagnostic financier.....</i>	<i>34</i>
Article 4 : Objectifs généraux et opérationnels du CPOM.....	40
Titre 2 : LES MOYENS DEDIES A LA REALISATION DU CPOM	40
Article 5 : Modalités de détermination des dotations des ESMS	40
5-1 <i>Tarifification de l'hébergement.....</i>	<i>40</i>
5-2 <i>Forfait dépendance</i>	<i>42</i>
5-3 <i>Forfait soins.....</i>	<i>44</i>
5-4 <i>Financements complémentaires demandés.....</i>	<i>45</i>
5-5 <i>Fixation des taux d'occupation.....</i>	<i>45</i>
5-6 <i>Modalités de tarification des loyers des résidences autonomie.....</i>	<i>46</i>
5-7 <i>Le forfait autonomie.....</i>	<i>46</i>
Article 6 : Cadre budgétaire du CPOM - l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD)	47
6-1 <i>Périmètre et transmission de l'EPRD</i>	<i>47</i>
6-2 <i>Clôture de l'exercice et modalités d'affectation de Choisissez un élément.</i>	<i>47</i>
Titre 3 : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT.....	48
Article 8 : Suivi et évaluation du contrat	48
8-1 <i>Composition</i>	<i>48</i>
8-2 <i>Documents à produire</i>	<i>48</i>
8-3 <i>Dialogues de gestion</i>	<i>49</i>
8-4 <i>Transmission annuelle.....</i>	<i>49</i>
Article 9 : Traitement des litiges.....	49
Article 10 : Révision du contrat	49
Article 11 : Entrée en vigueur et durée du contrat	49
Article 12 : Résiliation du CPOM.....	50
Article 13 : Liste des annexes	50

PREAMBULE

Le présent contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), conclu avec le Président du Département/Conseil départemental et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, permet l'accueil de personnes âgées dépendantes conformément aux dispositions de l'arrêté d'autorisation.

Le présent CPOM a donc pour objet :

- D'établir un diagnostic intégrant, notamment, la synthèse de l'évaluation de la précédente convention tripartite et les conclusions de l'évaluation externe,
- De préciser, au regard du diagnostic, les objectifs d'amélioration de la qualité dans l'établissement et leurs modalités d'évaluation,
- De poursuivre la démarche qualité engagée dans le cadre de la précédente convention. Cette démarche a pour objectif de garantir à toute personne âgée dépendante accueillie dans l'établissement les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins.

Le présent CPOM ne préjudicie pas à l'application des dispositions relatives aux obligations des établissements et services médico-sociaux liées à la procédure d'autorisation prévue à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles et, notamment, au respect de conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement de l'établissement garantissant la santé, la sécurité, le bien-être physique ou moral et l'intimité des personnes hébergées.

Titre 1 : OBJET DU CPOM

Article 1 : Identification du gestionnaire et périmètre du CPOM

1.1. Caractéristiques du CIAS ARLYSERE

Numéro FINESS juridique :	73 078 442 8
Statut juridique :	ETABLISSEMENT PUBLIC
Modalités d'organisation de l'organisme gestionnaire	<i>Voir organigramme en annexe</i>
Activités sanitaires et médico-sociales autorisées (indiquer la capacité)	Médico-sociales : 432
	Sanitaires : 0
Organisation et missions du siège social (le cas échéant)	
Caisse pivot compétente	CPAM de l'Isère
Convention collective -	FPT

1.2. Identification des ESMS constituant le périmètre du CPOM

EHPAD LA BAILLY

1-2-1 Caractéristiques générales de l'établissement

Adresse	294 rue Jules Renard 73540 LA BATHIE		
Habilitation aide sociale autorisée	Oui totalement		
Nb de places	Dont 41 habilitées à l'aide sociale		
Capacité de l'établissement ¹		Capacité autorisée ²	Capacité installée ³
	Places HP	41	41
	- dont places Pôle d'Activités et de Soins Adaptés		
	- dont places Unités Protégés pour Personnes Désorientées		
	- dont places Unité d'Hébergement Renforcé		
	- dont places Unité Personnes Handicapées Vieillissantes		
	Autres (HT, AJ, SSIAD...)		
Option tarifaire soins	Tarif partiel		
PUI	Non		
Filière gérontologique (ex -Rhône-Alpes)	FG30 Filière gérontologique de Tarentaise		

1-2-2 Caractéristiques des résidents

Dernier GMP validé GALAAD, le	11/04/2019	743
Dernier PMP validé GALAAD, le	04/04/2019	280
SMTI		3
Nombre de résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentée		20
Nombre de résidents < 60 ans		2
Personnes reconnues handicapées vieillissantes (Reconnaissance MDPH avant 60 ans)		0
Type(s) de handicap	<i>Insérer âge moyen</i> <input type="checkbox"/> Handicap Psychique <input type="checkbox"/> Handicap Mental <input type="checkbox"/> Handicap Sensoriel <input type="checkbox"/> Handicap Neuromoteur	

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	TOTAL
Nbre de Résidents par GIR	8	29	18	9	0	0	64
Provenance géographique							
Département	8	27	17	9	0	0	61
Hors département		2	1				3
en %							

¹ Différencier, le cas échéant, les autorisations qui ne seraient pas conjointes

² Ces données doivent correspondre à celle de la base Finess [disponible ici](#).

³ Idem

Nombre de résidents bénéficiaires aide sociale	Département	10
	Hors département	1
Nombre de projets personnalisés de moins de 12 mois en pourcentage de la capacité		100%

1-2-3 Données administratives

	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire	PASA	UHR	Accueil de jour
Taux d'occupation 2021	97.61%	non concerné	non concerné	non concerné	non concerné
Nbre jours d'ouverture/an	365	non concerné	non concerné	non concerné	non concerné
Nbre de places	41	non concerné	non concerné	non concerné	non concerné
Durée moyenne de séjour (préciser le calcul)	3 An 1mois 6j	non concerné	non concerné	non concerné	non concerné

Inspection dans les 2 années précédant la signature du CPOM	Non	
Procès-verbal Commission de Sécurité et d'accessibilité	Favorable	30/04/2019 (dernière CS 08.04/2022 en attente du PV)
Procès-verbal Direction Départementale de Protection des Populations (ex Direction Services Vétérinaires)	Non	
Contrôle légionnelle par l'ESMS	Conforme	05/07/2021
Plan bleu (voir site internet ARS ARA)	Oui	19/05/2022
Plan blanc (pour les ESMS concernés)	Non	Choisir date de dernière mise à jour
Document d'Analyse du Risque Infectieux	Oui	07/12/2017
Projet d'établissement	Oui	21/06/2014
Livret d'accueil	Oui	30/04/2021
Contrat de séjour	Oui	30/04/2021
Règlement de fonctionnement	Oui	30/04/2021
Conseil de la Vie Sociale	Oui	Minimum 3 par an
Consultation CVS sur outils loi 2002-2	Oui	
Consultation/association du CVS sur CPOM	Oui	lors Des CVS
Existence d'une association des familles	Non	
Autre mode de participation des usagers	Oui	Commission Menu, animation
Évaluation interne	Oui	01/07/2014
Évaluation externe	Oui	31/12/2014

1-2-4 Données budgétaires (au 01/01/2022)

HEBERGEMENT :	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire	Accueil de jour
Prix de journée moyen en année pleine	69.43€	NON CONCERNE	NON CONCERNE

DEPENDANCE HP :	Prix de journée
GIR 1-2	22,40 €
GIR 3-4	14,21 €
GIR 5-6	6,03 €
Nbre total points GIR	35 720
Valeur moyenne point GIR (GMP tarifaire)	7,85
Dotation globale dépendance	167 270,64

SOINS :	Hébergement permanent	Accueil de jour	PASA	UHR	Autres (SSIAD ...)
Dotation de base reconductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	633 821.20 €	NC	NC	NC	NC

1-2-5 Données ressources humaines (tout personnel confondu)

Age moyen des salariés					44.60
Ancienneté moyenne					Données NP
Nombre de postes vacants au 01/01/N-1 (préciser la nature du poste et le nombre d'ETP correspondant)					0
Taux d'absentéisme					14.23
Taux de rotation					Données NP
Nombre de CDD (définition TDB ANAP)					10
Nombre d'ETP occupés par des faisant fonction (glissement de fonctions)					2.15
Existence du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels	Oui		Date de mise à jour		07/06/2021

Tableau des effectifs en ETP au 01/01/2022

	Héb	Dép	Soin	Total avant CPOM
Administration	2.50+0,34			2.84
Services généraux				
Cuisine	0			0
Entretien	1			1
Diététicien	0			0
Animation sociale	1			1
ASH (1)	5.63+1.4	2.41+0.6		10.04
Psychologue		0.10		0.10
ASD - AMP (1)		2.87+0.6	6.69+1.4	11.56
Infirmière (1)			3.20	3.20
12.49 Infirmière Coordinatrice			1	1
Kinésithérapeute			0	0
Ergothérapeute			0	0
Psychomotricien			0	0
Pharmacien / Préparateur			0	0
Médecin coordonnateur			0.20	0.20
TOTAL	11.87	6.58	12.49	30.94

(1) pour chaque catégorie, précisez les effectifs jours et les effectifs nuit

1-2-6 Inscription de l'établissement dans son environnement

Signature de la charte de filière	Oui
Convention HAD	Oui
Convention équipe soins palliatifs	Oui
Convention équipe mobile d'hygiène	Oui
Convention CH	Oui
Convention structure psychiatrique	Non
Inscription dans un GHT	Non
Autres (à préciser)	

REMARQUES COMPLEMENTAIRES DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

EHPAD LA NIVEOLE

1-2-1 Caractéristiques générales de l'établissement

Adresse	80 rue Derobert 73400 UGINE		
Habilitation aide sociale autorisée	Oui totalement		
Nb de places	Dont 76 habilitées à l'aide sociale		
Capacité de l'établissement ⁴	Places HP	Capacité autorisée ⁵	Capacité installée ⁶
	- dont places Pôle d'Activités et de Soins Adaptés	75	75
	- dont places Unités Protégés pour Personnes Désorientées	12	12
	- dont places Unité d'Hébergement Renforcé	17	17
	- dont places Unité Personnes Handicapées Vieillissantes		
	Autres (HT, AJ, SSIAD...)*		
Option tarifaire soins	Tarif global		
PUI	Non		
Filière gérontologique (ex -Rhône-Alpes)	FG30 Filière gérontologique de Tarentaise		

*Le financement pour la place d'accueil de jour a été supprimé par arrêté du 6 janvier 2023.

1-2-2 Caractéristiques des résidents

Dernier GMP validé GALAAD, le	02/06/2022	842					
Dernier PMP validé GALAAD, le	24/05/2022	295					
SMTI	11 résidents (15%)						
Nombre de résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentée	74						
Nombre de résidents < 60 ans	0						
Personnes reconnues handicapées vieillissantes (Reconnaissance MDPH avant 60 ans)	0						
Type(s) de handicap	<i>Insérer âge moyen</i> <input type="checkbox"/> Handicap Psychique <input type="checkbox"/> Handicap Mental <input type="checkbox"/> Handicap Sensoriel <input type="checkbox"/> Handicap Neuromoteur						
	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	TOTAL
Nbre de Résidents par GIR	23	40	7	4	1	0	75
Provenance géographique	Département	22	34	4	1	1	62
en %	Hors département	1	6	3	3		13

⁴ Différencier, le cas échéant, les autorisations qui ne seraient pas conjointes

⁵ Ces données doivent correspondre à celle de la base Finess [disponible ici](#).

⁶ Idem

Nombre de résidents bénéficiaires aide sociale	Département	14
	Hors département	2
Nombre de projets personnalisés de moins de 12 mois en pourcentage de la capacité		18%

1-2-3 Données administratives

	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire	PASA	UHR	Accueil de jour
Taux d'occupation (2021)	97.72	non concerné	74.3%	non concerné	2.79%%
Nbre jours d'ouverture/an	365	non concerné	245	365	245
Nbre de places	75	non concerné	12		1
Durée moyenne de séjour (préciser le calcul)	1005.48 jours	non concerné	non concerné	non concerné	non concerné

Inspection dans les 2 années précédant la signature du CPOM	Non	Si oui, Choisir date
Procès-verbal Commission de Sécurité et d'accessibilité	Favorable	07/10/2020
Procès-verbal Direction Départementale de Protection des Populations (ex Direction Services Vétérinaires)	Choisissez un élément.	Choisir date
Contrôle légionnelle par l'ESMS	Conforme	01/03/2022
Plan bleu (voir site internet ARS ARA)	Oui	23/05/2022
Plan blanc (pour les ESMS concernés)	Non	Choisir date de dernière mise à jour
Document d'Analyse du Risque Infectieux	Oui	07/12/2018
Projet d'établissement	Oui	11/07/2022
Livret d'accueil	Oui	27/06/2018
Contrat de séjour	Oui	11/12/2018
Règlement de fonctionnement	Oui	11/12/2018
Conseil de la Vie Sociale	Oui	3
Consultation CVS sur outils loi 2002-2	Oui	
Consultation/association du CVS sur CPOM	Oui	lors des CVS
Existence d'une association des familles	Oui	
Autre mode de participation des usagers	Oui	commissions
Évaluation interne	Oui	01/07/2016
Évaluation externe	Oui	01/09/2011

1-2-4 Données budgétaires (au 01/01/2022)

HEBERGEMENT	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire	Accueil de jour
Prix de journée moyen en année pleine	66.82 ch simple 63.82 ch double	0	Journée 30.08

DEPENDANCE HP :	Prix de journée
GIR 1-2	23.00
GIR 3-4	14.59
GIR 5-6	6.19
Nbre total points GIR	70020
Valeur moyenne point GIR (GMP tarifaire)	814
Dotation globale dépendance	349 615,56 €

SOINS	Hébergement permanent	Accueil de jour	PASA	UHR	Autres (SSIAD ...)
Dotation de base reductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	1 355 397,09 €	7 775.95 €	59 059.21 €	X	X

1-2-5 Données ressources humaines (tout personnel confondu)

Age moyen des salariés					42
Ancienneté moyenne					Données ND
Nombre de postes vacants au 01/01/N-1 (préciser la nature du poste et le nombre d'ETP correspondant)					0
Taux d'absentéisme					12.11
Taux de rotation					18.18
Nombre de CDD (définition TDB ANAP)					27
Nombre d'ETP occupés par des faisant fonction (glissement de fonctions)					13.7 etp faisant fonction au 01/01/2022
Existence du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels	Oui		Date de mise à jour		07/06/2021

Tableau des effectifs en ETP au 01/01/2022

	Héb	Dép	Soin	Total avant CPOM
Administration	2.5			2.5
Services généraux	0			X
Cuisine	0			X
Entretien	1			1
Diététicien				X
Animation sociale	2.8			2.80
ASH (1)	6.02	14.6+1.54	4.8+0.66	27.62
Psychologue		0.7		0.7
ASD - AMP (1)		4.4+0.6	10.3+1.4	16.7
Infirmière (1)			6.1	6.1
Infirmière Coordinatrice			1	1
Kinésithérapeute			X	X
Ergothérapeute			0.4	0.4
Psychomotricien			X	X
Pharmacien / Préparateur			X	X
Médecin coordonnateur			0.3	0.3
TOTAL	12.32	21.84	24.60	59.12

(1) pour chaque catégorie, précisez les effectifs jours et les effectifs nuit

1-2-6 Inscription de l'établissement dans son environnement

Signature de la charte de filière	Oui
Convention HAD	Oui
Convention équipe soins palliatifs	Non
Convention équipe mobile d'hygiène	Oui
Convention CH	Oui
Convention structure psychiatrique	Non
Inscription dans un GHT	Non
Autres (à préciser)	

EHPAD FLOREAL*1-2-1 Caractéristiques générales de l'établissement*

Adresse	9 rue du Chemin Vieux 73460 FRONTENEX		
Habilitation aide sociale autorisée	Oui totalement		
Nb de places	Dont 69 habilitées à l'aide sociale		
Capacité de l'établissement ⁷		Capacité autorisée ⁸	Capacité installée ⁹
	Places HP	69	70
	- dont places Pôle d'Activités et de Soins Adaptés		
	- dont places Unités Protégés pour Personnes Désorientées	14	14
	- dont places Unité d'Hébergement Renforcé		
	- dont places Unité Personnes Handicapées Vieillissantes		
	Dont Autres (HT, AJ, SSIAD...)		1 HT
Option tarifaire soins	Tarif partiel		
PUI	Non		
Filière gérontologique (ex -Rhône-Alpes)	FG30 Filière gérontologique de Tarentaise		

1-2-2 Caractéristiques des résidents

Dernier GMP validé GALAAD, le	10/05/2022	824
Dernier PMP validé GALAAD, le	14/04/2022	278
SMTI		8
Nombre de résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentée		50
Nombre de résidents < 60 ans		0
Personnes reconnues handicapées vieillissantes (Reconnaissance MDPH avant 60 ans)		0
Type(s) de handicap	<i>Insérer âge moyen</i> <input type="checkbox"/> Handicap Psychique <input type="checkbox"/> Handicap Mental <input type="checkbox"/> Handicap Sensoriel <input type="checkbox"/> Handicap Neuromoteur	

		GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	TOTAL
Nbre de Résidents par GIR		19	34	9	6	0	0	68
Provenance géographique	Département	95 %	97 %	100%	83 %	0%	0 %	96 %
	Hors département	5 %	3 %	%	17 %	0 %	0 %	4 %
	en %							

⁷ Différencier, le cas échéant, les autorisations qui ne seraient pas conjointes

⁸ Ces données doivent correspondre à celle de la base Finess [disponible ici](#).

⁹ Idem

Nombre de résidents bénéficiaires aide sociale	Département	7
	Hors département	0
Nombre de projets personnalisés de moins de 12 mois en pourcentage de la capacité		78 %

1-2-3 Données administratives

	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire	PASA	UHR	Accueil de jour
Taux d'occupation (2021)	97.28%	non concerné %	Non concerné	non concerné %	Non concerné
Nbre jours d'ouverture/an	365	non concerné		non concerné	
Nbre de places	70	X 0	Non concerné	X 0	Non concerné
Durée moyenne de séjour (préciser le calcul)	831.71	non concerné	non concerné	non concerné	non concerné

Inspection dans les 2 années précédant la signature du CPOM	Non	Si oui, Choisir date
Procès-verbal Commission de Sécurité et d'accessibilité	Favorable	05/05/2022
Procès-verbal Direction Départementale de Protection des Populations (ex Direction Services Vétérinaires)	Favorable	Choisir date
Contrôle légionnelle par l'ESMS	Conforme	04/05/2022
Plan bleu (voir site internet ARS ARA)	Oui	20/06/2021
Plan blanc (pour les ESMS concernés)	Non	Choisir date de dernière mise à jour
Document d'Analyse du Risque Infectieux	Oui	01/01/2022
Projet d'établissement	Oui	04/06/2015
Livret d'accueil	Oui	09/12/2020
Contrat de séjour	Oui	25/06/2015
Règlement de fonctionnement	Oui	20/02/2019
Conseil de la Vie Sociale	Oui	Nb réunions annuelles 3
Consultation CVS sur outils loi 2002-2	Oui	
Consultation/association du CVS sur CPOM	Non	Modalités
Existence d'une association des familles	Non	
Autre mode de participation des usagers	Oui	Commission menus
Évaluation interne	Oui	Choisir date de réalisation 15/06/2013
Évaluation externe	Oui	09/12/2014

1-2-4 Données budgétaires (au 01/01/2022)

HEBERGEMENT	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire	Accueil de jour
Prix de journée moyen en année pleine	70,84 €	X ou non concerné	X ou non concerné

DEPENDANCE HP :	Prix de journée
GIR 1-2	22,29 €
GIR 3-4	14,15 €
GIR 5-6	6,00 €
Nbre total points GIR	64 674
Valeur moyenne point GIR (GMP tarifaire)	7,85 €
Dotation globale dépendance	339 903,36 €

SOINS :	Hébergement permanent	Accueil de jour	PASA	UHR	Autres (SSIAD ...)
Dotation de base reconvertible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	1 033 569.29 €				

1-2-5 Données ressources humaines (tout personnel confondu)

Age moyen des salariés				42,19
Ancienneté moyenne				ND
Nombre de postes vacants au 01/01/N-1 (préciser la nature du poste et le nombre d'ETP correspondant)				0
Taux d'absentéisme				6,76 %
Taux de rotation				7,53 %
Nombre de CDD (définition TDB ANAP)				29
Nombre d'ETP occupés par des faisant fonction (glissement de fonctions)				11.90
Existence du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels	Oui		Date de mise à jour	27/04/2021

Tableau des effectifs en ETP au 01/01/2022

	Héb	Dép	Soin	Total avant CPOM
Administration	1.85			1.85
Services généraux	3,73			3,73
Cuisine	3,73			3,73
Entretien	X			X
Diététicien	X			X
Animation sociale	1			1
ASH (1)	18,60	7,98		26,58
Psychologue		0,38		0.38
ASD - AMP (1)		8,16	19,00	27,16
Infirmière (1)			6	6
Infirmière Coordinatrice			1	1
Kinésithérapeute			X	X
Ergothérapeute			X	X
Psychomotricien			X	X
Pharmacien / Préparateur			X	X
Médecin coordonnateur			0,40	0.40
TOTAL	26.18	16.52	26.40	69.10

(1) pour chaque catégorie, précisez les effectifs jours et les effectifs nuit

1-2-6 Inscription de l'établissement dans son environnement

Signature de la charte de filière	Oui
Convention HAD	Oui
Convention équipe soins palliatifs	Oui
Convention équipe mobile d'hygiène	Oui
Convention CH	Oui
Convention structure psychiatrique	Non
Inscription dans un GHT	Non
Autres (à préciser)	

REMARQUES COMPLEMENTAIRES DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

RESIDENCE AUTONOMIE FLOREAL

1-2-1 Caractéristiques générales de l'établissement

Adresse	9, chemin vieux - 73460 Frontenex
Habilitation aide sociale autorisée	Oui totalement
Nb de places	11
NB logement par type	9 dont 7 T1 et 2 T2
Hébergement temporaire	

1-2-2 Caractéristiques des résidents

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	TOTAL
Nbre de Résidents par GIR				1	3	5	9
Provenance géographique en %				100	100	100	100
Département							
Hors département							

Nombre de résidents bénéficiaires aide sociale	Département	0
	Hors département	0
Nombre de projets personnalisés de moins de 12 mois en pourcentage de la capacité		0
Nombre de résidents < 60 ans		0
Nombre de personnes en situation de handicap		0
Type(s) de handicap	<input type="checkbox"/> Handicap Psychique <input type="checkbox"/> Handicap Mental <input type="checkbox"/> Handicap Sensoriel <input type="checkbox"/> Handicap Neuromoteur	

1-2-3 Données administratives

	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire
Taux d'occupation 2021	74.95	
Nbre jours d'ouverture/an	365	
Nbre de places	11	
Durée moyenne de séjour (préciser le calcul)	1 an et 2 mois 17 jours depuis l'ouverture en 2019	

Inspection dans les 2 années précédant la signature du CPOM	Non	Si oui, Choisir date
Procès-verbal Commission de Sécurité et d'accessibilité	Favorable	05/05/2022
Procès-verbal Direction Départementale de Protection des Populations (ex Direction Services Vétérinaires)	Favorable	Choisir date
Contrôle légionnelle par l'ESMS	Conforme	04/05/2022
Plan bleu (voir site internet ARS ARA)	Oui	20/06/2020
Projet d'établissement	Oui	04/06/2015
Livret d'accueil	Oui	04/06/2015
Contrat de séjour	Oui	20/02/2019
Règlement de fonctionnement	Oui	20/02/2019
Conseil de la Vie Sociale	Oui	3 par an
Consultation CVS sur outils loi 2002-2	Non	
Consultation/association du CVS sur CPOM	Non	Modalités
Existence d'une association des familles	Non	
Autre mode de participation des usagers	Oui	Commission animation, menu

Évaluation interne	Oui	15/06/2013
Évaluation externe	Oui	09/12/2014

1-2-4 Données budgétaires (au 01/01/2022)

	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire
Loyer mensuel	870 T1 981 T2	

FORFAIT SOIN : Dotation de base reconductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA 21 902.18 €

« l'arrêté 2019-14-0045 a acté la diminution du nombre de places présent dans la résidence autonomie le Floréal de 29 à 11 places. La dotation soins dans les décisions tarifaires n'a pas été modulée en conséquence et a été maintenue depuis trois années sur la base de 29 places, pour un montant de base au 01/01/2022 de 21 799,72 euros ».

1-2-5 Données ressources humaines (tout personnel confondu)

Age moyen des salariés

Ancienneté moyenne

Nombre de postes vacants au 01/01/N-1

(préciser la nature du poste et le nombre d'ETP correspondant)

Taux d'absentéisme

Taux de rotation

Nombre de CDD

Existence du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Oui

Date de mise à jour

21/06/2021

Tableau des effectifs¹ en ETP au 01/01/2022

	Héb	Dép	Soin	Total avant CPOM
Administration	0.23			
Services généraux	0.60			
Cuisine				
Entretien				
Veilleur de nuit				
Animation sociale	0.50			
ASH				
Psychologue				
ASD - AMP				
Infirmière			0.5	
TOTAL	1.33			

¹ pour chaque catégorie, précisez les effectifs jours et les effectifs nuit

1-2-6 Inscription de l'établissement dans son environnement

Signature de la charte de filière	Oui
Convention EHPAD	Non
Convention SSIAD/SPASAD	Non
Convention SAAD	Non
Convention CH	Non
Convention structure psychiatrique	Non
Convention établissement / service PH	Non
Autres (à préciser)	

REMARQUES COMPLEMENTAIRES DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

La taille de la Résidence est un frein au développement d'une dynamique d'animation.

L'absence de liste d'attente et les difficultés à maintenir un taux d'occupation correct incite à poursuivre la réflexion sur le devenir de cette structure et notamment le projet de transformation en PUV

RESIDENCE AUTONOMIE LES 4 VALLEES

1-2-1 Caractéristiques générales de l'établissement

Adresse	221 Chemin des trois Poiriers -73200 ALBERTVILLE
Habilitation aide sociale autorisée	Oui totalement
Nb places	54
Nb logement par type	30 T1
Hébergement temporaire	12 T2

1-2-2 Caractéristiques des résidents

Nbre de Résidents par GIR		GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	TOTAL
Provenance géographique en %	Département		2	3	16	7	25	53
	Hors département				3		4	

Nombre de résidents bénéficiaires aide sociale	Département	14
	Hors département	
Nombre de projets personnalisés de moins de 12 mois en pourcentage de la capacité :		100%
Nombre de résidents < 60 ans		0
Nombre de personnes en situation de handicap	Type(s) de handicap	<input type="checkbox"/> Handicap Psychique <input type="checkbox"/> Handicap Mental <input type="checkbox"/> Handicap Sensoriel <input type="checkbox"/> Handicap Neuromoteur

1-2-3 Données administratives

	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire
Taux d'occupation 2021	79.32%	
Nombre jours d'ouverture/an	365	
Nombre de places	54	
Durée moyenne de séjour (préciser le calcul)	4 ans et 2 mois	

Inspection dans les 2 années précédant la signature du CPOM	Non
Procès-verbal Commission de Sécurité et d'accessibilité	Non
Procès-verbal Direction Départementale de Protection des Populations (ex Direction Services Vétérinaires)	Non Choisir date
Contrôle légionnelle par l'ESMS	Conforme 14/12/2021
Plan bleu (voir site internet ARS ARA)	Oui 25/05/2022

Projet d'établissement	Oui	30/06/2012
Livret d'accueil	Oui	20/12/2017
Contrat de séjour	Oui	20/12/2017
Règlement de fonctionnement	Oui	30/04/2019
Conseil de la Vie Sociale	Oui	3 cvs par an
Consultation CVS sur outils loi 2002-2	Oui	Lors des CVS
Consultation/association du CVS sur CPOM	Oui	Modalités
Existence d'une association des familles	Non	
Autre mode de participation des usagers	Oui	Commission animation, menu, réunion des résidents
Évaluation interne	Oui	Nov 2018
Évaluation externe	Oui	23/12/2014

1-2-4 Données budgétaires (au 01/01/2022)

	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire
Loyer mensuel	T1 : 763 € - T1 Couple : 864 € T2 : 878 € - T2 Couple : 986 €	

FORFAIT SOIN : Dotation de base reconductible 2022 actualisée

Non concerné

1-2-5 Données ressources humaines (tout personnel confondu)

Age moyen des salariés	Age médian 41 ans // Moyenne d'âge 42.5 ans (prise en compte des contractuels) – Source SRH		
Ancienneté moyenne :	15 ans – Source SRH		
Nombre de postes vacants au 01/01/N-1 (préciser la nature du poste et le nombre d'ETP correspondant)	0		
Taux d'absentéisme			
Taux de rotation			
Nombre de CDD			
Existence du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels	Oui	Date de mise à jour	02/11/2021

Tableau des effectifs¹ en ETP au 01/01/2022

	Héb	Dép	Soin	Total avant CPOM
Administration	1,5			1,5
Services généraux	3,6			3,6
Cuisine				
Entretien				
Veilleur de nuit	1,6			1,6
Animation sociale	0,8			0,8
ASH				
Psychologue				
ASD - AMP				
Infirmière				
TOTAL	7,5			7,5

¹ pour chaque catégorie, précisez les effectifs jours et les effectifs nuit

1-2-6 Inscription de l'établissement dans son environnement

Signature de la charte de filière **Oui**

Convention EHPAD	Non
Convention SSIAD/SPASAD	Non
Convention SAAD	Non
Convention CH	Non
Convention structure psychiatrique	Non
Convention établissement / service PH	Non
Autres (à préciser)	

REMARQUES COMPLEMENTAIRES DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

RESIDENCE AUTONOMIE LES GENTIANES

1-2-1 Caractéristiques générales de l'établissement

Adresse	96 – 111 rue Docteur Chavent – 73400 UGINE
Habilitation aide sociale autorisée	Oui totalement
Nb de places	57
Nb logement par type	21 studios
Hébergement temporaire	30 T1 bis 1 T2 3 T3

1-2-2 Caractéristiques des résidents

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	TOTAL
Nbre de Résidents par GIR							
Provenance			2	14	9	24	49
géographique en %				1	1	5	7
Nombre de résidents bénéficiaires aide sociale	Département						1
	Hors département						0
Nombre de projets personnalisés de moins de 12 mois en pourcentage de la capacité							0
Nombre de résidents < 60 ans				0			
Nombre de personnes en situation de handicap							
Type(s) de handicap							<input checked="" type="checkbox"/> Handicap Psychique <input checked="" type="checkbox"/> Handicap Mental <input type="checkbox"/> Handicap Sensoriel <input type="checkbox"/> Handicap Neuromoteur

1-2-3 Données administratives

	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire
Taux d'occupation 2021	98.2	
Nbre jours d'ouverture/an	365	
Nbre de places	54	
Durée moyenne de séjour (préciser le calcul)	5 ans 8 mois	

Inspection dans les 2 années précédant la signature du CPOM	Non	Si oui, Choisir date
-------------------------------------------------------------	-----	----------------------

Procès-verbal Commission de Sécurité et d'accessibilité	Favorable	Choisir date
Procès-verbal Direction Départementale de Protection des Populations (ex Direction Services Vétérinaires)	Choisissez un élément.	Choisir date
Contrôle légionnelle par l'ESMS	Conforme	Choisir date du dernier contrôle
Plan bleu (voir site internet ARS ARA)	Oui	23/05/2022
Projet d'établissement	Oui	04/09/2017
Livret d'accueil	Oui	01/01/2015
Contrat de séjour	Oui	11/12/2018
Règlement de fonctionnement	Oui	11/12/2018
Conseil de la Vie Sociale	Oui	3
Consultation CVS sur outils loi 2002-2	Oui	
Consultation/association du CVS sur CPOM	Oui	Modalités
Existence d'une association des familles	Non	
Autre mode de participation des usagers	Oui	commissions
Évaluation interne	Oui	01/09/2015
Évaluation externe	Oui	18/11/2015

1-2-4 Données budgétaires (au 01/01/2022)

HEBERGEMENT	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire
	Studio : 574€	
	Tbis : 632€	
Loyer mensuel	T2 : 703€	
	T3 : 760€	

FORFAIT SOIN : Dotation de base reconductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	39 592.84€
----------------------------------------------------------------------------------------	------------

1-2-5 Données ressources humaines (tout personnel confondu)

Age moyen des salariés		+/- 43 ans
Ancienneté moyenne		+/- 10 ans
Nombre de postes vacants au 01/01/N-1 (préciser la nature du poste et le nombre d'ETP correspondant)		0
Taux d'absentéisme		Données ND
Taux de rotation		0
Nombre de CDD		2
Existence du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels	Oui	Date de mise à jour 13/09/2021

Tableau des effectifs¹ en ETP au 01/01/2022)

	Héb	Dép	Soin	Total avant CPOM
Administration	0.7			0.7
Services généraux				
Cuisine				
Entretien				
Veilleur de nuit				
Animation sociale	1			1
ASH	3.3			3.3
Psychologue				
ASD - AMP			0.75	0.75
Infirmière			0.15	0.15
TOTAL	5		0.90	5.90

¹ pour chaque catégorie, précisez les effectifs jours et les effectifs nuit

1-2-6 Inscription de l'établissement dans son environnement

Signature de la charte de filière	Oui
Convention EHPAD	Oui
Convention SSIAD/SPASAD	Non
Convention SAAD	Non
Convention CH	Non
Convention structure psychiatrique	Non
Convention établissement / service PH	Non
Autres (à préciser)	

REMARQUES COMPLEMENTAIRES DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

SSIAD ARLYSERE

1-2-1 Caractéristiques générales

Adresse	2 AVENUE DES CHASSEURS ALPINS - 73200 ALBERTVILLE
Nb de places PA	96
Nb de places PH	7
- Type(s) de handicap	<input checked="" type="checkbox"/> Handicap Psychique <input checked="" type="checkbox"/> Handicap Mental <input checked="" type="checkbox"/> Handicap Sensoriel <input checked="" type="checkbox"/> Handicap Neuromoteur

1-2-2 Données administratives

Taux d'occupation PA 2021	61.7 %
Durée moyenne d'accompagnement PA	+de 3 ans
Taux d'occupation PH 2021	28.6 %
Durée moyenne d'accompagnement PH	- +de 3 ans

Inspection dans les 2 années précédant la signature du CPOM	Non	Si oui, Choisir date
Procès-verbal Commission de Sécurité et d'accessibilité		Choisir date
Plan bleu (voir site internet ARS ARA)	Non	Choisir date de dernière mise à jour
Document d'Analyse du Risque Infectieux	Non	Choisir date de dernière mise à jour
Projet d'établissement	Non	Choisir date de dernière mise à jour
Livret d'accueil	Oui	23/07/2020
Contrat de séjour	Oui	23/07/2020
Règlement de fonctionnement	Oui	23/07/2020
Évaluation interne	Non	Choisir date de réalisation
Évaluation externe	Non	Choisir date de réalisation

1-2-4 Données budgétaires (au 01/01/2022)

Dotation de base reductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	1 555 455.68 €
---------------------------------------------------------------	----------------

1-2-5 Données ressources humaines (tout personnel confondu)

Age moyen des salariés	44		
Ancienneté moyenne	6		
Nombre de postes vacants au 01/01/N-1 (préciser la nature du poste et le nombre d'ETP correspondant)	6.08 ETP d'aide-soignante		
Taux d'absentéisme	7%		
Taux de rotation	18.57 %		
Nombre de CDD (définition TDB ANAP)	13		
Nombre d'ETP occupés par des faisant fonction (glissement de fonctions)	0		
Existence du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels	Oui	Date de mise à jour	01/06/2021

Tableau des effectifs en ETP au 01/01/2021

	Héb	Dép	Soin	Total avant CPOM
Administration	0	0	2.07	2.07
Services généraux	0	0	0	0
Entretien	0	0	0.07	0.07
ASH (1)	0	0	0	0
Psychologue	0	0	0	0
ASD - AMP	0	0	16.67	16.67
Infirmière	0	0	0	0
Infirmière Coordinatrice	0	0	3.2	3.2
Psychomotricien	0	0	0	0
TOTAL	0	0	22.01	22.01

1-2-6 Inscription de l'établissement dans son environnement

Signature de la charte de filière	Oui
Convention HAD	Oui
Convention équipe soins palliatifs	Non
Convention équipe mobile d'hygiène	Oui
Convention CH	Non
Convention structure psychiatrique	Non
Inscription dans un GHT	Non
Autres (à préciser)	IDEL

REMARQUES COMPLEMENTAIRES DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

ACCUEIL DE JOUR - LE PASSÉ COMPOSÉ

1-2-1 Caractéristiques générales du service

Adresse	223 Chemin des 3 Poiriers -73200 ALBERTVILLE
Habilitation aide sociale autorisée	Oui totalement
Nb de places	10

1-2-2 Caractéristiques des résidents

Nombre de résidents < 60 ans	1
Personnes reconnues handicapées vieillissantes (Reconnaissance MDPH avant 60 ans)	1
Type(s) de handicap	Insérer âge moyen :57 <input type="checkbox"/> Handicap Psychique <input type="checkbox"/> Handicap Mental <input type="checkbox"/> Handicap Sensoriel <input checked="" type="checkbox"/> Handicap Neuromoteur

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	TOTAL
Nbre de Résidents par GIR	0	3	1	13	0	0	17
Provenance géographique en %							
Département	0 %	100 %	100%	100%	100%	100%	100 %
Hors département	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0%	0 %

Nombre de projets personnalisés de moins de 12 mois en pourcentage de la capacité	100 %
-----------------------------------------------------------------------------------	-------

1-2-3 Données administratives

	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire	PASA	UHR	Accueil de jour
Taux d'occupation 2021	X % ou non concerné %	X % ou non concerné %	X % ou non concerné %	X % ou non concerné %	29.6%
Nbre jours d'ouverture/an	X ou non concerné	X ou non concerné	X ou non concerné	X ou non concerné	233 2021
Nbre de places	X ou non concerné	X ou non concerné	X ou non concerné	X ou non concerné	10
Durée moyenne de séjour (préciser le calcul)	non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	non concerné

Inspection dans les 2 années précédant la signature du CPOM	Non	Si oui, Choisir date
Procès-verbal Commission de Sécurité et d'accessibilité	Choisissez un élément.	Choisir date
Procès-verbal Direction Départementale de Protection des Populations (ex Direction Services Vétérinaires)	Choisissez un élément.	Choisir date
Contrôle légionnelle par l'ESMS	Choisissez un élément.	Choisir date du dernier contrôle
Plan bleu (voir site internet ARS ARA)	Choisissez un élément.	Choisir date de dernière mise à jour
Plan blanc (pour les ESMS concernés)	Choisissez un élément.	Choisir date de dernière mise à jour
Document d'Analyse du Risque Infectieux	Choisissez un élément.	Choisir date de dernière mise à jour
Projet d'établissement	Oui	2013

Livret d'accueil	Oui	2021
Contrat de séjour	Oui	2019
Règlement de fonctionnement	Oui	2019
Conseil de la Vie Sociale	Non	
Consultation CVS sur outils loi 2002-2	Non	
Consultation/association du CVS sur CPOM	Non	
Existence d'une association des familles	Non	
Autre mode de participation des usagers	Oui	Réunion des familles
Évaluation interne	Oui	2015
Évaluation externe	Oui	2017

1-2-4 Données budgétaires (au 01/01/2022)

HEBERGEMENT	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire	Accueil de jour
Prix de journée moyen en année pleine	non concerné	non concerné	46.80

DEPENDANCE HP :	Prix de journée
GIR 1-2	X
GIR 3-4	X
GIR 5-6	X
Dotation globale dépendance	28 438 €

SOINS :	Hébergement permanent	Accueil de jour	PASA	UHR	Autres (SSIAD ...)
Dotation de base reconductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	X	127 768.54 €	X	X	X

1-2-5 Données ressources humaines (tout personnel confondu)

Age moyen des salariés		47.66
Ancienneté moyenne		2.25
Nombre de postes vacants au 01/01/N-1 (préciser la nature du poste et le nombre d'ETP correspondant)		0
Taux d'absentéisme		6.82
Taux de rotation		X
Nombre de CDD (définition TDB ANAP)		3
Nombre d'ETP occupés par des faisant fonction (glissement de fonctions)		0
Existence du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels	Oui	Date de mise à jour 2021

Tableau des effectifs en ETP au 01/01/2022

	Héb	Dép	Soin	Total avant CPOM
Administration/direction	0.08			0.08
Services généraux				
Cuisine				
Entretien				
Diététicien				
Animation sociale				
ASH (1)	0.04	0.02		0.06
Psychologue		0.10		0.10
ASD - AMP (1)		0.63	1.47	2.10
Infirmière (1)			1	1
Infirmière Coordinatrice				
Kinésithérapeute				
Ergothérapeute				
Psychomotricien				
Pharmacien / Préparateur				
Médecin coordonnateur				
TOTAL	0.12	0.75	2.47	3.34

(1) pour chaque catégorie, précisez les effectifs jours et les effectifs nuit

1-2-6 Inscription de l'établissement dans son environnement

Signature de la charte de filière	Oui
Convention HAD	Non
Convention équipe soins palliatifs	Non
Convention équipe mobile d'hygiène	Non
Convention CH	Non
Convention structure psychiatrique	Non
Inscription dans un GHT	Non
Autres (à préciser)	

REMARQUES COMPLEMENTAIRES DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

L'accueil de Jour est situé dans le bâtiment de la Résidence Autonomie des 4 Vallées – les contrôles de sécurité et l'entretien du bâtiment sont effectués par la Résidence et les coûts font l'objet d'une refacturation au prorata des m2.

L'année 2021, marquée par la crise sanitaire ne reflète pas la réalité de fonctionnement de l'établissement depuis son ouverture.

Article 2 : Articulation avec les CPOM existants

Option 2 : il est décidé de fusionner les CPOM. Le présent contrat permet au gestionnaire de regrouper en un document unique tout ou partie des obligations contractuelles auxquelles il est soumis. Le CPOM unique se substitue aux CPOM préexistants, qu'il intègre sous forme de socle commun et de volets additionnels. Dans ce cas, l'ensemble des établissements et services du CPOM relève d'un même état prévisionnel de recettes et de

dépenses. Les clauses du CPOM s'appliquent de manière concomitante à l'intégralité des établissements et services et prennent fin dans les mêmes conditions.

De plus, lorsqu'un ou plusieurs établissements ou services couverts par le présent contrat sont rattachés à un établissement de santé signataire d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu à l'article L.6114-1 du code de santé publique, ceci est mentionné dans le présent contrat et les parties signataires veillent à l'articulation et à la cohérence des engagements pris dans chacun des contrats. Il est ajouté en annexe du présent contrat les éléments du CPOM sanitaire susceptibles d'éclairer la situation des établissements ou services signataires du présent contrat.

Article 3 : Diagnostic

3-1 Évaluation des précédentes CTP

Au vu de l'ancienneté des conventions tripartites, il a été convenu avec les parties au contrat (CIAS, ARS, CD) de ne pas compléter cette partie.

3-2 : Diagnostic à la date du 31 mai 2022

Ce diagnostic synthétise les rapports d'évaluation interne et/ou externe réalisés préalablement au CPOM et des rapports d'inspection s'il y a lieu. Il utilise également les données issues du tableau de bord de la performance des établissements médico-sociaux.

Il sert de base à l'élaboration des objectifs du CPOM.

3-2-1 Diagnostic transversal

AXE STRATEGIQUE 1 : QUALITE ET SECURITE DE LA PRISE EN CHARGE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Points forts

- L'ensemble des processus relatifs à la prise en charge des risques liés à la santé (douleurs, chute...) sont aujourd'hui formalisés et sous contrôle hormis la prévention buccodentaire
- Une offre d'animation personnalisée et diversifiée, avec une implication forte du CVS. Une fonction de coordination des animations a été mise en place pour l'ensemble des établissements avec l'engagement dans le dispositif des personnes en service civique (2 par établissement)

Points à améliorer

- Formaliser la procédure de prévention de l'hygiène buccodentaire
- Formaliser les projets d'établissement
- Procédure de traitement des évènements indésirables à mettre en place dans le cadre du déploiement de l'outil AGEVAL

AXE STRATEGIQUE 2 : POLITIQUE EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Points forts

- Gestion des remplacements en évitant une mise en tension des équipes

Points à améliorer

- Nécessité de centraliser les plans de formation et la GPEC au niveau du CIAS
- Favoriser les formations en intra afin de garantir la participation d'une partie des agents
- Des contraintes statutaires de titularisation (obligation de concours) qui rendent difficiles les perspectives de sortie du statut de contractuel

AXE STRATEGIQUE 3 : LES EHPAD DANS LEUR ENVIRONNEMENT

Points forts

- Interaction entre établissements, notamment au travers de la coordination des animations
- Etablissements inscrits dans le paysage local, participation aux instances territoriales. Travail et réflexion en lien avec les établissements et services du secteur.
- Une intégration d'offre de prise en charge (parcours du résident) facilitée par une gestion commune des services au niveau du CIAS

Points à améliorer

- Enjeu de déploiement d'équipes mobiles gériatriques et psychiatrie sur le territoire
- Formalisation des différents partenariats

3-2-2 Diagnostic spécifique à un ou plusieurs établissements du périmètre du CPOM

EHPAD Floréal – Frontenex	
ENJEU 1 : SANTE ET BIEN-ETRE DES RESIDENTS	
Points forts	Problématique – Point à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> - Équipe de restauration dédiée, cuisine sur place (3 cuisiniers) - Espaces de restauration adaptés (salle thérapeutique) - Disponibilité du personnel, texture de la nourriture adaptée 	<ul style="list-style-type: none"> - Une salle de restauration positionnée au rez-de-jardin et peu pratique en termes d'accessibilité et nécessitant de renforcer l'équipe de service - Systématiser les projets personnalisés
ENJEU 2 : POLITIQUE EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES	
<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation totale des moyens humains avec la RA - Entretiens professionnels - Formations ASG - Faible taux d'absentéisme, inférieur à la moyenne nationale - Bon climat social - Organisation en plannings annuels déclinés par cycle de 4 semaines - Organisation des journées de manière à éviter les coupures 	Cf diagnostic transversal
ENJEU 3 : L'EHPAD DANS SON ENVIRONNEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture sur l'extérieur via les intervenants - Proximité de la RA, passerelle entre la RA et l'EHPAD 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités culturelles extérieures et sorties à développer

EHPAD La Bâthie – Albertville	
ENJEU 1 : SANTE ET BIEN-ETRE DES RESIDENTS	
Points forts	Problématique – Point à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> - L'établissement favorise les relations du résident avec sa famille ou ses proches. - L'établissement est reconnu pour avoir de véritables relations d'échanges avec les familles. - Il est attentif aux besoins des résidents et de leurs proches et s'attache à être réactif à tout dysfonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité : Groupe Electrogène à changer très rapidement - Haut du SSI : idem - Linge : le marché du linge des résidents n'est pas satisfaisant. La prestation mécontente fortement les familles Et la direction de l'établissement. - Une restauration fournie par la cuisine centrale qui rend plus difficile la personnalisation des repas dont ont besoin les résidents, par ailleurs, la qualité des repas s'est dégradée avec pour résultat l'insatisfaction des résidents et de leurs familles.
ENJEU 2 : POLITIQUE EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES	
<ul style="list-style-type: none"> - Petite équipe formée de certains agents « piliers » - Un vrai engagement des professionnels. - Plan de formation personnalisé avec plusieurs axes : réponses aux demandes lors des entretiens annuels, plan de formation annuels, possibilité de passer un DU (3 infirmières l'ont fait récemment) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pyramide des âges inversée, départs en retraite, maladie, qui soulève un enjeu de remplacement à court et moyen terme y compris sur les fonctions IDE et médecins coordinateurs

<ul style="list-style-type: none"> - Des mesures concrètes de qualité de vie au travail au travers d'un planning annuel par cycle de 4 semaines et d'une organisation quotidienne évitant les coupures - Mise à disposition de matériel spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de recrutement, manque d'attractivité. Manque de réactivité aux besoins par les services d'appui RH.
ENJEU 3 : L'EHPAD DANS SON ENVIRONNEMENT	
Cf diagnostic transversal	<ul style="list-style-type: none"> - Une accessibilité limitée par l'absence d'offre de transports en commun

EHPAD La Nivéole – Ugine	
ENJEU 1 : SANTE ET BIEN-ETRE DES RESIDENTS	
Points forts	Problématique – Point à améliorer
Cf diagnostic transversal	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'actualiser le projet d'établissement arrivé à échéance en 2016 - Systématiser le projet personnalisé et son actualisation - Sécurisation du circuit du médicament (action en cours) - Une restauration fournie par cuisine centrale qui rend plus difficile la personnalisation des repas dont ont besoin les résidents - Linge : le marché du linge des résidents n'est pas satisfaisant. La prestation mécontente fortement les familles Et la direction de l'établissement.
ENJEU 2 : POLITIQUE EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES	
<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation de personnel soignant et d'animation avec la RA - DUERP récent et actualisé chaque semestre - Plan de formation personnalisé avec plusieurs axes : réponses aux demandes lors des entretiens annuels, plan de formation annuels, possibilité de passer un DU (3 infirmières l'ont fait récemment) 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de recrutement - Recours de plus en plus systématique à des faisant fonction étant donné les difficultés de recrutement des AS, dont les effectifs commencent à être inférieurs à ceux des faisant fonctions - Une partie importante des effectifs en fin de carrière qui présente un taux d'absentéisme élevé (usure professionnelle)
ENJEU 3 : L'EHPAD DANS SON ENVIRONNEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité facilitée par les transports en commun et bon positionnement géographique 	

RA Floréal – FRONTENEX	
ENJEU 1 : SANTE ET BIEN-ETRE DES RESIDENTS	
Points forts	Problématique – Point à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> - Équipe de restauration dédiée, cuisine sur place (3 cuisiniers) - Espace de restauration propre à la RA - Disponibilité du personnel, texture adaptée - Horaires adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Heures des repas contraintes - Une majorité d'appartements avec une superficie réduite - Besoin d'adapter l'offre à l'évolution des résidents vers des profils de plus en plus dépendants et complexes - Projets personnalisés à formaliser
ENJEU 2 : POLITIQUE EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES	
<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation totale des moyens humains avec l'EHPAD - Entretiens professionnels - Proximité de l'EHPAD et des SAAD, SSIAD 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation
ENJEU 3 : LA RA DANS SON ENVIRONNEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> - Interaction entre établissements, notamment au travers de la coordination des animations - Ouverture sur l'extérieur via les intervenants - Proximité de l'EHPAD, passerelle entre la RA et l'EHPAD 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités culturelles extérieures à développer

RA Les Gentianes – UGINE	
ENJEU 1 : SANTE ET BIEN-ETRE DES RESIDENTS	
Points forts	Problématique – Point à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de recueil des besoins en termes d'activités et recueil périodique de la satisfaction des usagers - CVS actifs avec participation des familles des résidents 	<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser le projet personnalisé et son actualisation
ENJEU 2 : POLITIQUE EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES	
<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation de personnel soignant et d'animation avec l'EHPAD - DUERP récent et actualisé chaque semestre 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'adaptation des profils de postes pour faire face à des résidents de plus en plus dépendants - Orienter l'offre de formation vers l'intra, pour répondre aux problématiques de mobilité du personnel (personnel vieillissant en fin de carrière)
ENJEU 3 : LA RA DANS SON ENVIRONNEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> - Un positionnement géographique excellent avec un accès facilité à tous les services 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés rencontrées étant donné l'arrêt récent des interventions du CMP au sein de la RA

RA Les 4 Vallées – ALBERTVILLE

ENJEU 1 : SANTE ET BIEN-ETRE DES RESIDENTS

Points forts

- L'établissement est attentif au bien-être du résident. La petite taille de l'établissement favorise les échanges avec les professionnels qui sont réactifs si besoin.
- Il veille au bon entretien des équipements pour le confort des résidents.
- Il propose une prestation linge (machine à laver à disposition avec carte de lavage et/ou prestataire pour le linge plat)
- Du personnel est présent quasi 24/24. Le peu de temps non couvert est géré par astreinte.
- Procédure de recueil des besoins en termes d'activités et recueil périodique de la satisfaction des usagers

Problématique – Point à améliorer

- Les repas, même s'ils sont plutôt de bonne prestation, méritent qu'on leur porte un peu plus d'attention lors des moments particuliers (anniversaires, fêtes etc...) pas du tout de pâtisserie maison, les produits ne sont pas de saison.
- Linge : le marché du linge plat des résidents n'est pas satisfaisant. La prestation mécontente les résidents et la direction de l'établissement.

ENJEU 2 : POLITIQUE EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Petite équipe formée de personnel (pour la plupart) ancien
- Un vrai engagement des professionnels
- La direction est sensibilisée à la qualité de vie au travail des professionnels (équipements, plannings, écoute...)

- Une pyramide des âges inversée avec des conséquences sur l'absentéisme et des enjeux de renouvellement des agents à venir
- Plan de formation à adapter pour une évolution de compétences
- Besoin d'adaptation des profils de postes pour faire face à des résidents de plus en plus dépendants

ENJEU 3 : LA RA DANS SON ENVIRONNEMENT

- La RA bénéficie d'une gouvernance partagée avec l'EHPAD ce qui facilite et fluidifie le parcours de la personne âgée
- Une RA qui fonctionne quasiment à plein (taux d'occupation des logements)

- La distance géographique avec l'EHPAD rend plus difficile les interactions notamment sur l'offre d'animation et d'accompagnement
- Des demandes plus fréquentes de la part de personnes âgées présentant des situations complexes (troubles psy...)

AJ autonome	
ENJEU 1 : SANTE ET BIEN-ETRE DES RESIDENTS	
Points forts	Problématique – Point à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> - Projet personnalisé des résidents systématisé - Documents réglementaires loi 2002-2 gérés par le service et actualisés en 2019 - Recueil de satisfaction des aidants périodique - Mutualisation du poste de psychologue avec l'EHPAD qui permet d'accompagner les aidants dans le cheminement du bénéficiaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Les liens insuffisants avec les médecins traitants et neurologues, cela faciliterait la prise en charge, notamment en phase d'admission - Mettre en place une procédure de prévention des chutes
ENJEU 2 : POLITIQUE EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES	
<ul style="list-style-type: none"> - Le service fonctionne avec des agents qui sont tous diplômés du sanitaire - Ils bénéficient d'un plan de formation individualisé - DUERP formalisé en 2021 et réactualisé chaque semestre - Un fonctionnement en binôme qui facilite l'intégration des nouveaux agents, et qui est un gage de qualité de prise en charge 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la titularisation des agents
ENJEU 3 : L'AJA DANS SON ENVIRONNEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration étroite et constante avec l'ESAD - Forte intégration à la filière gérontologique et participation aux instances territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> - Une organisation du transport des bénéficiaires du service qui génère des contraintes et ne permet pas de répondre à tous les besoins du territoire - Réactiver les rencontres inter-accueil de jour (interrompues pour cause de Covid)

SSIAD	
ENJEU 1 : SANTE ET BIEN-ETRE DES RESIDENTS	
Points forts	Problématique – Point à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> - Les principaux documents réglementaires à transmettre au bénéficiaire dans le cadre de sa prise en charge sont aujourd'hui opérationnels et mis à jour - Le projet personnalisé de l'utilisateur est systématiquement formalisé - Les documents obligatoires de la loi 2002-2 sont produits par le service 	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures à mettre en place sur l'hygiène bucco-dentaire / prévention de la dénutrition / déshydratation et prévention de la douleur / accompagnement fin de vie/prévention du risque suicidaire et sur la prise en charge du risque de chute - Nécessité d'écrire le projet de service du SSIAD et de l'ESAD y compris le volet soins
ENJEU 2 : POLITIQUE EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES	
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre de formation équilibrée entre formalisation individualisée et en groupe - Adaptation du planning à la vie personnelle (équilibre vie pro/perso) - DUERP réalisé en 2021 et détaillé, mis à jour tous chaque semestre 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu plus sectoriel que propre au service : fortes difficultés de recrutement sur les postes d'AS - Un développement de la piste de l'apprentissage pourrait être cohérent pour y faire face - Enjeu de systématisation des formations sur les troubles musculo squelettiques - Adapter les modalités de prise en charge avec la mise en place de binômes lorsque la lourdeur de la prise en charge du bénéficiaire le requiert
ENJEU 3 : LE SSIAD DANS SON ENVIRONNEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> - Le SSIAD a développé des partenariats actifs avec l'ensemble des acteurs du médico-social présent sur le territoire - Il est présent dans toutes les instances de la filière 	

3-3 : Diagnostic financier

Un diagnostic financier initial de la structure signataire du CPOM est réalisé et est utilisé pour l'élaboration d'objectifs du CPOM. La situation financière sera suivie annuellement dans le cadre de l'examen de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et le suivi du Plan Global de Financement Pluriannuel.

EHPAD FLOREAL

Données	2019	2020	2021
Fond de roulement en jour	30.26	-0.45	-37.58
Taux d'endettement	49.72	49.13	43.85
Besoin en fonds de roulement en jour	6.25	-21.49	-33.06
Trésorerie en jours	24.01	21.04	-4.52
Montant de CAF	-183 362.76 €	-220 345.18 €	-479 993.44 €
Taux de CAF	-5.99	-6.52	-13.25
Taux de vétusté par catégorie :			
Taux de vétusté Construction	97.49	98	98
Taux de vétusté installations techniques, matériel et outillage	82.70	84	85
Taux de vétusté autres immobilisations corporelles	26	33	41
Taux de réserves Compensation des déficits	2.88	0	0

Points forts	Points à améliorer
Établissement qui affiche malgré tout un bon niveau d'activité Perspectives de revalorisation à la hausse de la dotation soins dans le cadre de la nouvelle cotation GIR et Pathos du CPOM	Une autonomie financière qui n'est pas garantie depuis 2019 avec un déficit qui s'est installé, une insuffisance d'autofinancement qui devient structurelle et une trésorerie désormais négative Une absence de fonds propres Des délais de règlement élevés

EHPAD LA NIVEOLE

Données	2019	2020	2021
Fond de roulement en jour	-6.38	52.58	68.11
Taux d'endettement	0	0	0
Besoin en fonds de roulement en jour	-78.66	-10.71	-20.95
Trésorerie en jours	72.27	63.29	89.06
Montant de CAF	-43 327.84 €	637 213.65 €	210 773.85 €
Taux de CAF	-1.20	14.97	5.08
Taux de vétusté par catégorie :			
Taux de vétusté Construction	0		0
Taux de vétusté installations techniques, matériel et outillage	0		0
Taux de vétusté autres immobilisations corporelles	494	79	81
Taux de réserves Compensation des déficits	0	3.90	3.86

Points forts	Points à améliorer
<p>EHPAD en situation d'excédent structurel malgré les variations entre exercices (report notamment de 200K€ de recettes hébergement de 2019 sur 2020)</p> <p>Marge brute et CAF à un bon niveau pour un EHPAD locataire</p> <p>Nécessité néanmoins de pondérer le résultat et la CAF cumulés 2019/2020 par l'émission de recettes exceptionnelles intégrant la reprise de résultat antérieur et le transfert de réserves de compensation (123K€ en 2019 et 150K€ en 2020 soit 273K€ au global)</p> <p>Le résultat et la CAF structurels se situent néanmoins respectivement autour de +120K€ et +175K€, la marge brute est également à un niveau moyen de 175K€ sur les trois dernières années</p> <p>Le fonds de roulement dépasse légèrement le niveau de sécurité mais doit être analysé avec prudence de par le manque de complétude du bilan comptable suite au transfert de l'EHPAD au CIAS (immobilisations, réserve d'investissement de 287K€ non transférées)</p>	<p>Une réserve de compensation des déficits à 4% des produits seulement qui soulève la question d'un potentiel rééquilibrage du FRNG entre FRI et FRE (L'EHPAD est locataire), l'analyse devra être affinée une fois l'ensemble des postes de haut de bilan transférés au CIAS.</p>

EHPAD La Bailly

Données	2019	2020	2021
Fond de roulement en jour	67.56	97.54	117.53
Taux d'endettement	-6.38	-0.68	-0.74
Besoin en fonds de roulement en jour	62.74	34.73	-21.64
Trésorerie en jours	4.82	62.81	139.17
Montant de CAF	369 979	200 196.62	151 108.95
Taux de CAF	17.58	9.65	6.97
Taux de vétusté par catégorie :			
Taux de vétusté Construction	0	0	0
Taux de vétusté installations techniques, matériel et outillage	70	91	100
Taux de vétusté autres immobilisations corporelles	68	68	73
Taux de réserves	0	16.71	20.34
Compensation des déficits			

Points forts	Points à améliorer
<p>Des équilibres d'exploitation structurellement garantis avec un résultat positif, un taux de marge et un taux de CAF à un bon niveau pour un EHPAD locataire.</p> <p>Nécessité néanmoins de pondérer les excédents et la CAF 2019 et 2020 de par l'émission de recettes exceptionnelles intégrant la reprise de résultat (183K€ en 2019 au titre du RAN 2018) et le transfert de réserves de compensation (118K€ en 2020)</p> <p>Le résultat et la CAF structurels se situent néanmoins respectivement autour de +90K€ et +125K€, la marge brute est à un niveau moyen de 140K€ sur les trois dernières années</p> <p>Après transfert progressif des fonds propres (réserves et RAN) le fonds de roulement dépasse nettement le niveau de sécurité mais doit être analysé avec prudence de par le manque de complétude du bilan comptable suite au transfert de l'EHPAD au CIAS (immobilisations).</p> <p>Le BFR est optimisé une fois le compte 451 retraité.</p>	<p>Une réserve de compensation des déficits à un niveau élevé (20% des produits) qui soulève la question d'un potentiel rééquilibrage du FRNG entre FRE et FRI, ceci même si l'EHPAD est locataire.</p> <p>Des délais de règlement élevés.</p>

RA FLORÉAL - FRONTENEX

Données	2019	2020	2021
Fonds de roulement en jour	535	589	344
Taux d'endettement	2%	2%	5,32%
Besoin en fonds de roulement en jour	535	585	342
Trésorerie en jours	0	5	2
Montant de CAF	103 365€	19 415€	-65 875€
Taux de CAF	51%	8%	-39%
Taux de vétusté par catégorie :			
<i>Construction</i>	151%	151%	112%
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	135%	135%	152%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	61%	61%	57%
Taux de réserves	0€	0€	0€
Compensation des déficits			

Points forts	Points à améliorer
Un bon niveau de fonds de roulement Des équilibres d'exploitation garantis hormis sur 2021 mais dans un contexte de reprise d'excédent antérieur (89K€)	Une réserve de compensation des déficits non dotée Des délais de règlement fournisseurs élevés

RA UGINE

Données	2019	2020	2021
Fonds de roulement en jour	37	67	36
Taux d'endettement	11%	2%	2%
Besoin en fonds de roulement en jour	37	67	36
Trésorerie en jours	0	0	0
Montant de CAF	30 790€	14 706€	9 717€
Taux de CAF	5%	3%	2%
Taux de vétusté par catégorie :			
<i>Construction</i>	0	100%	100%
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	0	96%	96%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	20%	80%	52%
Taux de réserves	0	0	10 338€
Compensation des déficits			

Points forts	Points à améliorer
<p>Une capacité à garantir les équilibres d'exploitation sur les deux derniers exercices (l'exercice 2019 est en déficit hors éléments exceptionnels)</p> <p>Une situation de trésorerie excédentaire de par la présence d'un fonds de roulement et l'optimisation du BFR.</p>	<p>Réserve de compensation des déficits inférieure à 3% des produits</p> <p>Des délais de règlement élevés</p>

RA LES 4 VALLÉES - ALBERTVILLE

Données	2019	2020	2021
Fonds de roulement en jour	72	160	143
Taux d'endettement	0	0	0
Besoin en fonds de roulement en jour	121	182	143
Trésorerie en jours	-49	-22	0
Montant de CAF	96 247€	118 614€	32 784€
Taux de CAF	18%	21%	6%
Taux de vétusté par catégorie :			
<i>Construction</i>	0%	40%	35%
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	366%	97%	99%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	102%	53%	61%
Taux de réserves Compensation des déficits	0€	0€	20 000€

Points forts	Points à améliorer
<p>Des équilibres d'exploitation structurellement garantis avec un résultat excédentaire et un autofinancement suffisant pour assurer le remboursement de l'emprunt.</p> <p>Le niveau de résultat est cependant à relativiser du fait de l'absence de comptabilisation des amortissements sur les bâtiments dans l'attente du transfert des actifs comptables.</p>	<p>Un bilan comptable qui reste à régulariser (immobilisations, emprunts, fonds propres) suite à la reprise de l'établissement par le CIAS (transfert de compétence)</p> <p>Des délais de règlement élevés</p>

AJ AUTONOME

Données	2019	2020	2021
Fonds de roulement en jour	112	198	210
Taux d'endettement	0%	0%	0%
Besoin en fonds de roulement en jour	112	197	210
Trésorerie en jours	0	0	0
Montant de CAF (dont impact except.)	42 389€ (+24K€)	39 832€ (+34K€)	7 842€ (+3K€)
Taux de CAF	22%	21%	4%
Taux de vétusté par catégorie :			

<i>Construction</i>	100%	100%	100%
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	0%	0%	0%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	64%	71%	73%
Taux de réserves	0	18 216€	66 103€
Compensation des déficits			

Points forts	Points à améliorer
<p>Service en situation d'équilibre structurel avec un résultat excédentaire et une marge brute positive, la CAF se situe à un bon niveau notamment sur les exercices 2019 et 2020</p> <p>Nécessité néanmoins de pondérer le résultat et la CAF cumulés 2019/2020 par l'émission de recettes exceptionnelles intégrant la reprise de résultat antérieur (24K€ en 2019 et 34K€ en 2020 soit 58K€ au global)</p> <p>Après retraitement, le résultat, la marge et la CAF se situent en moyenne à +10K€ sur les trois dernières années</p>	<p>Réserve de compensation des déficits inférieure à 3% des produits</p> <p>Des délais de règlement élevés</p>

SSIAD

Données	2019	2020	2021
Fonds de roulement en jour	39	126	147
Taux d'endettement	0%	0%	0%
Besoin en fonds de roulement en jour	39	126	147
Trésorerie en jours	0	0	0
Montant de CAF	-38 975€	231 090€	117 071€
Taux de CAF	-4%	16%	6%
Taux de vétusté par catégorie :			
<i>Construction</i>	0	0	0
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	0	0	0
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	68%	71%	63%
Taux de réserves	55 272€	85 216€	189 831€
Compensation des déficits			

Points forts	Points à améliorer
<p>En tenant compte du report de recettes de 2019 sur 2020 (119K€) le SSIAD affiche un niveau de résultat structurellement excédentaire à un niveau moyen proche de +100k€.</p> <p>L'autofinancement se situe également à un niveau moyen de +100K€ soit légèrement au-delà de 5% des produits</p> <p>La réserve de compensation des déficits est bien dotée (11% des produits)</p>	<p>Le fonds de roulement du service, bien que positif, reste assez limité (<40j), tout en considérant que les besoins de trésorerie pour l'investissement restent limités et que le service ne génère pas à proprement dit de BFR (une fois ce dernier retraité du compte 451)</p>

Dans le cas où un ou plusieurs des établissements de l'organisme gestionnaire ferait l'objet d'un contrat de retour à l'équilibre financier, d'un plan de retour à l'équilibre et/ou d'un relevé infra-annuel, les objectifs fixés lors de ces procédures sont reportés dans ce contrat.

Les modalités de suivi des objectifs sont maintenues dans les conditions définies dans les procédures citées précédemment.

Les objectifs et modalités de suivi peuvent être adaptés dans le cadre d'un échange entre les parties signataires.

Article 4 : Objectifs généraux et opérationnels du CPOM

Le tableau des objectifs est joint en annexe du présent CPOM.

Titre 2 : LES MOYENS DEDIES A LA REALISATION DU CPOM

Article 5 : Modalités de détermination des dotations des ESMS

L'article R314-159 du CASF, relatif aux principes généraux de la tarification et au forfait global soins des EHPAD, précise les modalités d'affectation des ressources. Ainsi, une tarification forfaitaire à la ressource est calculée en fonction de l'appréciation de l'évaluation de la perte d'autonomie et de l'évaluation des besoins en soins requis des résidents de chaque EHPAD et est substituée à la procédure contradictoire annuelle, s'agissant du forfait global de soins et du forfait global de la dépendance.

Dans les conditions prévues aux articles R.314-169, R.314-169-2 et R.314-169-4 du code de l'action sociale et des familles, l'évaluation de la perte d'autonomie des personnes hébergées dans l'établissement ainsi que l'évaluation de leur besoin en soins requis sont réalisées, de façon simultanée, avant la conclusion du CPOM ainsi qu'au cours de la 3^{ème} année du même contrat.

Par dérogation aux dispositions de l'article R.314-169 du code de l'action sociale et des familles, l'évaluation de la perte d'autonomie des personnes hébergées dans l'établissement ainsi que l'évaluation de leur besoin en soins requis peuvent être reportées d'une année, à la demande d'une partie adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Les autres parties font part de leur acceptation par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de deux mois.

Ces évaluations devront être validées au plus tard le **30 juin de l'année 2022 la prise d'effet du CPOM** pour être prises en compte au 1^{er} janvier 2023.

5-1 Tarification de l'hébergement

1) EHPAD :

En application de l'article R-314-40 du code de l'action sociale et des familles, les éléments budgétaires sont fixés pluriannuellement dans le CPOM.

La tarification hébergement est fixée selon les données négociées suivantes :

EHPAD LA BATHIE – LA BAILLY

- taux d'occupation hébergement permanent retenu pour la durée du CPOM : 99,00 %
- taux d'occupation hébergement temporaire retenu pour la durée du CPOM : non concerné
- charges nettes retenues sur l'année N-1 du CPOM (2022) : 1 053 367 €

EHPAD UGINE – LA NIVEOLE

- taux d'occupation hébergement permanent retenu pour la durée du CPOM : 98,00 %.
- taux d'occupation hébergement temporaire retenu pour la durée du CPOM : 80%
- charges nettes retenues sur l'année N-1 du CPOM (2022) : 1 810 162 €

EHPAD FRONTENEX –FLOREAL

- taux d'occupation hébergement permanent retenu pour la durée du CPOM : 98 %,
- taux d'occupation hébergement temporaire retenu pour la durée du CPOM : 80%, à partir du 1^{er} janvier 2023
- charges nettes retenues sur l'année N-1 du CPOM : 1 762 656 €

Les charges nettes sont réévaluées chaque année du taux d'évolution annuel délibéré par l'Assemblée départementale. Il n'y a donc plus de procédure contradictoire.

Le tarif hébergement sera calculé chaque année sur les bases fixées ci-dessus.

Pour l'EHPAD FLOREAL de FRONTENEX en 2023, d'une part les charges nettes retenues sur l'année 2022 sont revalorisées du taux d'évolution annuel délibéré par l'Assemblée départementale soit 3,23% et d'autre part, en complément, le tarif journalier est revalorisé de 3,00€.

A compter de 2024, le régime commun sera applicable à l'EHPAD de Frontenex. Les charges nettes 2023 seront revalorisées du taux d'évolution voté par l'assemblée départementale.

La décision d'autorisation budgétaire 2023 sera prise sur ces bases.

Pour l'ensemble des EHPAD, la procédure de revalorisation annuelle des charges nettes du taux d'évolution départemental pourra être exceptionnellement revue par un avenant, dans le cadre de travaux et au regard du plan pluriannuel d'investissement ou de mesures réglementaires qui viendraient modifier de manière substantielle l'équilibre budgétaire sans que des économies ou mutualisation puissent être mobilisées.

Concernant le paiement du reste à charge par le résident, il est demandé à l'établissement de mettre en œuvre et /ou de systématiser les prélèvements bancaires permettant une récupération régulière des ressources des résidents.

Pour le tarif des moins de 60 ans :

Le calcul du prix de journée hébergement des moins de 60 ans est prévu par l'article R-314-189 du code de l'action sociale et des familles

Pour le tarif de l'hébergement temporaire :

Le tarif applicable est le même que le tarif en hébergement permanent.

Pour calculer le reste à charge, il convient d'ajouter le tarif hébergement + le tarif dépendance GIR 5/6, pour les résidents savoyards. Pour les hors-Savoie, il s'agit du tarif hébergement + tarif dépendance du GIR de la personne accueillie, l'APA étant pris en charge par le Département d'origine.

Pour les places d'accueil de jour annexées

Les tarifs applicables sont ceux fixés par l'arrêté départemental de référence. Ils sont réévalués chaque année du taux d'évolution départemental.

2) Section d'accueil de jour autonome le passé composé :

- Taux d'occupation hébergement retenu : 50,43 %, soit 1 276 journées complètes (nombre de journées d'ouverture 253 jours), avec l'objectif d'augmenter le taux d'occupation au cours du CPOM. Ce taux étant actuellement bas.
- Charges nettes retenues sur l'année N-1 du CPOM : 52 356 €

- Les charges nettes N-1 sont majorées chaque année du taux d'évolution annuel délibéré par l'assemblée départementale
- Dotation dépendance retenue en 2022 : 28 438 €. Cette dotation est composée d'une dotation calculée réglementairement à hauteur de 20 782 € et d'une participation au financement du tarif GIR 5-6 à titre dérogatoire à hauteur de 7 656 €.

5-2 Forfait dépendance

1) Calcul du forfait dépendance

Le montant du forfait dépendance de l'activité hébergement permanent sera calculé, par établissement, et conformément au décret N°2016-1814 du 21 décembre 2016. Le financement de l'activité hébergement temporaire s'effectue par le biais de financements complémentaires.

a) Niveau de dépendance ou valeur du point GIR de l'établissement

Il est calculé comme suit par l'établissement :

Somme des points GIR issues de la coupe x capacité autorisée et financée de places HP
Nombre de personnes hébergées dans l'EHPAD

b) Données de l'hébergement permanent par établissement

Les données dépendance 2022 pour l'établissement, relatives à l'activité hébergement permanent sont les suivantes :

Valeur du point GIR départemental	7,87 €
-----------------------------------	--------

EHPAD LA BATHIE – LA BAILLY

Forfait dépendance (total points GIR* valeur du point GIR départemental)	280 400,23 €
Charges nettes autorisées hors résultats N-1	277 150,53 €
Taux d'évolution global départemental	0,92 %
Dépenses nettes après application du taux d'évolution	279 720,50 €
Fraction de lissage (nombre d'années)	2
Convergence tarifaire	339,86 €
Reprise de résultat	0 €
Forfait dépendance transitoire TTC	280 060,37 €
Recettes dépendance GIR 5-6 du département	81 433,80 €
Recettes dépendance GIR hors département	24 524,61 €
Recettes de moins de 60 ans	6 830,76 €
FORFAIT GLOBAL DEPENDANCE	167 270,64 €

EHPAD UGINE – LA NIVEOLE

Forfait dépendance (total points GIR* valeur du point GIR départemental)	551 057,40 €
Charges nettes autorisées hors résultats N-1	573 860,93 €
Taux d'évolution global départemental	0,92 %
Dépenses nettes après application du taux d'évolution	579 140,45 €

Fraction de lissage (nombre d'années)	2
Convergence tarifaire	-14 041,52 €
Reprise de résultat	0 €
Forfait dépendance transitoire TTC	565 098,92 €
Recettes dépendance GIR 5-6 du département	144 624,00 €
Recettes dépendance GIR hors département	70 859,31 €
Recettes de moins de 60 ans	0 €
FORFAIT GLOBAL DEPENDANCE	349 615,56 €

EHPAD FRONTENEX –FLOREAL

Forfait dépendance (total points GIR* valeur du point GIR départemental)	508 980,55 €
Charges nettes autorisées hors résultats N-1	502 801,73 €
Taux d'évolution global départemental	0%
Dépenses nettes après application du taux d'évolution	502 801,73 €
Fraction de lissage (nombre d'années)	2
Convergence tarifaire	3 089,41 €
Reprise de résultat	0 €
Forfait dépendance transitoire TTC	505 891,14 €
Recettes dépendance GIR 5-6 du département	144 554,82 €
Recettes dépendance GIR hors département	21 432,91 €
Recettes de moins de 60 ans	0 €
FORFAIT GLOBAL DEPENDANCE	339 903,36 €

APPLICATION CONVERGENCE TARIFAIRE :

La 1^{ère} année du CPOM, c'est-à-dire 2023 est la dernière année de l'application du dispositif de convergence tarifaire réglementaire.

Le forfait dépendance est calculé sur la base du GMP validé et de l'application de la valeur du point GIR départementale. Il intègre la totalité de la convergence positive ou négative selon le cas.

En 2023, compte tenu de l'inflation, un taux de 3,23% sera appliqué, conformément au vote de l'assemblée départementale.

A partir de N+1, le forfait est revalorisé de la valeur du point GIR départemental.

Les tarifs dépendance seront calculés par établissement, sur la base de la répartition des résidents par GIR validé au moment de la signature du CPOM, jusqu'à la nouvelle coupe validée.

Le nombre de résidents hors départements est ajusté chaque année au vu de l'annexe « activités ».

En cas de non atteinte des seuils fixés réglementairement concernant le taux d'occupation, le forfait dépendance sera modulé en conséquence.

c) Données hébergement temporaire

A compter de 2023, 3 places d'hébergement temporaire seront intégrées par voie d'avenant à ce présent CPOM, les arrêtés d'autorisation sont en cours : 2 places à l'EHPAD d'Ugine et 1 place à l'EHPAD de Frontenex. Les forfaits dépendance afférents à ces 3 places seront calculés selon la formule ci-dessous.

<i>Forfait global dépendance (a)</i>
<i>Places HP (b)</i>
<i>Coût à la place (c) = (a/b)</i>
<i>Nombre de lits HT (d)</i>
<i>Taux d'occupation HT (e)</i>
Dotation Hébergement temporaire = c x d x e

d) Cas particulier des moins de 60 ans

Les personnes de moins de 60 ans se voient appliquer un tarif unique qui couvre les prestations de dépendance et d'hébergement et qui n'est pas modulé en fonction des besoins en soins requis ou du niveau de perte d'autonomie de la personne (cf. prix de journée hébergement).

e) Section d'accueil de jour autonome le passé composé :

- Taux d'occupation retenu : 50,43 %, soit 1 276 journées complètes (nombre de journées d'ouverture 253 jours), avec l'objectif d'augmenter le taux d'occupation au cours du CPOM. Ce taux étant actuellement bas.
- Charges nettes retenues sur l'année -N-1 du CPOM : 52 356 €
- Les charges nettes N-1 sont majorées chaque année du taux d'évolution annuel délibéré par l'assemblée départementale
- Dotation dépendance retenue en 2022 : 28 438 €. Cette dotation est composée d'une dotation calculée réglementairement à hauteur de 20 782 € et d'une participation au financement du tarif GIR 5-6 à titre dérogatoire à hauteur de 7 656 €. Cette participation sera diminuée de 50% en 2024 et le tarif GIR 5-6 sera pris en charge en totalité par la personne à compter de 2025.

2) Versement du forfait dépendance

Le versement direct à l'établissement de la dotation dépendance s'effectue par douzième.

5-3 Forfait soins

Le forfait sera calculé, en application de l'article 64 de la loi de financement de la sécurité sociale 2019, pour atteindre la dotation cible et est fonction de la variation du point fixée annuellement par la CNSA.

Les montants indiqués ci-dessous sont **indicatifs**. Il convient de se référer aux décisions budgétaires prenant en compte l'ensemble des mesures nouvelles affectées aux ESMS.

EHPAD Floréal Dotation soin HP reconductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	1 003 569.29€
EHPAD Floréal Dotation 2022 actualisée CTI Ségur, PGA, Reval. catégorie C et Ségur attractivité	266 920€
EHPAD La Bailly Dotation soin HP reconductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	633 821.20€
EHPAD La Bailly Dotation 2022 actualisée CTI Ségur, PGA, Reval. catégorie C et Ségur attractivité	167 089.33€
EHPAD La Nivéole Dotation soin HP reconductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	1 355 397.09€
EHPAD La Nivéole Dotation 2022 actualisée CTI Ségur, PGA, Reval. catégorie C et Ségur attractivité	324 420.48€
SSIAD PA ARLYSERE Dotation soin HP reconductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	1 297 710.50€
SSIAD PH ARLYSERE Dotation soin HP reconductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	88 822.26€

SSIAD ESA ARLYSERE Dotation soin HP reductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	168 922.92€
SSIAD ARLYSERE Dotation 2022 actualisées CTI Ségur, PGA, Reval. catégorie C et Ségur attractivité	127 866.04€
AJA Le Passé Composé Dotation soin HP reductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	127 768.54€
AJA Le Passé Composé Dotation 2022 actualisée CTI Ségur, PGA, Reval. catégorie C et Ségur attractivité	14 854.43€
Logement-Foyer Résidence Floréal Dotation soin HP reductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	21 902.18€
Logement-Foyer Résidence Floréal Dotation 2022 actualisée CTI Ségur, PGA, Reval. catégorie C et Ségur attractivité	1 251,97€
Logement-Foyer Les Gentianes Dotation soin HP reductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	39 592.84€
Logement-Foyer Les Gentianes Dotation 2022 actualisée CTI Ségur, PGA, Reval. catégorie C et Ségur attractivité	2 263,21€
TOTAL Dotation soin HP reductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	4 737 506.82 €
Total Dotation financement complémentaire, SEGUR et PGA 2022 actualisées	904 665.46 €

La dotation plafond est le résultat de l'équation tarifaire "GMPS * capacité financée HP * valeur de point".
À compter de 2021, le forfait soins (hors financements complémentaires) est égal à la dotation cible.

5-4 Financements complémentaires

5-4-1 Financements pérennes au 01/01/2022

EHPAD La Nivéole Dotation soin PASA reductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	59 059.21€
EHPAD La Nivéole Dotations soins AJ rattaché reductible 2022 actualisée hors SEGUR et PGA	7 775.95€

5-4-2 Financements ponctuels en 2022 (notifiés à date de négociation du CPOM)

EHPAD La Nivéole : CNR complément inflation : 15 465.65 €
EHPAD La Bailly : CNR complément inflation : 7 089.23 €
EHPAD Floréal :
 CNR Complément inflation : 11 245.44 €
 CNR ESMS en difficulté : 119 994.39 €
 CNR QVT : 3 929.19 €
 Total CNR EHPAD Floréal : 135 169.02 €
Accueil jour Le Passé Composé : CNR complément inflation : 1 264.03 €
SSIAD Arlyser : CNR complément inflation : 14 928.11 €
Logement Foyer Résidence Floreal : CNR complément inflation : 205.36 €
Logement foyer Les Gentianes : 2 263.21 €

5-5 Fixation des taux d'occupation

Le taux d'occupation retenu est le taux d'occupation dépendance de l'année 2022, les absences de moins de 72 heures pour cause d'hospitalisation ou pour convenance personnelle étant comptabilisées.

Pour l'hébergement permanent :

En application des dispositions de l'arrêté du 6 juin 2019 modifiant celui du 28 septembre 2017 relatif au seuil mentionné à l'article R.314-160 déclenchant le dispositif de modulation du forfait global soins, ce dernier peut être minoré selon les dispositions suivantes :

- Si le forfait global soins perçu est de 100 % de l'équation tarifaire : le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 95 %
- Si le forfait global soins perçu est compris entre 90 et 100 % de l'équation tarifaire, l'évolution du taux d'occupation doit être égale à 95 % en 2021
- Si le forfait global soin perçu est inférieur à 90 % de l'équation tarifaire, la modulation ne s'applique pas.

Il appartiendra à l'organisme gestionnaire de porter à la connaissance des autorités publiques tout événement à caractère exceptionnel justifiant cette baisse d'activité.

5-6 Modalités de tarification des loyers des résidences autonomie

Les loyers mensuels seront réévalués chaque année après analyse de la proposition budgétaire de l'établissement et dans la limite du taux d'évolution prévu aux articles L313-8 et R314-36 du CASF fixé par l'assemblée départementale (sauf évènements exceptionnels : crise sanitaire, forte inflation, ...). Cette proposition budgétaire prend la forme du cadre réglementaire EPRD.

Cette disposition pourra être exceptionnellement revue par voie d'avenant, dans le cadre de travaux et au regard d'un plan pluriannuel d'investissement ou de mesures réglementaires qui viendraient modifier de manière substantielle l'équilibre budgétaire sans que des économies ou mutualisation puissent être mobilisées.

Concernant le paiement du loyer par le résident, il est demandé à l'établissement de mettre en œuvre et /ou de systématiser les prélèvements bancaires en début de mois permettant une récupération régulière des ressources des résidents afin d'améliorer la trésorerie.

5-7 Le forfait autonomie

Le forfait autonomie est alloué par le Conseil Départemental à toutes les résidences autonomie ayant signé un CPOM. Il est versé par la CNSA à chaque Département. Le montant alloué est calculé en fonction du nombre de logement.

Le forfait autonomie finance tout ou partie des actions collectives, ou parfois individuelles, de prévention de la perte d'autonomie réalisées au profit des résidents et, le cas échéant, de personnes extérieures à l'établissement, au moyen de :

- la rémunération de professionnels ou d'intervenants extérieurs disposant de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie ;
- le recours à un ou plusieurs jeunes en service civique en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie.

Le forfait autonomie peut rémunérer une partie du salaire de l'animateur/animatrice si celui-ci dispose de compétence en prévention de la perte d'autonomie.

Les actions financées par le Département dans le cadre du forfait autonomie doivent être conformes aux priorités définies par la Conférence des financeurs dans son programme coordonné.

Le forfait autonomie n'a pas vocation à financer les dépenses liées à l'investissement, à l'achat de matériel ou à l'achat d'équipement sportif, sauf si ces dépenses sont en lien avec un projet particulier qui devra être transmis et validé par le Conseil Départemental.

Vous trouverez, ci -dessous, un exemple de dépenses qui ne pourront pas être financées par le forfait autonomie.

- Sorties restaurant
- Soirées festives
- Gouter d'anniversaire ou autre repas
- Tableau Wincomind
- Licence et maintenance de la borne Mélo et du tableau Wincomind
- Entretiens individuels avec un psychologue, sauf circonstances exceptionnelles
- Toutes dépenses disproportionnées d'un intervenant extérieur

L'élaboration du programme prévisionnel des animations de prévention de la perte d'autonomie doit être effectué en co-construction avec les résidents et validé par le Conseil de la vie sociale (CVS). Le compte-rendu de réunion du CVS, ou de toute autre forme de participation, devra être transmis au Département avec le programme prévisionnel.

Le programme prévisionnel pour l'année N est à transmettre au Conseil Départemental avant le 30 novembre de l'année N -1. Cette transmission devra s'accompagner du compte-rendu du CVS ou autre forme de participation et du programme d'animation général mentionnant les animations qui ne sont pas financées par le forfait autonomie, le cas échéant.

Le tableau des indicateurs et le bilan de l'année N sont à transmettre au Conseil Départemental avant le 31 janvier de l'année N +1.

Les justificatifs financiers des actions financées dans le cadre du forfait autonomie doivent être conservés. Un contrôle peut être effectué à tout moment par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ou par le Conseil Départemental.

Le montant des forfaits autonomie 2022 s'élèvent à :

Floréal	:	5 060 €
Les 4 Vallées	:	15 050 €
Les Gentianes	:	19 950 €

Article 6 : Cadre budgétaire du CPOM - l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD)

6-1 Périmètre et transmission de l'EPRD

Pour la 1^{ère} année du CPOM, soit l'année 2023, le CIAS produit 1 EPRD par ESSMS, soit 8 EPRD.

À compter du 1^{er} janvier 2024 en application du décret 2016-1815 du 21/12/2016 modifiant les dispositions financières applicables aux ESMS mentionnés au I de l'article L312-1 du CASF, l'organisme gestionnaire produit :

- 1 EPRD commun pour les 3 EHPAD
- 1 EPRD commun pour les 3 RA
- 1 EPRD pour le SSIAD
- 1 EPRD pour l'AJA

Les charges et produits de chaque établissement du périmètre de l'EPRD sont retracés dans des comptes de résultat prévisionnel (CRP) spécifiques.

L'EPRD et ses annexes doit être transmis par voie dématérialisée aux autorités de tarification avant le 30 avril ou dans les 30 jours suivants la dernière notification de crédits et au plus tard le 30 juin.

6-2 Clôture de l'exercice et modalités d'affectation de l'EPRD

Le gestionnaire s'engage à transmettre chaque année l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (et ses annexes) pour le 30 avril N+1. À défaut, les autorités de tarification arrêteront le résultat et son affectation, en application de l'article R314-237 du CASF.

Le périmètre de l'ERRD est identique au périmètre de l'EPRD.

Les résultats d'exploitation de chaque établissement du périmètre de l'ERCP seront retracés dans des comptes de résultat spécifiques.

Le principe budgétaire est celui d'une libre affectation des résultats des établissements relevant du CPOM laquelle peut s'appliquer de manière globale. Toutefois, un suivi des montants et des affectations des résultats par compte de résultat et par section tarifaire est maintenu sur la durée du CPOM.

En application de l'article R.314-234 du CASF, les parties conviennent des modalités d'affectation des résultats en lien avec les objectifs définis au présent contrat et selon les dispositions suivantes :

- a) Les excédents d'exploitation sont affectés en priorité à l'apurement des déficits antérieurs. Sous cette réserve, l'organisme gestionnaire affecte le résultat excédentaire de l'année en le répartissant sur les comptes pré-listés à l'article R. 314-234 du CASF. Les choix d'affectation doivent favoriser la réalisation des objectifs du présent contrat et tenir compte d'un diagnostic financier de l'établissement réalisé annuellement et partagé par les autres parties.
- b) Les déficits d'exploitation sont couverts en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire. Le cas échéant, ils seront couverts par la reprise de la réserve de compensation et, pour le surplus éventuel, affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

Lorsque les données de chaque compte de résultat font apparaître une insuffisance d'autofinancement durant trois exercices consécutifs, le directeur précise dans son rapport d'activités les mesures de redressement ainsi que leur délai de mise en œuvre, nécessaires à la poursuite de l'activité. Chacune des parties signataires évaluera la pertinence de saisir le comité de suivi, tel que mentionné à l'article 8 du présent contrat.

Titre 3 : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Article 8 : Suivi et évaluation du contrat

Les parties signataires du contrat organisent la mise en place d'un comité de suivi chargé de s'assurer de la bonne exécution du contrat.

8-1 Composition

Le comité de suivi est ainsi composé des représentants des parties signataires du présent contrat.

8-2 Documents à produire

Le comité de suivi s'appuie sur les documents et comptes rendus produits par l'organisme gestionnaire dans le cadre de ses obligations réglementaires et conventionnelles : évaluations de la qualité, documents budgétaires et comptables, revue des objectifs, données du tableau de bord de la performance, actualisation des données administratives déclarées (article 1-2).

8-3 Dialogues de gestion

Le comité de suivi se réunit à deux reprises au cours du contrat :

- Au cours de l'année de réalisation de l'évaluation de la perte d'autonomie des personnes hébergées dans l'établissement et de l'évaluation de leur besoin en soins requis prévues à l'article 5 du présent contrat, afin d'établir un point à mi-parcours, le comité de suivi examine la trajectoire de réalisation des objectifs fixés, sur la base du bilan d'étape proposé par l'organisme gestionnaire permettant d'apprécier la qualité de l'accompagnement. Il valorise les résultats obtenus et les efforts réalisés. Il signale les retards pris ou les difficultés et propose un plan de mesures correctrices intégrant éventuellement un réajustement des objectifs et/ou des moyens initiaux si cela est justifié. Après accord du comité de suivi, ces modifications pourront faire l'objet d'un avenant au contrat.
- Au cours de la 5^{ème} année du contrat, pour le bilan final et la préparation du prochain contrat, le comité de suivi examine les résultats obtenus par le gestionnaire sur la base d'un bilan proposé par celui-ci. Compte tenu du bilan final, le comité de suivi établit des propositions de priorités et d'objectifs pour le CPOM prenant la suite du contrat arrivant à échéance.

En dehors de ces dialogues de gestion, il est de la responsabilité de chaque partie gestionnaire de saisir le comité de suivi lorsque des circonstances ou faits nouveaux font peser un risque fort sur les conditions d'exécution du contrat, tant du point de vue des objectifs que des moyens. La partie signataire concernée saisit les autres parties de manière circonstanciée, par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant d'attester que la saisine a bien été portée à la connaissance des destinataires. A compter de la date de réception attestée, les membres du comité de suivi disposent de deux mois pour convenir, par tout moyen approprié, des suites à donner.

8-4 Transmission annuelle

Dans le cadre de la transmission de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) au 30/04/N+1, l'organisme gestionnaire doit joindre une revue des objectifs du CPOM. Ce document doit comprendre, pour chaque objectif, son niveau de réalisation retracé par l'indicateur comparé à la cible ainsi que tout élément permettant d'apprécier son atteinte.

Article 9 : Traitement des litiges

Les parties s'engagent à chercher toute solution amiable en cas de désaccord sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat. À défaut d'accord amiable, le différend pourra être porté devant la juridiction compétente.

Article 10 : Révision du contrat

Une révision du CPOM peut être réalisée au vu des conclusions du comité de suivi à l'issue des dialogues de gestion ou des saisines exceptionnelles des parties.

Article 11 : Entrée en vigueur et durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 01/01/2023, pour une durée de 5 ans, soit le 31/12/2027.

La durée initiale du contrat peut être prorogée pour une durée maximale d'un an. Au plus tard 6 mois avant l'échéance prévue du CPOM, une partie signataire souhaitant la prolongation le notifie aux autres parties signataires par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut de réponse dans ce délai, la prolongation est réputée acquise.

À l'échéance de la prorogation d'un an lorsque celle-ci a été convenue entre les parties, un avenant prolongeant le CPOM d'un an peut être conclu.

Article 12 : Résiliation du CPOM

Il prend fin dans les cas suivants :

- En cas d'évolution législative ou réglementaire lui faisant perdre son objet
- En cas de résiliation de l'une des parties

Une ou plusieurs parties peut demander la résiliation du présent contrat.

La résiliation s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux autres signataires du contrat.

Ladite résiliation ne prend effet qu'à l'échéance d'un délai de deux mois à compter de la réception de la lettre recommandée.

Dans le cadre d'une fermeture provisoire ou définitive de l'établissement, le présent contrat sera suspendu ou résilié de plein droit à la date de fermeture.

Article 13 : Liste des annexes

Les documents ci-après constituent les annexes du CPOM :

- Plan global de financement pluriannuel
 - PPI
- Organigramme (selon le choix de présentation fait à l'article 1.1)

Fait à Chambéry, le

30 DEC. 2022

Le Directeur Général de l'ARS
Auvergne-Rhône-Alpes
P/Le directeur général et par déléguation
La directrice déléguée en charge
de l'offre médico-sociale

Astrid LECLERCQ-ALQUIER

Le Président du Conseil
Départemental



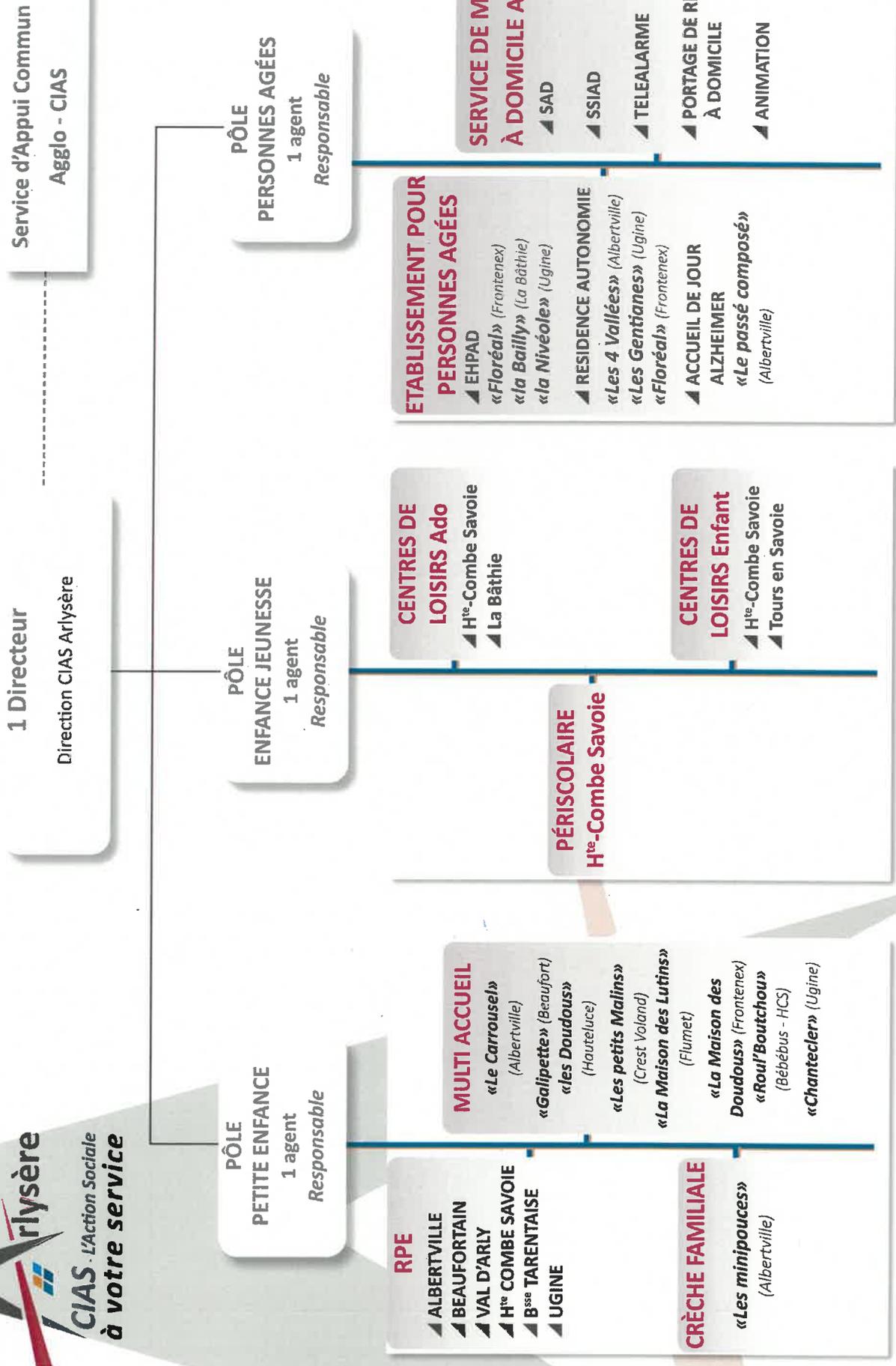
Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

L'organisme gestionnaire

Le Président
F. LOMBARD





ENJEU 2 : POLITIQUE EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES

AXES	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs	ESMS	INDICATEURS			
							Cibles		Valeur initiale - 2022	
							Valeurs	Délais	Numérateurs	Dénominateurs
221	221 - Anticipation des besoins quantitatifs et qualitatifs	2211 - Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois au regard du public accueilli	<p>Actions transversales aux EHPAD</p> <p>Veiller à ce que l'ensemble des professionnels soit formé aux grandes thématiques gérontologiques et gériatriques par l'élaboration et le suivi d'un plan de formation en lien direct et étroit entre les EHPAD et le service RH. (gestes 1er secours - risques biologiques et AES - positionnement face aux situations à fortes charges émotionnelles - prévention des TMS - Equiper 1er intervenant - accompagnement fin de vie - bientraitance - sensibilisation aux maladies neurodégénératives : Alzheimer et Parkinson) travailler sur l'attractivité des établissements</p>	221 111 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences	Oui	N + 1			Non	
				Où/non	Oui	N + 1			Non	
				221 112 - Rédaction du plan de formation au regard des besoins évalués et intégrant les aspects réglementaires	Oui	Durée du CPOM		Oui		
222	222 - Recrutement et remplacement du personnel	2221 - Déployer une politique de recrutement, d'intégration et de remplacement	<p>Actions transversales des ESMS</p> <p>Mettre en place une GPEC incluant un plan de formation afin de professionnaliser le personnel faisant fonction</p> <p>*Améliorer l'efficacité des services supports RH</p>	221 121 - Taux de professionnels diplômés par catégorie	100%	N + 2	26	36	72 %	
					100%	N + 2	45	64	77 %	
					100%	N + 2	50	86	58 %	
			SSIAJ	100%	N + 2	39	39	100 %		
			ACCUEIL DE JOUR	100%	N + 2	4	4	100 %		
222	22212 - Assurer la continuité de l'activité (stabilisation des équipes)	<p>Actions spécifiques au SSIAD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler toutes les pistes possibles pour favoriser les recrutements : - Développer les liens avec les écoles d'aide-soignant, le CNFPT, Pôle emploi,... - Développer le recours au contrat d'apprentissage, de professionnalisation, - Maintenir l'accueil des stagiaires ASSP en vue des contrats d'apprentissage AS <p>Actions transversales des ESMS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur un pool de remplacement au sein du service et/ou du CIAS. - Travailler sur les freins impactant l'attractivité du service : temps partiel, horaires en coupés, - accompagnement par des référents thématiques désignés - procédure formalisée d'accueil des nouveaux arrivants - livret d'accueil - apprentissage - vae - tutorat - accompagnement prise en main des procédures et actualisation régulière <p>Il est attendu de ces mesures d'améliorer le taux d'occupation.</p>	222 121 - Taux de recours à des CDD de remplacement		Durée du CPOM			-		
						Durée du CPOM			-	
						Durée du CPOM	4	39	10 %	
			SSIAD	Oui	N + 1			-		
			EHPAD La Bailly	Oui	N + 1			-		
			EHPAD La Nivôle	Oui	N + 1			-		
			EHPAD Floréal	Oui	N + 1			-		
			SSIAD	Oui	N + 1			-		
				Oui	N + 1			-		

ENJEU 3 : LESMS DANS SON ENVIRONNEMENT

Aires	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actifs	Indicateur	ESMS	INDICATEURS							
							Valeurs	Cibles	Unités	Valeur initiale - 2022				
31 - CONTINUITÉ DU PARCOURS DE SOINS														
311 - Accompagnement de fin de vie														
3111 - Accompagner la personne en respectant sa volonté, soulager les douleurs physiques et prendre en compte les souffrances psychologiques														
				Actions transversales des EHPAD "Signer une convention avec l'unité mobile de gériatrie "Formaliser une procédure concernant son intervention.	311111 - Taux de résidents sortis définitivement par hospitalisation y compris domiciliés à l'hôpital ou 311112 - Taux de recours à l'équipe de soins palliatifs	EHPAD La Baïly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal EHPAD La Baïly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal	< 20% < 20% < 20%	N + 3 N + 3 N + 3	5 0 3	64 108 88	8 % 0 % 3 %			
312 - Coordination du parcours de soins														
3121 - Eviter les ruptures de PEC en favorisant la coordination des acteurs														
				Actions transversales à l'ensemble des ESMS: - Finaliser la convention avec l'HAD (convention CIAS) - Mettre à jour ou rédiger la procédure de collaboration avec l'HAD	312111 - part des prises en charge en HAD/ hospitalisations totales	EHPAD La Baïly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal SSIAD	Tx d'évolution Tx d'évolution Tx d'évolution Tx d'évolution		0 27 0 109	237 280 313 1370	0 % 10 % 0 % 8 %			
32 - CONTINUITÉ DU PARCOURS DE VIE														
321 - Maintien des liens sociaux														
3211 - S'inscrire dans la vie de la cité														

ENJEU 3 : L'ESMS DANS SON ENVIRONNEMENT

Axes	Thématiques	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateur	ESMS	INDICATEURS				
							Cibles		Valeur initiale : 2022		
							Valeurs	Délais	Nutriments	Dénominateurs	Valeurs
							100 %	N + 1			#DW/01
							100 %	N + 1			#DW/01
							100 %	N+1	100	100	100 %
							100 %	N+1	101	108	94 %
							100 %	N+1	25	26	96 %
							100 %	N+1			#BR/01
							100 %	N+1			#BR/01
							100 %	N+1	DND	66	#####
							100 %	N+1			#DW/01
							100 %	N+1	40	53	75 %
							Oui	N + 1			Oui
							Oui	N + 1			Oui
							Oui	N + 1			Non
							Oui	N + 1			Non
							Oui	N + 1			Non
							Oui	N + 1			#BR/01
							Oui	N + 1			Non

322 421 - Taux de résidents admis par Via trajectoire

322 422 - Actualisation annuelle des informations sur le portail national PA

Actions transversales des ESMS
 *Utiliser via trajectoire pour l'admission des résidences et bénéficiaires
 *Actualiser les informations sur le portail national PA
 Actions spécifiques aux EA
 *Inclure systématiquement afin que les demandes d'admission soient faites sur Via Trajectoire
 *Suivre régulièrement les demandes sur Via Trajectoire et tenir à jour les dossiers
 *Remplir une fois par an les informations de l'établissement sur le portail de la CNSA

32242 - Contribuer à la fluidification du parcours des PA (Via trajectoire et portail personnes âgées CNSA)

ENJEU 1 : SANTE ET BIEN ETRE DES RESIDENTS

Axes	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs	ESMS				INDICATEURS			
						Valeur	Début	Nombre de us	Début	Valeur	Début	Nombre de us	Valeur
<p>11 - QUALITE ET SECURITE DE LA PRISE EN CHARGE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT</p> <p>1.111 - Prévention et prise en charge des risques liés à la santé</p> <p>1.111 - Définir une stratégie de prise en charge de la dénutrition et mettre en place des mesures de prévention</p>													
	11111 - Sensibiliser à la santé bucco-dentaire en disposant d'un processus de dépistage systématique	Actions transversales des EHPAD *Fournir une convention avec un réseau de santé ou développer un partenariat avec des organismes spécialisés en soins bucco-dentaires (Infections (brossage, surveillances, hydratation) *Prévenir la dénutrition -contribuer au maintien de la communication - diminuer l'halitose -assurer le confort et le bien être de la personne âgée) *Mise en œuvre des actions élabores dans le protocole et évaluation *Formation des équipes	EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal	> 80% > 80% > 80%	N + 2 N + 2 N + 2	3 0 3	23 33 23	13 % 0 % 0 %					
	11112 - Suivre les courbes de poids pour définir des mesures adaptées et correctives.	Actions transversales des EHPAD *Suivre mensuellement le poids des résidents et appliquer des mesures correctives conformément aux recommandations des bonnes pratiques *Mettre en place le protocole correspondant et son évaluation *Formation des équipes Actions spécifiques au SSIAD *Effectuer une prise de poids à l'entrée des bénéficiaires pour ceux ayant un appui stable. Puis suivi du poids tous les mois. *Pour les bénéficiaires sans appui présentant une perte de poids : effectuer un dosage de l'albuminémie + CRP en lien avec le médecin. *SI dénutrition constatée : lien avec le médecin traitant pour prescription complément alimentaire et suivi *Protocole à réaliser pour information aux familles et conduites à tenir pour prise en charge de la dénutrition. Actions spécifiques à l'AJ *Prise de poids mensuelle *Fiches conseils à donner aux familles en fonction des besoins	EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal SSIAD ACCEUIL DE JOUR EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal SSIAD	> 80% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100%	N + 2 durée CPOM durée CPOM durée CPOM durée CPOM durée CPOM durée CPOM durée CPOM durée CPOM durée CPOM	0 64 75 70 0 0 8 35 33 0	64 78 70 61 0 0 8 35 33 0	0 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 %					
	11112 - Améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge de la douleur 11113 - Mettre en œuvre la prévention et la prise en charge des chutes	Actions transversales des EHPAD *Former les équipes pluridisciplinaires à la prévention des chutes. *Réaliser un bilan de l'équilibre à l'entrée et périodiquement en fonction des besoins. Bilan d'entrée du Médecin Co et Kiné - *Identifier et analyser la cause des chutes et mettre en place des actions correctives-Procédure à tenir en cas de chute et projet d'accompagnement personnalisé avec les résidents évalués à risque. Actions spécifiques à l'AJ *Mise en place d'outils d'évaluation du risque de chutes à l'entrée *Mise en place d'une procédure de suivi des chutes au cours de l'année	EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal SSIAD	100% 100% 100% <40% <40% <40% <40%	N + 1 N + 1 N + 1 N + 2 N + 2 N + 2 N + 2	6 33 26 39 52 48 0	23 33 26 64 108 86 17	23 % 100 % 100 % 61 % 48 % 56 % 0 %					
	11114 - Maintenir ou réhabiliter les capacités fonctionnelles et cognitives des résidents atteints de MND	Actions transversales des EHPAD *Réaliser un bilan d'entrée par l'équipe médicale et paramédicale. *Programmer des consultations mémoire en collaboration avec le CHAM (problématique des délais) *Réaliser une étude d'opportunités concernant l'accueil des PHV et réflexion sur la prise en charge des personnes ayant une MND dans le cadre d'une réflexion globale sur l'offre Actions spécifiques aux EHPAD La Bailly *Créer une Unité de Vie Protégée dans le cadre de la réhabilitation, sous réserve de dépôt d'un dossier décrivant le fonctionnement de la future unité ainsi que le public cible, et de validation de ce dernier par l'ARS et la CD Action spécifique à l'EHPAD Floréal *Poursuivre la réflexion sur l'offre d'EHPAD afin de répondre aux besoins en terme de places d'UVP - Reprendre notification APA pour réévaluer GIR pour la résidence des usagers de 12 places à Floréal sous réserve de dépôt d'un dossier conforme au cahier des charges, de validation de ce dernier par l'ARS et des financements disponibles	EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal	> 25% > 25% > 25% 0 % 0 % 0 %	durée CPOM durée CPOM durée CPOM durée CPOM durée CPOM durée CPOM	17 38 64 42 18 19 14	38 64 85 20 83 32	47 % 59 % 49 % 90 % 30 % 44 %					
	112 - Organisation et mise en œuvre de la gestion des risques 1121 - Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs	Actions transversales de tous les ESMS *Réaliser une procédure de signalement pour la déclaration et le suivi des événements indésirables	EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal ACCEUIL DE JOUR	% en plus selon valeur initiale déclarée % en plus selon valeur initiale déclarée % en plus selon valeur initiale déclarée % en plus selon valeur initiale déclarée	1 0 0 0	1 0 0 0	1 0 0 0	1 0 0 0					

ENJEU 1 : SANTE ET BIEN ETRE DES RESIDENTS		INDICATEURS							
Axes Thématisques	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs	ESMS		Cibles		Valeur initiale : 2022	
				Valeurs	Déclins	Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs
	des dysfonctionnements / événements indésirables	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'utilisation du logiciel AGEVAL pour les déclarations des EI Assurer l'analyse et le suivi des EI 	112 112 - Taux d'événements indésirables graves analysés	EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal SSIAD	> 80% > 80% > 80% > 80%	déclins CPOM déclins CPOM déclins CPOM déclins CPOM	1 0 0 0	100 % 0 % 0 % 0 %	
	11212- Analyser et maîtriser les risques infectieux	Réévaluation DARI et mise en œuvre du plan d'action	112 121 - Existence d'un plan d'actions prioritaires dans le cadre de la déclinaison du DARI	EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal	Oui Oui Oui	N + 2 N + 2 N + 2			
	11214- Conduire une évaluation du circuit du médicament et mettre en place un plan d'actions d'amélioration formalisé permettant sa sécurisation	<p>Actions transversales des EHPAD</p> <ul style="list-style-type: none"> Sécuriser le circuit du médicament par : <ul style="list-style-type: none"> la mise en place d'une PDA dans le cadre d'un partenariat avec une officine ; la révision du livret thérapeutique en équipe pluridisciplinaire ; la distribution réalisée par le personnel habilité ; la prescription systématique de tout médicament administré (protocoles le cas échéant) et anticoagulant pour le bailly <p>Actions spécifiques au SSIAD</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une évaluation du circuit du médicament au sein du service et réaliser un protocole pour sécuriser ce circuit. Rechercher les éléments de l'entrée du bénéficiaire dans le service via le dossier d'évaluation, les analyser, si besoin sécuriser le circuit en lien avec le médecin traitant, les IDEL et les familles. <p>Actions spécifiques à l'AJ</p> <ul style="list-style-type: none"> Recueillir et mettre à jour les ordonnances Mettre en place une fiche de suivi du médicament à insérer dans le dossier du bénéficiaire Procédure à créer 	112 141 - Réalisation d'une évaluation du circuit du médicament	EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal SSIAD	Oui Oui Oui Oui	N + 1 N + 1 N + 1 N + 1			Non Non Non Non
			112 142 - Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions d'amélioration du circuit du médicament	EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal SSIAD	Oui Oui Oui Oui	N + 2 N + 2 N + 2 N + 2			Non Non Non Non
			ACCUEIL DE JOUR	ACCUEIL DE JOUR	Oui	N + 2			Non
12 - BIEN ETRE ET RESPECT DE LA DIGNITE DES RESIDENTS (PAR L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE)									
			12111 - Améliorer l'accueil et l'évaluation initiale en utilisant un support de recueil des usagers respectant les habitudes des personnes	121 111 - Taux de résidents avec un projet personnalisé actualisé ou créé depuis moins de 12 mois	EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal SSIAD ACCUEIL DE JOUR RA Les Gentianes RA Floréal RA Les 4 Vallées EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal SSIAD ACCUEIL DE JOUR RA Les Gentianes RA Floréal	100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % > 80 %	N + 2 N + 1 N + 1 N + 1 N + 1 N + 1 N + 1 N + 1	64 108 67 61 12 10 0 49 64 16 108 86 105 0 66 0 11	100 % 18 % 78 % 100 % 100 % 100 % 15 % 0 % 92 % 100 % 15 % 12 % 46 % 0 % 100 % 0 %
			12112 - Améliorer l'accueil et l'évaluation initiale en utilisant un support de recueil des usagers respectant les habitudes des personnes	121 112 - Taux de résidents ayant une personne de confiance désignée	RA Les 4 Vallées	> 80 %	N + 1	53	94 %
122 - Personnalisation des activités collectives et individuelles									
			12222 - Offrir aux résidents la possibilité de choisir des activités correspondants à leurs attentes	122 221 - Nombre d'activités collectives	EHPAD La Bailly EHPAD La Nivéole EHPAD Floréal ACCUEIL DE JOUR		N+1 N+1 N+1 N+1	5 10 5 11	100 % 100 % 100 % 0%

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni le Mercredi 14 décembre 2022 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17

Nombre d'administrateurs présents :

20 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°08

21 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°16

22 administrateurs présents à partir de la délibération n°17

Nombre d'administrateurs représentés : 3

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET (à partir de la délibération n°17)
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Irène	CHAPUY
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
François	GAUDIN (à partir de la délibération n°09)
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Patrick	LATOURE
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Élisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Georges CROISSONNIER	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Personnes âgées – CPOM 2023-2027 pour les établissements et services du CIAS Arlysère (sauf le SAAD)

Rapporteur : Emmanuel LOMBARD

Vu l'arrêté conjoint ARS et Département de la Savoie n°2021-13-0819 portant mise à jour de la programmation prévisionnelle pour la période 2022-2026 des CPOM pour les établissements et services pour personnes âgées,
Vu la délibération du 15 décembre 2021 relative aux avenants aux CPOM des 3 Résidences Autonomies du CIAS qui prévoient la prolongation des CPOM de chaque Résidence jusqu'à la signature du CPOM commun à l'ensemble des établissements et services médico sociaux gérés par le CIAS,

Le CPOM pour la période 2023-2027 regroupant les 3 EHPAD, les 3 Résidences autonomies, le SSIAD et l'Accueil de Jour Thérapeutique « Le Passé Composé » :

- établit un diagnostic pour chaque établissement et services,
- précise, au regard du diagnostic, les objectifs d'amélioration de la qualité dans l'établissement et leurs modalités d'évaluation,
- prévoit les moyens dédiés à la réalisation du CPOM.

Enfin, il est précisé le cadre budgétaire du CPOM et notamment le périmètre de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD).

Ainsi, il est prévu, qu'à compter de l'année 2024, le CIAS produit :

- 1 EPRD commun pour les 3 EHPAD
- 1 EPRD commun pour les 3 RA
- 1 EPRD pour le SSIAD
- 1 EPRD pour l'AJT

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le CPOM 2023-2027 pour les 3 EHPAD, les 3 Résidences autonomies, le SSIAD et l'Accueil de jour Thérapeutique « Le Passé Composé » ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

